

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 12 juillet 2004

### SOMMAIRE

<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<b>Appel nominal</b>	(p. 6)
<b>Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée</b>	(p. 6)
<b>Adoption</b> du procès-verbal de la séance publique du 10 mai 2004	(p. 6)
<b>Installation</b> de monsieur Gaël Petit dans ses fonctions de conseiller communautaire	(p. 6)
<b>Compte-rendu</b> des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Bureau par délibération du 3 mars 2003 (dossier n° 2004-1989)	(p. 6)
<b>Démission</b> de monsieur Braillard et désignation d'un 37ème vice-président	(p. 6)
<b>Désignation</b> d'un 37ème vice-président ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2004-2080	
* opérations de vote	(p. 7)
* résultats du vote	(p. 13)
<b>Désignation</b> d'un représentant de la communauté urbaine au sein de la RUL (Région urbaine de Lyon)	
-remplacement de M. Queyranne- (dossier n° 2004-1997)	
* opérations de vote	(p. 7, 11)
* résultats du vote	(p. 19)
<b>Désignation</b> de représentants de la communauté urbaine au sein de l'Epida (dossier n° 2004-1994)	
* opérations de vote	(p. 11)
* résultats du vote	(p. 32)
<b>Désignation</b> de représentants de la communauté urbaine au sein de la DTA (Directive territoriale d'aménagement) (dossier n° 2004-1995)	
* opérations de vote	(p. 11)
* résultats du vote	(p. 19)
<b>Désignation</b> de représentants de la communauté urbaine au sein de Citynet (dossier n° 2004-1996)	
* opérations de vote	(p. 11)
* résultats du vote	(p. 32)
<b>Désignation</b> d'un représentant de la communauté urbaine au sein de l'association des communautés urbaines de France (ACUF) (dossier n° 2004-2053)	
* opérations de vote	(p. 15)
* résultats du vote	(p. 31)
<b>Désignation</b> d'un représentant de la communauté urbaine au sein du comité de pilotage du contrat d'agglomération (dossier n° 2004-2041)	
* opérations de vote	(p. 15)
* résultats du vote	(p. 31)
<b>Désignation</b> d'un représentant de la communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées et collèges (dossier n° 2004-2046)	
* opérations de vote	(p. 15)
* résultats du vote	(p. 31)

Les textes des délibérations n° 2004-1989 à 2004-2080 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 336.

**N° 2004-1989** *Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 7 juin 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - (p. 6)*

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET URBANISME

**N° 2004-1990** *Champagne au Mont d'Or, Ecully, Dardilly - Site du Moulin Carron - Projet d'aménagement - Achat de foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme - retiré*

**N° 2004-1991** *Jonage - Place Général de Gaulle, rue Nationale et boulevard Louis Pradel - Aménagement du centre - Acquisitions foncières et démolitions - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 13)*

**N° 2004-1992** *Lyon 3° - Section sud du boulevard Vivier Merle - Acquisitions foncières - Complément d'autorisation de programme pour les évictions commerciales - (p. 7)*

**N° 2004-1993** *Foncier habitat - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 13)*

**N° 2004-1994** *Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau (Epida) - (p. 7)*

**N° 2004-1995** *Association de la Communauté urbaine à la directive territoriale d'aménagement (DTA) - Désignation du représentant de la Communauté urbaine - (p. 7)*

- N° 2004-1996** Désignation d'un représentant au sein du réseau Citynet - (p. 7)
- N° 2004-1997** Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la région urbaine de Lyon (RUL) - (p. 7)
- N° 2004-1998** Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité Internationale - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications - (p. 8)
- N° 2004-1999** Lyon 3° - Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) La Charade - Financement de la rénovation - Fonds de concours versé à la Ville - (p. 8)
- N° 2004-2000** Fabrication et fourniture de mobilier urbain, de pièces détachées et d'accessoires dessinés par Governor SARL - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - (p. 8)
- N° 2004-2001** Autorisation de signer un marché pour les travaux de construction de murs de clôture et de petits ouvrages de maçonnerie - lot n° 2 - (p. 17)
- N° 2004-2002** Champagne au Mont d'Or - Espaces Lanessan et Kennedy-Juttet-Jean-Marie Michel - Travaux - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 17)
- N° 2004-2003** Charbonnières les Bains - Aménagement des espaces publics aux abords du groupe scolaire - Individualisation partielle d'autorisation de programme - (p. 8)
- N° 2004-2004** Décines Charpieu, Meyzieu - Anneau Bleu - Mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large - Aménagement des berges et création de la passerelle de Décines Charpieu - Lancement de la procédure du choix du maître d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - (p. 17)
- N° 2004-2005** Lyon 8° - Ilot Berthelot-Epargne - Aménagement - Avenant au protocole transactionnel - (p. 19)
- N° 2004-2006** Rillieux la Pape - Aménagement de la zone d'activités de Sermenaz - Approbation du bilan prévisionnel - Signature d'une convention publique d'aménagement avec la Serl - Autorisation de signer l'acte de cession à intervenir entre la Communauté urbaine et la Serl - (p. 8)
- N° 2004-2007** Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Berges de la rive gauche du Rhône - Projet d'aménagement - Bilan de la concertation préalable - (p. 19)
- N° 2004-2008** Sainte Foy lès Lyon - Sainte Barbe - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) et secteurs de participations - (p. 8)
- N° 2004-2009** Fontaines sur Saône - Résidence de La Norenchal - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Clôture de la concertation - (p. 9)
- N° 2004-2010** Sainte Foy lès Lyon - ZAC du Grand Vallon Sud-Est - Modification du programme des équipements publics - Convention avec la SNC Vallon des Prés - (p. 8)
- N° 2004-2011** Sainte Foy lès Lyon - ZAC du Grand Vallon Sud-Ouest - Modification du programme des équipements publics - Convention d'aménagement avec la SNC Vallon des Prés - (p. 8)
- N° 2004-2012** Villeurbanne - ZAC des Maisons Neuves - Approbation des dossiers de création et de réalisation - Approbation du programme des équipements publics (du projet de PEP), du bilan prévisionnel et de la convention publique d'aménagement (CPA) avec l'Opac du Rhône - (p. 20)
- N° 2004-2013** Villeurbanne - ZAC Tonkin II - Prorogation de la concession - Approbation du nouveau bilan prévisionnel et de l'augmentation de la rémunération de l'aménageur - Convention publique d'aménagement (CPA) - Avenant n° 6 - (p. 9)
- N° 2004-2014** Corbas - ZAC Pôle Alimentaire - Modification des dossiers de création et réalisation - Convention d'aménagement avec la SNC Corbas Développement - (p. 9)
- N° 2004-2015** Décines Charpieu - ZAC Fraternité - Approbation du dossier de réalisation, du bilan prévisionnel de l'opération, du projet du programme d'équipements publics (PEP), de la convention publique d'aménagement avec la SERL - (p. 7)
- N° 2004-2016** Lyon 6° - ZAC Cité Internationale - Prorogation de la concession - Modification du programme des équipements publics (PEP) et du nouveau bilan prévisionnel - Augmentation de la rémunération de l'aménageur - Avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement (CPA) - (p. 9)
- N° 2004-2017** Lyon 9° - ZAC du Quartier de l'Industrie - Convention publique d'aménagement passée avec la SERL - Avenant n° 4 - (p. 9)

- N° 2004-2018** *Regenera - Réseau européen d'échanges sur le renouvellement urbain - Avenant au contrat passé avec Urbact - Conventions avec les partenaires - (p. 7)*
- N° 2004-2019** *Villeurbanne - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre triennale 2004-2006 - Programme d'actions 2004 - Participation financière - (p. 7)*
- N° 2004-2020** *Caluire et Cuire - Boulevard périphérique de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Opération 0443 - Adaptation de l'ouvrage - (p. 8)*
- N° 2004-2021** *Neuville sur Saône - Lycée du val de Saône - Aménagement des voiries de desserte et des espaces publics - Objectifs et modalités de la concertation - (p. 9)*
- N° 2004-2022** *Vaulx en Velin, Villeurbanne - Pôle de loisirs du Carré de Soie - Aménagement des voiries - Bilan de la concertation - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - (p. 9)*
- N° 2004-2023** *Chassieu - Site d'Eurexpo - Amélioration des accès - Demande d'individualisation de l'autorisation de programme - (p. 8)*
- N° 2004-2024** *Lyon 3°, Lyon 7° - Places Jutard et Raspail - Secteur de la Fosse aux Ours - Aménagement - Désignation du maître d'œuvre - Signature du marché - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 8)*
- N° 2004-2025** *Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Projet d'aménagement des berges de la rive gauche du Rhône - Réalisation de l'ensemble des travaux d'infrastructure - Lancement du deuxième appel d'offres européen relatif à des travaux - (p. 9)*
- N° 2004-2026** *Lyon 8° - Place du Bachut - Parvis de la médiathèque - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 9)*
- N° 2004-2027** *Lyon 9° - Rue Sergent Michel Berthet - Maîtrise d'œuvre et travaux préparatoires - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 9)*
- N° 2004-2028** *Caluire et Cuire, Lyon 6° - Projet de passerelle sur le Rhône, entre la Cité internationale et le quartier Saint-Clair - Individualisation partielle d'autorisation de programme - (p. 22)*
- N° 2004-2029** *Charbonnières les Bains - Méridien «est» - Voie nouvelle - Individualisation partielle d'autorisation de programme - (p. 8)*
- N° 2004-2030** *Irigny - Zone industrielle de la Mouche - Création d'une voie nouvelle de liaison entre la rue de la Mouche et la rue des Sources - Déclaration d'utilité publique - Levée des réserves du commissaire-enquêteur - (p. 23)*
- N° 2004-2031** *Pentes de la Croix-Rousse - Construction de parcs de stationnement - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 8)*
- N° 2004-2032** *Tarifification des parcs de stationnement délégués par la Communauté urbaine - retiré*
- N° 2004-2033** *Lyon 6° - Parc de stationnement Lyautey - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation - (p. 23)*
- N° 2004-2034** *Tassin la Demi Lune, Lyon 5° - Tunnel sous Fourvière - Domanialité et gestion de l'ouvrage - Convention avec l'Etat - (p. 8)*

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- N° 2004-2035** *Convention avec la Fédération française de l'industrie de la maille et de la bonneterie - (p. 10)*
- N° 2004-2036** *Demande de subvention auprès du Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour le développement et le renforcement du centre-ville de Vaise - (p. 10)*
- N° 2004-2037** *Bron - Projet de restructuration commerciale de la résidence Paul Debat - Participation financière - (p. 10)*
- N° 2004-2038** *Neuville sur Saône - Demande de subvention auprès du Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour le développement et le renforcement commercial du centre-ville - (p. 32)*
- N° 2004-2039** *Mise en place du réseau européen d'échanges Beri sur la reconversion des friches industrielles - (p. 10)*
- N° 2004-2040** *Requalification des zones et parcs industriels - Actualisation de la liste des opérations - (p. 10)*
- N° 2004-2041** *Comité de pilotage du contrat d'agglomération - Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine - (p. 10)*

## COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

- N° 2004-2042** *Adoption de statuts pour la Communauté urbaine, actualisation des compétences dans des domaines d'activités déjà exercées, travaux de la commission spéciale dans le cadre de la loi Chevènement en date du 12 juillet 1999 - (p. 32)*
- N° 2004-2043** *Transfert de compétences : coordination ou soutien financier à des manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération - (p. 32)*
- N° 2004-2044** *Transfert de compétences : soutien financier aux clubs sportifs professionnels - (p. 32)*

- N° 2004-2045** *Création d'aires d'accueil pour les gens du voyage - Modalités de participation de la Communauté urbaine - (p. 10)*
- N° 2004-2046** *Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées et collèges - (p. 10)*
- N° 2004-2047** *Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2003 au budget supplémentaire 2004 - (p. 10)*
- N° 2004-2048** *Budget supplémentaire - Budget principal et budgets annexes - (p. 11)*
- N° 2004-2049** *Exercice 2004 - Décisions modificatives - (p. 42)*
- N° 2004-2050** *Remboursement anticipé et refinancement d'emprunts à taux fixe élevé - (p. 11)*
- N° 2004-2051** *Lyon - Biennale 2004 de la danse - Fonds de concours versé à la Ville - (p. 11)*
- N° 2004-2052** *Expérimentation de la carte Affaires au sein de la Communauté urbaine - (p. 11)*
- N° 2004-2053** *Désignation d'un représentant au sein de l'association des communautés urbaines de France (Acuf) - (p. 11)*
- N° 2004-2054** *Lyon 7° - Gerland - Implantation du siège de l'Institut national de recherche pédagogique - Lots n° 1, 2, 9, 10, 14, 15 et 16 - Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux - (p. 10)*
- N° 2004-2055** *Acquisition de matériel informatique, de logiciels et réalisation de prestations complémentaires - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 11)*
- N° 2004-2056** *Villeurbanne - IUT B - Extension - 210, cours Emile Zola - Université Claude Bernard Lyon 1er - Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation lourde d'un bâtiment existant - Lancement de la procédure de choix du maître d'oeuvre - Procédure d'appel d'offres restreint - Composition de la commission composée en jury - (p. 11)*
- N° 2004-2076** *Agent de la Communauté urbaine victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions - Indemnisation - (p. 10)*
- N° 2004-2077** *Programmation pluriannuelle 2002-2007 - Révision de la liste des opérations - (p. 46)*

## **COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT**

- N° 2004-2057** *Conférences locales des maires - Pérennisation de l'organisation mise en place expérimentalement le 4 novembre 2002 - (p. 43)*
- N° 2004-2058** *Projet européen Equal : articuler les temps pour développer les compétences - Participation financière - (p. 11)*
- N° 2004-2059** *Corbas - Allée Saint Hubert - Construction d'un égout d'eaux pluviales - Individualisation de l'autorisation de programme - (p. 12)*
- N° 2004-2060** *Meyzieu - Zone industrielle de Meyzieu - Avenue Lionel Terray, impasses des Panettes, des Trois chaussons, Lionel Terray et avenue de Latre de Tassigny - Travaux de construction d'un collecteur - Autorisation de signer un marché - (p. 44)*
- N° 2004-2061** *Contrat de vallée inondable de la Saône - Approbation du dossier - (p. 12)*
- N° 2004-2062** *Observatoire de la faune de Rhône-Alpes - Inventaire des amphibiens - Conservation et entretien des roselières du territoire communautaire - Subventions au centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) - (p. 12)*
- N° 2004-2063** *Charbonnières les Bains, Craponne, Corbas, Dardilly, Ecully, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Francheville, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Vénissieux - Projet-nature du vallon des Echets, des vallons de Serres et des Planches, de la vallée de l'Yzeron, des vallons du Ribes et de ses affluents, des plateaux des Grandes Terres et des Hautes Barolles - Participation financière aux programmes d'actions 2004 - (p. 45)*
- N° 2004-2064** *Charly, Saint Genis Laval - Contrat de rivière du Garon - Aménagement de l'étang de Virieux - Participation financière aux actions 2004 - (p. 45)*
- N° 2004-2065** *Mise en décharge de déchets issus des stations d'épuration et de relèvement ainsi que du réseau d'assainissement - Appel d'offres ouvert - (p. 12)*
- N° 2004-2066** *Rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - (p. 46)*
- N° 2004-2067** *Désignation d'un représentant communautaire au sein du Sage de l'est lyonnais - Commission locale de l'eau - retiré*
- N° 2004-2068** *Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration du Comité social - retiré*
- N° 2004-2069** *Désignation d'un représentant au sein du conseil syndical du syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (Symalim) - retiré*
- N° 2004-2070** *Désignation d'un représentant au sein de l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) - retiré*

- N° 2004-2071** *Service public de chaud et de froid urbains de Lyon et Villeurbanne - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation - (p. 25)*
- N° 2004-2072** *Fourniture de produits chimiques industriels destinés aux usines de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 12)*
- N° 2004-2073** *Lyon 3° - Fourniture d'équipements de protection individuelle - Quatre lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 12)*
- N° 2004-2074** *Convention de mise à disposition d'un agent communautaire - (p. 12)*
- N° 2004-2075** *Créations, transformations d'emploi et modification d'indice de rémunération - (p. 12)*
- N° 2004-2078** *Usine d'incinération Lyon sud - Mise en conformité - Autorisation de programme 08 écologie urbaine - Individualisation complémentaire opération 0840 - (p. 12)*
- N° 2004-2079** *Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Mise en conformité du traitement des fumées avec l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 - Autorisation de signer le marché - (p. 12)*
- 
-

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb  
président**

Le lundi 12 juillet 2004 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 2 juillet 2004 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

*(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Da Passano, Gerin, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Jeannot, Muet, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Braillard, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Bertrand, Barral, Mme Guillemot, MM. Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Blein, Bonnard, Bouju, Bourgogne, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Crimier, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, Decieux, Decriaud, M. Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Millot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Galliano, Gandilhon, Mme Gautier, MM. Gignoux, Girod, Guétaz, Guillemot, Imbert, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mme Mailler, M. Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Millon, Morales, Mmes Mosnier-Laï, Nachury, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, MM. Perret, Petit, Mme Petitjean, MM. Philip, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Turcas, Uhlich, Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** Mme Pédrini (pouvoir à M. David), MM. Reppelin (pouvoir à M. Dumont), Calvel (pouvoir à M. Forissier), Paoli (pouvoir à M. Jeannot), Bideau (pouvoir à M. Gignoux), Chapas (pouvoir à M. Assi), Mme De Coster (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Delorme (pouvoir à M. Denis), Dubernard (pouvoir à Mme Friehe), Genin (pouvoir à M. Chevailler), Giordano (pouvoir à M. Tête), Gonon (pouvoir à Mme Dubost), Mme Guillaume (pouvoir à M. Julien-Laferrière), MM. Guimet (pouvoir à M. Laurent), Hugué (pouvoir à Mme Desbazeille), Mme Isaac-Sibille (pouvoir à Mme Puvis de Chavannes), MM. Le Gall (pouvoir à M. Sardat), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Psaltopoulos), Pesson (pouvoir à M. Laréal), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Philipps (pouvoir à M. Perret), Rendu (pouvoir à M. Petit), Roche (pouvoir à M. Buronfosse), Sangalli (pouvoir à M. Gandilhon), Téodori (pouvoir à M. Deschamps), Vaté (pouvoir à M. Brochier).

**Absent non excusé :** M. Vial.

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

M. Charrier (pouvoir à M. Collomb), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Decriaud), M. Lambert (pouvoir à M. Serres), M. Joly

(pouvoir à M. Duport), M. Barret (pouvoir à M. Rousseau), M. Beauverie (pouvoir à M. Bonnard), Mme Belaziz-Bouziani (pouvoir à Mme Mailler), Mme Besnard (pouvoir à M. Durieux), M. Broliquier (pouvoir à Mme Reynaud), M. Buffet (pouvoir à M. Terrot), M. Darne J.C. (pouvoir à Mme Petitjean), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), M. Desseigne (pouvoir à M. Imbert), M. Fournel (pouvoir à Mme Rabatel), Mme Gautier (pouvoir à M. Terracher), M. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Béghain), M. Linossier (pouvoir à M. Longueval), M. Meyer (pouvoir à M. Collet), M. Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Psaltopoulos (pouvoir à Mme Tourniaire), M. Rémond (pouvoir à M. Barge), M. Terracher (pouvoir à M. Rivalta), M. Turcas (pouvoir à M. Clamaron), M. Uhlich (pouvoir à Mme Bertrix).

---

**Installation de monsieur Gaël Petit  
dans ses fonctions de conseiller communautaire**

**M. LE PRÉSIDENT :** Suite au décès de monsieur Jacques Rodde, conformément à l'article L 5215-10 du code général des collectivités territoriales, la ville de Caluire et Cuire a procédé à la désignation de ses représentants. Messieurs Jeannot, Marquerol, Vaté et Vesco ont été réélus. Monsieur Gaël Petit a été élu.

Monsieur Petit a été convoqué pour notre séance et est présent ce soir. Je voudrais lui souhaiter la bienvenue dans notre assemblée et le déclare installé dans ses fonctions.

*(Applaudissements).*

---

**Adoption du procès-verbal de la séance publique  
du 10 mai 2004**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 10 mai 2004. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

**Compte-rendu des décisions prises**

**N° 2004-1989** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 7 juin 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 3 mars 2003 au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport numéro 2004-1989. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

**Démission de monsieur Braillard  
et désignation d'un 37<sup>ème</sup> vice-président**

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Thierry Braillard m'a annoncé sa démission de vice-président à la Communauté urbaine ; il reste conseiller. Cette démission a été acceptée par monsieur le préfet.

Le Conseil, par sa délibération numéro 2001-0002 du 10 mai 2001 ayant fixé le nombre de vice-présidents à trente-sept, il convient de compléter notre exécutif et de procéder à la désignation du trente-septième vice-président.

---

### Désignation d'un 37<sup>ème</sup> vice-président Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose la candidature de madame Mailler qui, si elle était élue, aurait comme charge l'accessibilité à l'espace public des personnes à mobilité réduite. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Vous trouverez sur vos tables, un bulletin au nom de madame Mailler et un bulletin sans nom.

Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire circuler les urnes.

*(Les conseillers votent).*

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

Nous poursuivrons l'étude de notre ordre du jour pendant les opérations de dépouillement. Je demande à mesdames Marquaille, David, Reynaud et monsieur Lévêque de bien vouloir procéder au dépouillement.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

### PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

#### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

**N° 2004-1990** - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Dardilly - Site de Moulin Carron - Projet d'aménagement - Achat de foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT :** Le rapport 2004-1990 est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

**N° 2004-1992** - Lyon 3° - Section sud du boulevard Vivier-Merle - Acquisitions foncières - Complément d'autorisation de programme pour les évictions commerciales - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre -

**N° 2004-2015** - Décines Charpieu - ZAC Fraternité - Approbation du dossier de réalisation, du bilan prévisionnel de l'opération, du projet du programme d'équipements publics (PEP), de la convention publique d'aménagement avec la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Buronfosse comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1992 et 2004-2015. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

**M. BURONFOSSE,** rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

**N° 2004-1994** - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau (Epida) - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2004-1995** - Association de la Communauté urbaine à la directive territoriale d'aménagement (DTA) - Désignation du représentant de la Communauté urbaine - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**N° 2004-1996** - Désignation d'un représentant au sein du réseau Citynet - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-1994 à 2004-1996. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE,** rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ? Nous procéderons au vote un peu plus tard, le vote précédent n'étant pas terminé.

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2004-1997** - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la région urbaine de Lyon (RUL) - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1997. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE,** rapporteur : Concernant le rapport numéro 2004-1997, je dois vous lire une note qui consiste à ce que les mots "*conseil d'administration*" figurant dans l'objet, aux paragraphes 2 et 3 ainsi que dans le délibéré soient remplacés par les mots "*assemblée générale*". Avec cette modification, avis très favorable de la commission concernant tous ces rapports.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

---

#### Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein de la RUL (remplacement de M. Queyranne) (dossier n° 2004-1997)

**M. LE PRÉSIDENT :** Selon le rapport 2004-1997, nous devons, pour remplacer monsieur Queyranne, désigner un représentant suppléant à la RUL. Je vous propose la candidature de monsieur Longueval. Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous passerons au vote un peu plus tard. Le scrutin précédent n'étant pas dépouillé.

**N° 2004-2018** - Regenera - Réseau européen d'échanges sur le renouvellement urbain - Avenant au contrat passé avec Urbact - Conventions avec les partenaires - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2004-2019** - Villeurbanne - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre triennale 2004-2006 - Programme d'actions 2004 - Participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2004-2023** - Chassieu - Site d'Eurexpo - Amélioration des accès - Demande d'individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-2024** - Lyon 3° - Lyon 7° - Places Jutard et Raspail - Secteur de la Fosse aux Ours - Aménagement - Désignation du maître d'oeuvre - Signature du marché - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

**N° 2004-2031** - Pentec de la Croix-Rousse - Construction de parcs de stationnement - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2018, 2004-2019, 2004-2023, 2004-2024 et 2004-2031. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2004-1998** - Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité Internationale - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications - Direction générale - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1998. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le vice-président VESCO**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

**N° 2004-1999** - Lyon 3° - Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) La Charade - Financement de la rénovation - Fonds de concours à la Ville - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Polga a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1999. Monsieur Polga, vous avez la parole.

**M. le vice-président POLGA**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président POLGA.

**N° 2004-2000** - Fabrication et fourniture de mobilier urbain, de pièces détachées et d'accessoires dessinées par Governor SARL - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-2020** - Caluire et Cuire - Boulevard périphérique de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Opération 0443 - Adaptation de l'ouvrage - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2004-2034** - Tassin la Demi Lune - Lyon 5° - Tunnel sous Fourvière - Domanialité et gestion de l'ouvrage - Convention avec l'Etat - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Desbazeille a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2000, 2004-2020 et 2004-2034. Madame Desbazeille, vous avez la parole.

**Mme DESBAZEILLE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DESBAZEILLE.

**N° 2004-2003** - Charbonnières les Bains - Aménagement des espaces publics aux abords du groupe scolaire - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

**N° 2004-2008** - Sainte Foy lès Lyon - Sainte Barbe - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) et secteurs de participations - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2004-2010** - Sainte Foy lès Lyon - ZAC du Grand Vallon Sud-Est - Modification du programme des équipements publics - Convention avec la SNC Vallon des Prés - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2004-2011** - Sainte Foy lès Lyon - ZAC du Grand Vallon Sud-Ouest - Modification du programme des équipements publics - Convention d'aménagement avec la SNC Vallon des Prés - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2004-2029** - Charbonnières les Bains - Méridien "est" - Voie nouvelle - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2003, 2004-2008, 2004-2010, 2004-2011 et 2004-2029. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le vice-président ABADIE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

**N° 2004-2006** - Rillieux la Pape - Aménagement de la zone d'activités de Sermenaz - Approbation du bilan prévisionnel - Signature d'une convention publique d'aménagement avec la Serl - Autorisation de signer l'acte de cession à intervenir entre la Communauté urbaine et la Serl - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2006. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

**M. DURIEUX**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Les habitants de Rillieux remercient le président pour avoir forcé la réalisation de cette zone.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. DURIEUX.

**N° 2004-2009** - FontainessurSaône - Résidence de La Norenchal - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Clôture de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bouju a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2009. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

**M. BOUJU**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BOUJU.

**N° 2004-2013** - Villeurbanne - ZAC Tonkin II - Prorogation de la concession - Approbation du nouveau bilan prévisionnel et de l'augmentation de la rémunération de l'aménageur - Convention publique d'aménagement (CPA) - Avenant n° 6 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2004-2014** - Corbas - ZAC Pôle Alimentaire - Modification des dossiers de création et réalisation - Convention d'aménagement avec la SNC Corbas Développement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2004-2016** - Lyon 6° - ZAC Cité internationale - Prorogation de la concession - Modification du programme des équipements publics (PEP) et du nouveau bilan prévisionnel - Augmentation de la rémunération de l'aménageur - Avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement (CPA) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2004-2017** - Lyon 9° - ZAC du Quartier de l'Industrie - Convention publique d'aménagement passée avec la SERL - Avenant n° 4 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2004-2021** - Neuville sur Saône - Lycée du val de Saône - Aménagement des voiries de desserte et des espaces publics - Objectifs et modalités de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2013, 2004-2014, 2004-2016, 2004-2017 et 2004-2021. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ? Les administrateurs de la SEM Cité internationale ne prennent pas part au vote du dossier numéro 2004-2016.

Adoptés, MM. Béghain, Jeannot, Laréal, Mme Nachury, M. Terracher n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2004-2016 (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

**N° 2004-2022** - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Pôle de loisirs du Carré de Soie - Aménagement des voiries - Bilan de la concertation - Lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales -

**M. LE PRÉSIDENT** : En l'absence de monsieur Charrier, rapporteur, je vous présente le dossier numéro 2004-2022 qui a reçu un avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président CHARRIER, absent momentanément

**N° 2004-2025** - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Projet d'aménagement des berges de la rive gauche du Rhône - Réalisation de l'ensemble des travaux d'infrastructure - Lancement du deuxième appel d'offres européen relatif à des travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Buna a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2025. Monsieur Buna, vous avez la parole.

**M. le vice-président BUNA**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

**N° 2004-2026** - Lyon 8° - Place du Bachut - Parvis de la médiathèque - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Huitième -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Touraine a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2026. Monsieur Touraine, vous avez la parole.

**M. le vice-président TOURAINE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président TOURAINE.

**N° 2004-2027** - Lyon 9° - Rue Sergent Michel Berthet - Maîtrise d'oeuvre et travaux préparatoires - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Vaise -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Lévêque a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2027. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

**M. LÉVÊQUE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

**N° 2004-2032** - Tarification des parcs de stationnement délégués par la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le rapport 2004-2032 est retiré.

*(Retiré).*

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N° 2004-2035** - Convention avec la Fédération française de l'industrie de la maille et de la bonneterie - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné madame la vice-présidente Gelas comme rapporteur du dossier numéro 20042035. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

**N° 2004-2036** - Demande de subvention auprès du Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour le développement et le renforcement du centre-ville de Vaise - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**N° 2004-2037** - Bron - Projet de restructuration commerciale de la résidence Paul Debat - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2036 et 2004-2037. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

**N° 2004-2039** - Mise en place du réseau européen d'échanges Beri sur la reconversion des friches industrielles - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**N° 2004-2040** - Requalification des zones et parcs industriels - Actualisation de la liste des opérations - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2039 et 2004-2040. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

**M. le vice-président LAURENT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

**N° 2004-2041** - Comité de pilotage du contrat d'agglomération - Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Gandilhon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2041. Monsieur Gandilhon, vous avez la parole.

**M. GANDILHON**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. GANDILHON.

## III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

**N° 2004-2045** - Création d'aires d'accueil pour les gens du voyage - Modalités de participation de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**N° 2004-2054** - Lyon 7° - Gerland - Implantation du siège de l'Institut national de recherche pédagogique - Lots n° 1, 2, 9, 10, 14, 15 et 16 - Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances et institutions a désigné monsieur le vice-président Duport comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2045 et 2004-2054. Monsieur Duport, vous avez la parole.

**M. le vice-président DUPORT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

**N° 2004-2046** - Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées et collèges - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**N° 2004-2076** - Agent de la Communauté urbaine victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions - Indemnisation - Délégation générale aux ressources -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Guillemot a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2046 et 2004-2076. Madame Guillemot n'est pas là. Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de Mme la vice-présidente GUILLEMOT, absente momentanément.

**N° 2004-2047** - Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2003 au budget supplémentaire 2004 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

**N° 2004-2048** - Budget supplémentaire - Budget principal et budgets annexes - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2047 et 2004-2048. Monsieur Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**N° 2004-2050** - Remboursement anticipé et refinancement d'emprunts à taux fixe élevé - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

**N° 2004-2055** - Acquisition de matériel informatique, de logiciels et réalisation de prestations complémentaires - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Bertrand a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2050 et 2004-2055. Monsieur Bertrand, vous avez la parole.

**M. le vice-président BERTRAND**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BERTRAND.

**N° 2004-2051** - Lyon - Biennale 2004 de la danse - Fonds de concours versé à la Ville - Cabinet du président -

**N° 2004-2053** - Désignation d'un représentant au sein de l'association des communautés urbaines de France (Acuf) - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2004-2056** - Villeurbanne - IUT B - Extension - 210, cours Emile Zola - Université Claude Bernard Lyon 1er - Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation lourde d'un bâtiment existant - Lancement de la procédure de choix du maître d'oeuvre - Procédure d'appel d'offres restreint Composition de la commission composée en jury - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Bret a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2051, 2004-2053 et 2004-2056. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le vice-président BRET**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

**N° 2004-2052** - Expérimentation de la carte Affaires au sein de la Communauté urbaine - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2052. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

**M. FORISSIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. FORISSIER.

#### Désignations de représentants

**Epida , DTA, Citynet, RUL**

**(Dossiers n° 2004-1994, 2004-1995, 2004-1996, 2004-1997)**

#### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT** : Les rapports 2004-1994 à 2004-1997 concernent des désignations. Je vous propose de regrouper le passage des urnes pour gagner du temps. Nous allons procéder maintenant à l'élection de nos représentants.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- pour l'Epida - MM. Lelièvre et Polga,
- pour la directive territoriale d'aménagement M. Charrier,
- pour Citynet - M. Daclin.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour gagner un peu de temps, si vous en êtes d'accord, nous allons également voter pour la RUL. Le candidat est monsieur Longueval.

Y a-t-il d'autres candidats pour ces désignations ? Non.

Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire passer les urnes. *(Les conseillers votent).*

#### IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

**N° 2004-2058** - Projet européen Equal : articuler les temps pour développer les compétences - Participation financière - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame la vice-présidente Rabatel comme rapporteur du dossier numéro 2004-2058. Madame Rabatel, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente RABATEL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Je dirai quelques mots sur ce projet européen, rhônalpin et lyonnais pour lequel nous votons ce soir la deuxième subvention du Grand Lyon prise sur le budget de l'espace des temps soit 20 000 €.

Nous sommes, sur Gerland, le projet le plus avancé quand on compare les territoires européens associés : la province de Murcie en Espagne et la ville de Turin, et les quatre territoires retenus en Rhône-Alpes. Nous sommes en effet dans la phase de concrétisation (et pas seulement dans celle de l'étude) avec plusieurs sortes de services aux salariés déjà rendus :

- des formations en entreprise sur la gestion des temps et la promotion de l'égalité homme, femme,
- une meilleure connaissance du quartier, etc.

Nous essayons de démultiplier la réflexion et le travail engagés à Gerland au niveau d'autres secteurs géographiques du Grand Lyon et je vous invite donc au prochain forum de l'espace des temps du 22 septembre à 18 heures sur le thème : "Mieux articuler les temps des entreprises, des territoires et des salariés, des expériences en cours sur le Grand Lyon".

Je remercie particulièrement l'équipe d'Agéfos-PME, pilote du projet, qui a investi beaucoup d'énergie et de temps pour assurer la réussite de ce projet. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

**N° 2004-2059** - Corbas - Allée Saint Hubert - Construction d'un égout d'eaux pluviales - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2004-2062** - Observatoire de la faune de Rhône-Alpes - Inventaire des amphibiens - Conservation et entretien des roselières du territoire communautaire - Subventions au centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**N° 2004-2078** - Usine d'incinération Lyon sud - Mise en conformité - Autorisation de programme 08 écologie urbaine - Individualisation complémentaire opération 0840 - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2004-2079** - Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Mise en conformité du traitement des fumées avec l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2059, 2004-2062, 2004-2078 et 2004-2079. Madame Dubost, vous avez la parole.

**Mme DUBOST**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Il y a une note pour le dossier numéro 2004-2059 ; il convient de lire, dans l'énumération de la construction : "*430 mètres de canalisation en béton armé, diamètre 1 000 mm*" au lieu de "*430 mètres de canalisation en béton armé, diamètre 100 mm*".

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOST.

**N° 2004-2061** - Contrat de vallée inondable de la Saône - Approbation du dossier - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**N° 2004-2072** - Fourniture de produits chimiques industriels destinés aux usines de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2061 et 2004-2072. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**N° 2004-2065** - Mise en décharge de déchets issus des stations d'épuration et de relèvement ainsi que du réseau d'assainissement - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2004-2073** - Lyon 3° - Fourniture d'équipements de protection individuelle - Quatre lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bourgogne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2065 et 2004-2073. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

**M. BOURGOGNE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

**N° 2004-2067** - Sage de l'est lyonnais - Commission locale de l'eau - Désignation d'un représentant communautaire - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2004-2068** - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration du Comité social - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2004-2069** - Désignation d'un représentant au sein du conseil syndical du syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (Symalim) - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2004-2070** - Désignation d'un représentant au sein de l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Les rapports 2004-2067 à 2004-2070 sont retirés de l'ordre du jour.

*(Retirés).*

**N° 2004-2074** - Convention de mise à disposition d'un agent communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil -

**N° 2004-2075** - Créations, transformations d'emploi et modification d'indice de rémunération - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2074 et 2004-2075. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

**M. le vice-président CRÉDOZ**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

## DEUXIEME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents*

**N° 2004-1991 - déplacements et urbanisme** - Jonage - Place Général de Gaulle, rue Nationale et boulevard Louis Pradel - Aménagement du centre - Acquisitions foncières et démolitions - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1991. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

**M. BURONFOSSE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une demande d'intervention du groupe Les Verts. Vous avez la parole.

**M. DURIEUX** : Monsieur le président, c'est une remarque un peu générale. Lors du dernier conseil communautaire, vous nous avez assurés de votre intérêt à développer tous les modes de transports avec une sensibilité éprouvée pour les modes doux. Tout en appréciant la primauté de l'oral sur l'écrit et sans vouloir nous trancher les mains pour éviter de faire les choses, nous nous permettons de revenir à nouveau, mais cette fois de façon générique, sur la qualité du message de certains rapports de la commission déplacements et urbanisme.

En l'espace d'un mois, nous relevons avec satisfaction l'inscription indélébile de la considération des modes doux dans nombre de rapports. Le lycée de Neuville est un exemple à cet effet, comme le pôle de loisirs du Carré de la Soie à Vaulx en Velin ou encore la ZAC de la Fraternité à Décines Charpieu ou encore l'aménagement du boulevard Vivier-Merle. Mais que dire des projets de Jonage, de Champagne au Mont d'Or ou de Charbonnières les Bains qui ne nous laissent pas entrevoir quelques dispositions bien que les projets veuillent restructurer les centres-villes, soit autour de leur hôtel de ville, soit autour de leur école ou de leur commerce.

Nous tenons à vous remercier des avancées mais nous souhaitons poursuivre à vos côtés la considération entière des modes de déplacements à l'avantage de chacun. Concernant votre intérêt, nous ne devrions plus avoir à reprendre de tels commentaires au bénéfice des seules appréciations qualitatives des futurs projets.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Bourgogne, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

## Désignation du 37<sup>ème</sup> vice-président Résultats du vote

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vais vous donner les résultats du vote sur l'élection du trente-septième vice-président :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 121  
- à déduire : bulletins blancs ou nuls ..... 11  
- nombre de suffrages exprimés ..... 110  
- majorité absolue ..... 56

Ont obtenu :

- Mme Mailler ..... 87 voix  
- M. Crimier ..... 3 voix  
- M. Lelièvre ..... 3 voix  
- Mme Nachury ..... 3 voix  
- Mme Dubost ..... 2 voix  
- Mme Friehe ..... 2 voix  
- M. Gignoux ..... 2 voix  
- M. Imbert ..... 2 voix  
- M. Petit ..... 2 voix  
- M. Bouju ..... 1 voix  
- M. Jeannot ..... 1 voix  
- M. Meyer ..... 1 voix  
- M. Rousseau ..... 1 voix

Nous applaudissons évidemment madame Mailler qui nous rejoint à côté de monsieur Laurent.

*(Applaudissements).*

**N° 2004-1993 - déplacements et urbanisme** - Foncier habitat - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Polga a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-1993. Monsieur Polga, vous avez la parole.

**M. le vice-président POLGA**, rapporteur : Monsieur le président, ce rapport, chacun de nous a pu le voir, l'analyser. Il s'agit de mettre en place une individualisation d'autorisation de programme pour du foncier habitat.

La production de logements sociaux constitue un élément déterminant de la mise en œuvre de plusieurs projets du plan de mandat afin de répondre à ses divers besoins ainsi qu'aux objectifs de la loi solidarité et renouvellement urbain sur le plan local de l'habitat qui prévoit une accélération de production de logements sociaux. L'objectif est de 2 450 logements financés par an dont 600 pour la reconstitution de l'offre démolie dans les opérations de renouvellement urbain.

Or, que constatons-nous ? Une évolution des prix inquiétante. Le prix du marché a considérablement augmenté, depuis quatre, cinq ans, de l'ordre de 50 % environ. Le coût de production des logements sociaux a augmenté d'autant et, comme les règles de financement principales de l'Etat sont restées globalement stables, cet accroissement des prix de revient repose entièrement sur les fonds propres des organismes HLM et sur les collectivités. Ainsi, une opération de construction neuve ne peut s'équilibrer sans subvention des collectivités locales qu'avec un foncier gratuit.

En appliquant le système actuel de subvention d'équilibre au prix de revient constaté, les besoins de financement sont portés à environ 25 000 € par logement en construction neuve et environ 35 000 à 50 000 € par logement en acquisition-amélioration au

lieu de 7 000 € par logement en moyenne actuellement. Ce besoin correspond, pour chaque opération, à trois voire quatre fois le montant moyen de l'aide accordée par la Communauté urbaine en 2003. Il correspond aussi à trois ou quatre fois le montant des fonds propres investis généralement dans leurs opérations par les maîtres d'ouvrages sociaux.

Dans ces conditions, pour atteindre un rythme de production suffisant que l'on peut raisonnablement estimer à hauteur de 2 200 logements par an la Communauté urbaine serait conduite à porter son enveloppe budgétaire annuelle affectée au développement des logements sociaux de 5 M€ que nous avons prévus au budget primitif 2004 à environ 28 M€ en section de fonctionnement. Dans le cas d'un budget maintenu au niveau des dépenses réelles de 2003, soit 5,7 M€, seuls 250 logements pourraient être aidés dans des conditions permettant leur réalisation. La production totale à l'échelle de l'agglomération serait alors limitée de 1 250 à 1 300 logements dont 600 PLS et aucune résidence sociale.

Alors, quelle méthode proposons-nous ? La solution proposée vise à solliciter essentiellement le budget d'investissement. La Communauté urbaine acquerrait des terrains et des immeubles pour les mettre ensuite à disposition des maîtres d'ouvrages sociaux sous forme de bail emphytéotique. Elle pourrait percevoir un droit d'entrée au bail, des loyers à partir d'environ trente-cinq ans et, à terme, rester propriétaire du foncier. La différence entre le coût d'acquisition et le droit d'entrée tiendrait lieu d'aide à la production de logements sociaux.

Nous avons travaillé et proposé plusieurs hypothèses : dans l'hypothèse où la production totale serait de 2 200 logements, on a imaginé que 1 000 logements ne seraient pas financés par la Communauté urbaine et pourraient s'autofinancer. Par contre, dans les logements qu'il nous semble indispensable de financer, ce serait environ 1 200 logements dont 200 PLAI très social, 750 PLUS, 200 PLUS CD hors site et environ 50 PLAI familiales.

Pour les acquisitions de terrains et d'immeubles pour 2004 à 2007, des enveloppes pour les opérations globalisées ont été définies dont 9,65 M€ par an pour les réserves foncières et, sur ce montant, 1 M€ seulement par an était affecté au logement social. Une réaffectation au sein de l'enveloppe a permis de dégager 4 M€ afin de mettre en œuvre dès 2004 la délibération du conseil de novembre 2003 sur le logement social. Les 4 M€ ont été consommés à la fin mars 2004 et nous n'avons pu réaliser environ que 60 logements pour un montant de 3,5 M€.

Plusieurs partenaires professionnels ou détenteurs de foncier immobilier ont été approchés, notamment les hospices civils de Lyon, Gessina, la Fnaim et d'autres bien sûr. Ainsi, les HCL sont disposés à s'engager dans une démarche pluriannuelle de vente d'immeubles à la Communauté urbaine allant de 200 à 250 logements.

Quel serait le coût pour la Communauté urbaine en rythme de croisière ? Toujours pour la production de 1 200 logements, il y aurait une nécessité de financement en investissement de l'ordre de 38 M€ et en fonctionnement de l'ordre de 3 à 4 M€. En ce qui concerne les recettes, la Communauté urbaine pourrait encaisser environ 18 M€. Ce qui resterait à sa charge : 20 M€ en investissement et 3 à 4 M€ en fonctionnement.

Pour l'année 2004, compte tenu du rythme d'acquisitions enregistré au premier trimestre et des perspectives pour le reste de l'année, il est proposé de porter le budget à hauteur de 8 M€ susceptibles d'être dépensés réellement dans l'exercice. A ces dépenses d'investissement, il faut ajouter des dépenses de

fonctionnement pour subventionner les opérations en cours de montage et celles qui ne peuvent pas passer par une acquisition par la Communauté urbaine. Pour l'année 2004, le budget primitif a été prévu à hauteur de 5 M€. Bien entendu, il est aussi nécessaire peut-être de revoir les moyens humains. Au-delà du poste de prospecteur foncier, il faudra évaluer les charges de travail supplémentaire, notamment à la direction foncière et immobilière et à la direction de la logistique et des bâtiments.

Pour les acquisitions comme pour le choix de l'organisme bénéficiaire, une concertation formelle avec les communes semble indispensable. Les décisions pourraient être prises par un comité d'engagement constitué de certains vice-présidents, notamment le vice-président chargé du foncier, celui chargé du domaine, de l'habitat et du logement, entre autres.

Je ne vous présente pas, bien entendu, tous les détails de ces principes ni tous les détails de mise à disposition. Vous les avez dans le rapport. Ce projet, en tout cas, fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme des 1<sup>er</sup> et 15 mars 2004 et également du Bureau restreint du 19 avril 2004. Donc, il est demandé dans cette délibération la mise en œuvre, à titre expérimental, des nouvelles modalités d'intervention pour le financement du logement social tel que je vous l'ai présenté et, bien entendu, l'autorisation de programme pour un montant de 4 M€ en dépenses. Voilà, monsieur le président, pour ce rapport qui me semble tout à fait important.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci.

Le scrutin est clos, les scrutateurs peuvent aller dépouiller.

*(Il est procédé au dépouillement).*

La conférence des présidents a retenu les interventions du groupe Les Verts.

**Mme la vice-présidente VESSILLER :** Merci. Nous nous félicitons de cette nouvelle politique qui va nous permettre de développer l'offre de logement social dans l'agglomération et de mieux répondre ainsi à un besoin criant et qui perdure. C'est une politique volontariste, ambitieuse, qui mérite d'être soulignée car c'est un effort financier important dans un objectif de solidarité.

Nous regrettons toutefois que les collectivités locales doivent faire face, une fois de plus, au désengagement de l'Etat sur ces questions car, malgré les annonces intéressantes du plan Borloo, on ne peut que douter des moyens qui sont mis à disposition par le gouvernement pour construire les 100 000 logements sociaux annuels annoncés.

Par ailleurs, est-il normal que ce soit aussi les collectivités locales qui doivent faire les frais et les grands frais de l'incapacité de l'Etat à réguler les marchés du foncier ? La croissance exponentielle du prix du mètre carré est-elle durable ? Financièrement, sans doute non. C'est pourquoi il faut trouver un système d'encadrement du marché privé, au moins au plan national. Nous faisons cette suggestion aux parlementaires de la majorité gouvernementale.

En même temps, nous profitons de cette délibération pour réaffirmer qu'il nous paraît indispensable de construire du logement social selon une démarche de haute qualité environnementale, pour des questions à la fois environnementales et sociales, de réduction des charges, démarche qui est envisagée avec le projet de référentiel habitat durable qui est en cours d'élaboration et que nous espérons voir en application prochainement. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe GAEC, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD** : Monsieur le président, à Lyon comme dans la plupart des grandes agglomérations, la question d'un logement accessible est devenue vitale pour un nombre toujours croissant de nos concitoyens. Nous avons été amenés à l'évoquer à de multiples reprises, en particulier ce printemps à l'occasion du cinquantenaire de l'appel de l'abbé Pierre. Déficit de l'offre publique en logement social, disparition du parc privé accessible, déséquilibre entre la production neuve et la demande, explosion des coûts du foncier et de la construction, désengagement de l'Etat, les données du problème sont bien connues.

Notre collectivité n'est pas restée indifférente à cette crise sans précédent au niveau national mais les moyens que nous avons pu mettre en œuvre jusqu'à présent, au niveau réglementaire comme financier, peinent à prouver leur efficacité devant la dégradation du contexte général.

La délibération qui nous est proposée ce soir vise, par le biais de mécanismes d'intervention renouvelés, à donner un nouvel élan à notre action en faveur du logement social ; elle nous permettra, nous l'espérons, d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés à travers le programme local de l'habitat. Cette délibération marque donc une avancée importante pour faire du logement véritablement un droit fondamental pour tous. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Communiste, vous avez la parole.

**M. LÉVÊQUE** : Monsieur le président, chers collègues, bien évidemment, notre groupe se félicite de cette délibération où la Communauté urbaine va passer des 4 M€ qui étaient inscrits au budget primitif en investissement pour la politique foncière pour le logement social à 8 M€ dès 2004 et avec une montée en charge les années suivantes pour financer cette politique foncière pour le logement social.

Il s'agit bien, avec cette délibération, de permettre de se rapprocher et, j'espère, d'atteindre les objectifs du PLH, conformes aux besoins. Je rappelle -et c'est dans la délibération- que plus de 40 000 demandeurs sont en attente de logement. L'enjeu est bien de permettre aux populations qui ont des ressources modestes, voire les couches moyennes, de pouvoir continuer à se loger à Lyon et dans l'agglomération. Il s'agit de pouvoir continuer à développer une politique équilibrée du logement social, de permettre que chacun puisse vivre dans une commune ou un quartier parce qu'il l'aura choisi et non par défaut, ne pouvant aller ailleurs.

Pour autant, nous sommes dans un système de financement de la production du logement social que je qualifierai de "à bout de souffle". On peut noter -monsieur le vice-président Polga le soulignait- l'écart croissant entre le financement et les coûts réels du logement social dû à la hausse du foncier et de la construction, la complexité des financements selon les produits qui génèrent des coûts administratifs, un manque de souplesse et d'adaptation des produits du logement social.

C'est la baisse des financements de l'Etat. Je rappelle que l'Etat a divisé par deux son financement sur chaque logement social ; c'est moins 8% du budget 2004 sur la production de logements sociaux que l'Etat justifie par la baisse des taux d'intérêt du livret A sur lesquels sont adossés les prêts finançant le logement social. Mais le paradoxe est que ces prêts sont aujourd'hui plus hauts que les prêts que l'on trouve sur le marché pour financer le logement privé.

Financement accru des collectivités locales et des bailleurs qui nécessite de plus en plus des financements des collectivités et des fonds propres des organismes, ce qui génère évidemment une pression sur la fiscalité locale, une pression sur la hausse des loyers et avec la limite de la solvabilité des locataires.

Nous craignons bien évidemment que la loi "responsabilités locales" ne renforce cette pression, transférant la compétence "habitat, aide à la pierre" aux communautés urbaines sans les moyens afférents et, de plus, séparant aides à la pierre qui seront déléguées au EPCI et aides à la personne, accompagnement social qui seront transférés aux conseils généraux, ce qui augure des difficultés à venir avec cette dichotomie entre production et accompagnement social, aides sociales.

Il est donc à notre avis nécessaire de remettre à plat l'ensemble de la politique du logement social, sur la base de quelques principes. D'abord, sur le rôle de l'Etat qui doit demeurer le garant de la cohésion sociale, de la solidarité nationale et de l'aménagement du territoire. Sur le rôle des collectivités locales concernant la politique foncière et c'est bien ce que fait la Communauté urbaine aujourd'hui, sur le droit des sols c'est ce que nous faisons avec le PLU et le document d'orientation PADD et, enfin, la nécessité de la création d'un pôle bancaire public pour financer le logement social qui soit adossé sur la Caisse des dépôts et consignation, les Caisses d'épargne et le 1 % logement. C'est la base de ce que nous appelons un service public du logement qui permettrait de sortir le logement social du marché dont on voit aujourd'hui que le marché ne répond pas au droit au logement pour tous.

En guise de conclusion, on ne pourrait que se réjouir de l'annonce de monsieur Borloo de construire 120 000 logements sociaux par an, après les 80 000 annoncés par monsieur de Robien pour 2004. Mais, sans moyen, cela ne reste qu'un effet d'annonce : "Que demande le peuple ?", "Du pain, Sire !", "Qu'on leur donne de la brioche !".

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci.

#### Désignation de représentants

- \* comité de pilotage du contrat d'agglomération
- \* conseils d'administration des lycées et collèges (remplacement de M. Queyranne)
- \* ACUF

#### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons annoncer les scrutins concernant :

- la désignation du représentant de la Communauté urbaine au sein du comité de pilotage du contrat d'agglomération. Je vous propose la candidature de monsieur Bret. Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

- la désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées et collèges. Vous avez les bulletins avec les candidats qui vous sont proposés. Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

- la désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein de l'ACUF. Je vous propose madame Guillemot. Y a-t-il un autre candidat ? Non.

Nous allons voter pour ces trois séries de représentants. Vous pouvez faire circuler les urnes.

(Les conseillers votent).

**M. LE PRÉSIDENT :** Je donne la parole au groupe Union pour la Communauté.

**Mme BARGOIN :** Merci, monsieur le président. Monsieur le président, à la ville, nous avons salué l'annonce de cette initiative concernant l'acquisition du foncier par la collectivité pour le mettre à disposition de bailleurs sociaux sous forme de bail emphytéotique. Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit plusieurs fois ici ou à la ville sur la nécessité d'une véritable chaîne de logements du privé au social mais j'exprimerai une simple crainte : que le pouvoir que vous détenez de préempter le foncier aggrave la situation du privé dont le rôle est cependant indispensable pour avoir non seulement une mixité sociale mais une mixité de l'offre de types de logements.

Nous savons, monsieur le président, que le code des domaines de l'Etat régissant aussi les sociétés nationales et les équipements publics n'autorise pas la négociation avec le privé pour ces terrains appartenant à l'Équipement. Néanmoins, un article, l'article R 139 de ce code, autorise des cessions à l'amiable avec le privé. Nous pensons donc qu'il serait nécessaire de faire une table ronde réunissant l'ensemble des constructeurs tant du privé que du social afin d'équilibrer la mise à disposition du foncier encore disponible à ce jour.

Deuxièmement, monsieur le président, toujours dans l'objectif d'avoir cette mixité sociale volontaire et non contrainte, il serait intéressant de lancer des prêts complémentaires à taux zéro, à l'instar des villes de Paris ou de Nancy. En effet, ces prêts accordés par des banques qui auraient passé des conventions avec notre collectivité pourraient être accordés à des jeunes ménages qui souvent font la demande d'un logement social parce qu'ils n'ont pas encore leurs fonds propres disponibles. Ils pourraient être aussi accordés à des locataires de logements sociaux qui souhaitent faire l'acquisition d'un logement dans le privé.

N'aurions-nous qu'une libération de 100 logements sociaux et une réduction de demande du même nombre 1/10<sup>ème</sup> de ce qui est estimé sur la ville de Paris, cela nous ferait 200 logements sociaux de libérés. Quand on connaît le coût annoncé dans les rapports, 25 000 € par 200, c'est une somme non négligeable pour la Communauté et une libération de 200 logements.

D'ailleurs, monsieur le maire, monsieur le président, pardon ! il y a quelques mois, vous avez lancé une analyse sur l'occupation des logements sociaux, analyse qui devait être croisée avec des renseignements des services fiscaux. Pouvons-nous vous demander si vous en avez des résultats et quels sont-ils ? Merci, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, madame Bargoin. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

**M. FORISSIER :** Tout d'abord, monsieur le président, en préalable à mon intervention, je voudrais vous dire qu'à l'heure de mon arrivée à la commune de Meyzieu aux affaires, vous êtes vous-même venu à Meyzieu pour parler entre autres du logement social dans l'est lyonnais et dans notre ville. Et nous avons constaté ensemble qu'il y avait un certain nombre de dysfonctionnements qui étaient dus à des concentrations excessives et notamment à un mauvais entretien du parc locatif social et à un mauvais fonctionnement social des quartiers. S'il est relativement déjà difficile de trouver des solutions au problème de construction de logement social, il est encore beaucoup plus difficile de le faire vivre correctement.

La décision qui nous est soumise en vue d'atteindre les objectifs de production de logements sociaux appelle les observations suivantes :

Pour les acquisitions comme pour le choix de l'organisme bénéficiaire, la concertation formelle des maires avec la saisine préalable qui est écrite sur le principe d'un projet de logement social ne me paraît pas suffisante : il doit s'agir d'un véritable accord.

Concernant les recherches foncières, elles doivent s'étendre sur l'ensemble du territoire communautaire pour tendre vers un véritable équilibre et, à ce propos, je vous ferai remarquer le peu de performances des services communautaires en ce qui concerne les préemptions quand les maires dont je fais partie vous demandent de préempter des logements qui pourraient être transformés en logements sociaux.

Je suis aussi inquiet des prévisions de construction de logements sociaux supplémentaires sur certaines communes, notamment sur une des communes importantes de l'est lyonnais, et ce malgré une forte présence de ce type d'habitat dès à présent sur son territoire ; effectivement, on sait qu'à un certain seuil, il devient difficile de fonctionner voire impossible. Il convient de tenir compte également du nombre de logements sociaux et des programmes qui, bien qu'étant sur les territoires d'une commune, ont un fort impact sur les communes riveraines.

Enfin, la recherche de logements et de développement diffus doit être traitée prioritairement si nous voulons parvenir à une intégration et acceptation du logement social. Il faut, sur nos communes de l'est lyonnais, arriver à enrayer l'image dévalorisante de l'habitat social réalisé dans les dernières décennies et ayant souffert d'un très mauvais entretien.

Le gouvernement a une politique très ambitieuse de rénovation urbaine, de construction de logements sociaux et d'accession sociale à la petite propriété, programme de longue haleine qui nécessite une cohérence, dont une vision d'ensemble, programme qui permettra des résultats sur le long terme, certes.

Le Grand Lyon, dans l'action foncière qu'il entend développer, doit être le garant de ce véritable rééquilibrage au sein de l'agglomération. Avec ces observations, nous voterons ce rapport, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Juste une remarque pour répondre à madame Bargoin qui craignait que le fait que nous augmentions notre mise de fonds sur le foncier ne fasse qu'il y ait raréfaction des terrains pour les promoteurs privés : simplement, sur Lyon, je lui signale que, dans les prochaines années et quelquefois dans les prochains mois, nous mettons en œuvre 355 000 mètres carrés de SHON : 55 000 sur la Duchère, 75 000 sur le Confluent, 85 000 sur le Bon Lait, 65 000 sur les jardins de la Buire et 75 000 sur Berthelot-Europe. Donc, je ne pense pas qu'il y ait un risque de raréfaction pour le privé.

Monsieur Polga.

**M. le vice-président POLGA :** Simplement deux mots, monsieur le président, d'abord pour vous remercier parce que, lors des différentes rencontres que j'ai pu avoir, j'ai constaté qu'il y avait tout de même un assez large consensus sur la politique qui était menée au niveau de la communauté urbaine de Lyon et je n'ai pas senti d'hostilité, que ce soit pour la mise en place de la loi SRU, pour la mise en place d'un prospecteur foncier ou de l'acquisition foncière pour faire du logement social, je tenais tout de même à le souligner.

Je voulais dire aussi à madame Bargoin qu'il n'y a aucun risque -mais, monsieur le président, vous l'avez évoqué vous-même- de toute façon : nous n'allons pas acheter n'importe où, n'importe comment. Nous avons ciblé, je crois, un certain

nombre d'organismes comme les HCL ou peut-être l'armée ou d'autres organismes de ce type-là et le prix offert est le prix du marché, c'est le prix des domaines, c'est le prix du marché, donc ce n'est pas un prix qui est sous-estimé.

J'aurais voulu répondre aussi à certaines interrogations qui ont été faites, puisque vous avez présidé, monsieur le président, avec le préfet, la conférence d'agglomération et nous avons constaté ensemble que les crédits n'ont peut-être pas diminué mais, comme le coût de la construction a très nettement augmenté, en fait, cela revenait tout de même à une difficulté, une baisse.

Enfin, je voulais dire que le service habitat qui travaille là-dessus a fait du très bon travail et je voulais le souligner et les remercier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Polga. Et nous, nous vous remercions pour votre travail sur ce dossier du logement social.

Je mets aux voix le rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Bourgogne, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président POLGA.

**N° 2004-2001 - déplacements et urbanisme** - Autorisation de signer un marché pour les travaux de construction de murs de clôture et de petits ouvrages de maçonnerie - lot n° 2 - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Desbazeille a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2001. Madame Desbazeille, vous avez la parole. Le rapport numéro 2004-2001 a obtenu un avis favorable.

J'ai une demande de parole de deux minutes du groupe Union pour la Communauté.

**Mme BARGOIN** : Intervention retirée, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Bourgogne, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de Mme DESBAZEILLE absente momentanément.

**N° 2004-2002 - déplacements et urbanisme** - Champagne au Mont d'Or - Espaces Lanessan et Kennedy-Juttet-Jean-Marie Michel - Travaux - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2002. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le vice-président ABADIE**, rapporteur : La commission a donné un avis favorable, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une intervention de deux minutes pour le groupe UDF. Vous avez la parole. L'intervention étant retirée, je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Bourgogne, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

**N° 2004-2004 - déplacements et urbanisme** - Décines Charpieu - Meyzieu - Anneau bleu - Mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large - Aménagement des berges et création de la passerelle de Décines Charpieu - Lancement de la procédure de choix du maître d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2004. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

**M. BURONFOSSE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une intervention du groupe Les Verts pour deux minutes.

**M. DURIEUX** : Merci, monsieur le président. Notre intervention se limitera à une notion de forme.

Ainsi, il nous semblerait pertinent que le rapport numéro 2004-2004 sur la mise en valeur du canal de Jonage soit lié avec le rapport numéro 2004-2028 pour la passerelle sur le Rhône entre la Cité internationale et le quartier de Saint-Clair à Caluire et Cuire, soit pour une meilleure lisibilité des documents que la Communauté urbaine produit.

Ces deux rapports sont attachés aux modes de déplacements doux. Il nous semble également utile que cette double ambition n'omette pas la concrétisation d'une phase transitoire pour desservir la rive droite et amont du Rhône, soit avec le canal de Miribel. Il serait, semble-t-il, convenable que la superposition de gestion soit enfin validée et que le site en lien avec l'Ain soit requalifié délicatement mais aussi avec un réel souci de sécurité. La traversée du Rhône reste, tant pour le vélo, les piétons que pour les transports en commun, un souci et un obstacle particulier sur le pont Poincaré et ses approches tant à Saint-Clair qu'à la Feyssine. Le nombre de voies dévolues à la voiture, les largeurs bien que contraintes des trottoirs avec un lot d'obstacles de tous ordres laissent entrevoir l'évidence de quelques perspectives utiles à exploiter sans délai, au bénéfice des usagers potentiels des modes doux.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Communiste, vous avez la parole.

**M. BURONFOSSE** : Monsieur le président, chers collègues, entre la commune de Jons, tout à l'est de l'agglomération, et Lyon, le Rhône historique a disparu au profit de deux canaux, celui de Miribel et celui de Jonage (aménagement, mutation

réalisés pour la production d'électricité). Dans le cadre de l'Anneau bleu, il nous est proposé l'aménagement des berges du canal de Jonage -40 kilomètres, ce n'est pas rien !- et la réalisation tant attendue d'une passerelle à Décines Charpieu.

Le montage financier qui nous est proposé est assez original. Il consacre l'apport financier d'EDF à hauteur de 50 %. Comment en est-on arrivé là ? Les communes riveraines du canal de Jonage, regroupées dans un syndicat intercommunal présidé par monsieur Pierre Crédoz, ont fait valoir, au moment où une nouvelle concession des chutes de Cusset devait être attribuée, que le Rhône ne pouvait être transformé en canaux aux seules fins de produire de l'électricité et que, cent ans après sa création, le canal de Jonage était confronté à une sensibilité nouvelle en matière d'environnement et que des usagers nouveaux, issus des loisirs, des pratiques sportives, étaient apparus. Il fallait tenir compte de cela.

La négociation avec EDF dura plusieurs années. Elle mobilisa les populations autour des projets du syndicat. Un protocole d'accord fut conclu : 6,9 M€ pour des projets d'aménagement, 6,9 M€ pour la remise en état des ouvrages (dont le désenvasement qui est aujourd'hui en cours de réalisation). La réactualisation, à ce jour, porte cette somme à 18,19 M€. Certes, nous avons demandé plus mais nous avons apprécié comme positive la participation financière de l'entreprise nationale.

Imaginons aujourd'hui EDF privatisée et l'effroi qu'une telle annonce jetterait dans les conseils d'administration ou dans les assemblées d'actionnaires. Il y a peu de chance que les retraités de Floride ou de Californie acceptent de troquer leurs fonds de pension pour un séjour sur les berges du Grand Large.

Toujours à cette même époque, nous avons proposé à la Communauté urbaine de travailler en commun à la définition de projets articulés autour du canal. Nous n'avions pas été entendus. Nous savons apprécier les changements opérés qui vont de la PPI à la découverte des berges ensemble, il y a tout juste un an, avec Pierre Crédoz, Michel Reppelin, Gilles Vesco, Pierre Abadie et beaucoup d'autres comme nous apprécions la délibération de ce soir, qui consacre ce changement lorsqu'elle expose : "La volonté d'inscrire le projet dans le cadre d'une politique globale de requalification du territoire de la première couronne de l'est".

Monsieur le président, chaque année, au début de l'automne, des milliers de Décinois se réunissent pour participer à une grande promenade à vélo ; c'est "Décines à vélo". Nous sommes plusieurs dans cette assemblée à pouvoir vous assurer qu'aucun d'entre eux ne manquera l'inauguration de cette passerelle attendue depuis si longtemps.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

**M. FORISSIER :** Monsieur le président, chers collègues, le lancement de cette première phase opérationnelle marque bien le démarrage d'un grand projet d'agglomération qui concerne, d'une part, les déplacements en modes doux et, d'autre part, la reconquête des berges des canaux et du Grand Large.

Je souhaite rappeler le caractère exceptionnel de l'animation liée aux activités nautiques et de loisirs qui se déroulent sur le Grand Large. Les chiffres que nous pouvons relever à travers l'activité du Sivom Meyzieu-Décines qui gère la base nautique du Grand Large sont très révélateurs de la dimension d'agglomération de cet équipement, appelé comme les autres

installations nautiques à être rénové ou réimplanté pour permettre la reconquête des berges.

En 2003, outre une forte fréquentation des écoles primaires, des collèges et lycées, nous avons eu la présence également de l'université (UFR-STAPS, Insa, Ecole centrale). Les adhérents sont originaires de quarante et une communes, dont un quart de Lyon et de Villeurbanne. C'est pourquoi je voudrais sensibiliser les maires de ces deux communes importantes pour voir si, dans le cadre d'un projet d'agglomération, on ne pourrait pas procéder à des aménagements qui seraient profitables à tous nos citoyens. Je vous remercie, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président CRÉDOZ :** Monsieur le président, chers collègues, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous votons ce soir le dossier de mise en valeur et d'aménagement des berges du canal de Jonage et la création de la passerelle de Décines.

En tant qu'élu communautaire mais également en ma qualité de président du syndicat mixte de l'aménagement du canal de Jonage, je me félicite que le nouvel exécutif du Grand Lyon ait reconnu l'intérêt et les atouts de l'espace naturel que représente le canal de Jonage, à la porte même de l'agglomération.

Ce premier maillon du projet beaucoup plus ambitieux que constitue désormais l'Anneau bleu avec ses 3 000 hectares situés entre les deux canaux de Miribel et de Jonage donnera, j'en suis persuadé, une image de l'est lyonnais très valorisante pour le Grand Lyon en complément du Carré de soie et, à l'autre extrémité, d'un autre projet d'envergure, Lyon Confluence. Le projet Anneau bleu, en participant à la restauration des continuités piétonnes et cyclistes de l'agglomération tout en préservant le caractère naturel et le patrimoine des berges, s'inscrit parfaitement dans notre politique communautaire de développement durable.

Pour l'histoire cela a été dit tout à l'heure, le syndicat d'aménagement du canal de Jonage s'est constitué dès 1990 pour défendre les intérêts des communes riveraines dans le cadre du renouvellement de la concession hydro-électrique de Cusset. Depuis, nous avons sans cesse travaillé au montage d'un projet qui doit valoriser l'aménagement de Cusset et de ses ouvrages entre Jons et Villeurbanne sur les vingt kilomètres du canal de Jonage dans leur environnement économique, social, paysager, touristique, sportif et de loisirs. Nous avons obtenu qu'EDF participe de façon importante au financement de ces travaux d'accompagnement de la nouvelle concession de Cusset. D'autres financements complémentaires ont été obtenus comme se lier au projet du Léman à la mer.

La Communauté urbaine a décidé d'inscrire cette opération dans sa programmation pluriannuelle des investissements et d'y consacrer un effort financier significatif et même décisif pour la réussite de ce projet dans le cadre de ses compétences, c'est-à-dire les déplacements modes doux. Les études préalables et le montage du dossier de prise en compte de l'Anneau bleu par notre assemblée ont été réalisés en étroite collaboration entre les services des multiples maîtres d'ouvrage concernés. L'aménagement des berges du canal de Jonage entre maintenant dans une phase opérationnelle et cette étape sera, j'en suis persuadé, la première victoire d'une longue course en équipe sur les berges du Rhône-amont et autour de l'Anneau bleu. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Bourgogne, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

### Désignation de représentants au sein de la DTA et de la RUL

#### Résultats des votes

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous donne les résultats des votes pour la DTA et la RUL :

*Pour la directive territoriale d'aménagement (DTA) -*

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	130
- à déduire : bulletins blancs ou nuls .....	13
- reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	117
- majorité absolue .....	69

Ont obtenu :

- M. Maurice Charrier.....	92 voix
- Mme Estelle Mosnier-Lai .....	4 voix
- M. Christian Philip .....	4 voix
- Mme Anne-Marie Dubost .....	3 voix
- M. Alain Imbert .....	3 voix
- M. Jacques Meyer .....	2 voix
- Mme Dominique Nachury.....	2 voix
- M. Fawzi Benarbia .....	1 voix
- Mme Bernadette Bertrix .....	1 voix
- M. François-Noël Buffet.....	1 voix
- Mme Claudine Friehe.....	1 voix
- M. Charles Millon.....	1 voix
- M. Gaël Petit .....	1 voix
- M. Michel Terrot.....	1 voix

Monsieur Maurice Charrier ayant obtenu la majorité absolue est élu.

*Pour le conseil d'administration de la RUL -*

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	133
- à déduire : bulletins blancs ou nuls .....	16
- reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	117
- majorité absolue .....	69

Ont obtenu :

- M. Jean-Michel Longueval .....	85 voix
- M. Alain Jeannot.....	5 voix
- M. Gaël Petit .....	5 voix
- Mme Anne-Marie Dubost .....	4 voix
- Mme Estelle Mosnier-Lai .....	4 voix
- M. Etienne Tête .....	2 voix
- Mme Claudine Friehe.....	3 voix
- M. Patrick Laurent .....	2 voix
- M. Alain Lelièvre .....	2 voix
- Mme Marie-Chantal Desbazeille .....	1 voix
- M. Jacques Meyer .....	1 voix
- M. Charles Millon.....	1 voix
- M. Gilles Vesco .....	1 voix

Monsieur Jean-Michel Longueval ayant obtenu la majorité absolue est élu.

**N° 2004-2005 - déplacements et urbanisme - Lyon 8° -** Ilot Berthelot-Epargne - Aménagement - Avenant au protocole transactionnel - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant au dossier numéro 2004-2005 présenté par monsieur le vice-président Guy David. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Monsieur le président, s'agissant de l'îlot Berthelot dans le huitième arrondissement, le rapport propose de proroger de six mois le protocole entre la Communauté urbaine et la société Nexity de façon à lui permettre de préciser son projet d'aménagement. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Union pour la Communauté.

**Mme BARGOIN** : Intervention retirée, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Bourgogne, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

**N° 2004-2007 - déplacements et urbanisme - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Berges de la rive gauche du Rhône -** Projet d'aménagement - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président BUNA a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2007. Monsieur BUNA, vous avez la parole.

**M. le vice-président BUNA**, rapporteur : Dans la continuité des rapports sur l'Anneau bleu, il s'agit là de clôturer la concertation préalable qui a eu lieu sur le projet d'aménagement des berges du Rhône et qui s'est tenue entre juillet 2002 et juin 2004.

A noter simplement que la concertation est allée au-delà du cadre légal puisqu'il y a eu quatre expositions, plus de trente mille visiteurs, plus de deux mille remarques et de nombreuses réunions avec les mairies, les associations. Le projet a évolué et vous pouvez voir aujourd'hui, dans la cinquième exposition, ce que sera globalement, dans l'état définitif, l'aménagement des berges. Je ne reviendrai ni sur les objectifs, ni sur les remarques, ni sur les réponses.

Je veux simplement dire que ce projet est entré dans sa phase active puisque des appels d'offres ont été lancés pour les infrastructures et également pour les ducs d'Albe. En principe, les travaux devraient démarrer en janvier 2005 et pour une inauguration de la première tranche en 2006, livraison fin 2006 ou début 2007 de la totalité de l'aménagement. Je crois que c'est un projet qui changera le rapport entre la ville et ses fleuves et qui transformera le visage de Lyon en centre-ville, sachant que le fil conducteur a été maintenu, celui des déplacements doux depuis le parc de la Tête d'Or jusqu'à Gerland, ce qui fait qu'avec la passerelle Saint-Clair, avec l'Anneau bleu, on a là un aménagement cohérent et de forte ambition.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

**Mme la vice-présidente RABATEL** : Monsieur le président et chers collègues, le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne se félicite de la conduite du projet pour l'aménagement de la rive gauche des berges du Rhône.

Ce rapport présente le bilan de la concertation préalable et il faut souligner que, contrairement à bien des concertations préalables qui ne suscitent que de rares avis, il y a eu, dans ce cas, 2 000 contributions écrites en vue d'affiner le projet et de le faire partager par la population, sans compter les milliers de visiteurs lors des expositions et les centaines de participants aux réunions publiques qui se sont eux aussi intéressés au projet.

Ce bilan positif de la concertation résulte d'une vraie volonté politique et d'un lourd travail dont il faut remercier les vice-présidents Gérard Claisse et Gilles Buna, les services du Grand Lyon et les concepteurs et maîtres d'œuvre du projet qui ont accepté de ne pas tout finaliser d'avance grâce à une démarche d'emblée évolutive. Les propositions qui répondaient à l'esprit du projet et à son cadre financier, juridique et technique, ont été retenues et on peut noter qu'elles suivent les lignes de force constatées la semaine dernière dans cette enceinte, lors du rendu de l'enquête sociologique sur les habitants du Grand Lyon. La demande de vie esthétique, c'est-à-dire la demande d'un art de vivre, conjuguée au rêve et au sens de la ville est le besoin d'expression personnelle. Le projet des berges du Rhône en est une réponse. C'est ainsi que la concertation, qui peut sembler à certains une perte de temps sur le court terme, permet en réalité d'enrichir un projet et de faire gagner du temps au final car le projet devient véritablement partagé par les habitants et n'est plus remis en cause à répétition.

Nous espérons que les étapes suivantes de réalisation concrète du projet seront aussi satisfaisantes et que chacun pourra constater que l'on peut, en matière de démocratie participative locale, ne pas en rester aux incantations et passer du dire au faire. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Bourgogne, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

**N° 2004-2012 - déplacements et urbanisme** - Villeurbanne - ZAC des Maisons Neuves - Approbation des dossiers de création et de réalisation - Approbation du programme des équipements publics (du projet de PEP), du bilan prévisionnel et de la convention publique d'aménagement (CPA) avec l'Opac du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2012. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Il s'agit d'un rapport concernant la ZAC des Maisons Neuves à Villeurbanne. Le rapport propose d'approuver le dossier de création et le dossier

de réalisation ainsi que le programme des équipements publics de la ZAC et la convention d'aménagement avec l'Opac du Rhône. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai deux interventions. D'abord le groupe UDF, vous avez la parole.

**M. MORALÈS** : Monsieur le président, chers collègues, chers amis, cette délibération propose la création de la ZAC des Maisons Neuves sur la commune de Villeurbanne, assortie d'un programme global de constructions, du bilan financier prévisionnel et d'une convention publique d'aménagement avec l'Opac du Rhône.

La réalisation de cette ZAC est une nécessité dans un secteur géographique clé à la limite de Villeurbanne et du troisième arrondissement. Au-delà de cette ZAC, c'est tout un quartier qui est concerné dans ses équilibres car cette opération va très fortement modifier la physionomie et le quotidien des habitants. En fait, cet aménagement du quartier des Maisons Neuves sur plus de 2,5 hectares est un projet de longue date. Dans le cadre du POS 2001, un projet conçu par la cellule de l'Agence d'urbanisme du Grand Lyon avait été largement présenté, discuté, par la suite approuvé et retenu. L'opportunité de l'annulation du POS de 2001, le 18 février 2003 car cela apparaît bien désormais comme une opportunité pour faire passer un projet différent de celui débattu précédemment a permis l'éclosion d'un nouveau projet.

Ce nouveau projet fait suite à une concertation qui s'est déroulée de mars 2003 à janvier 2004, dont la nécessité affichée sans rire était de mieux répondre aux attentes des citoyens. Quels citoyens ? Les résidents du quartier, notamment les locataires des HLM, ou bien les associations ? Et je pense notamment à deux importantes associations qui travaillent sur ce dossier depuis l'origine et dont les propositions sont restées lettres mortes et les questions sans réponse. Quand les forceps et la surdité ambiante animent la concertation, le bébé ne correspond pas forcément aux espoirs et aux attentes !

Ce dossier a connu des soubresauts. Une partie de la ZAC a réellement vu le jour. Le dossier a dû être prorogé, son périmètre s'est étendu. Et l'on a vu fleurir, autour de ce périmètre, toute une série d'acquisitions foncières qui matérialisent le fait que ce projet urbain va bien au-delà du périmètre de la ZAC présentée mais qui font surtout que ce projet urbain n'a plus la transparence que l'on est en droit d'attendre.

Ce dossier prévoit sur cet espace de 2,5 hectares, 26 000 mètres carrés de SHON dont un tiers de cette surface occupée par les logements sociaux ; 26 000 mètres carrés de SHON ce sont, au bas mot, 1 000 résidents supplémentaires. Rien n'est prévu quant à l'équilibre urbain et social, rien n'est proposé quant aux équipements publics à fournir en dehors d'une vague promesse qui ne semble engager que ceux qui l'écoutent. Ce projet est-il vraiment fait pour répondre aux attentes des citoyens ?

En priant de m'excuser, par avance, pour ceux de mes collègues qui ne connaissent pas ou peu ce quartier, je vais donner des exemples plus ciblés.

Ce nouveau projet prévoit une desserte reliant les avenues Saint-Exupéry et Jean Jaurès. Ce seul changement de débouché de la voie de circulation interne de cet espace a coûté à la collectivité 178 000 € d'études d'une agence d'urbanisme privée. Pour quel résultat ? Cette nouvelle rue va passer entre deux barres HLM et détruire un site où vit une population très modeste avec de nombreux jeunes enfants. Cette rue va passer

au ras des fenêtres des locataires des appartements de ces deux immeubles et le nouveau carrefour va engendrer de nombreuses nuisances supplémentaires sur une avenue Saint-Exupéry déjà fortement chargée en circulation et où le bruit, les pollutions et la dangerosité pour les nombreux enfants du quartier sont déjà bien présents. S'il est vrai que l'irruption de cette nouvelle voie risque de perturber le marché bi-hebdomadaire de la Ferrandière, ce nouveau tracé casse aussi le projet d'une bande d'espace vert public prévue au POS 2001 en prolongement du Parc Florian, longeant les immeubles Saint-Exupéry jusqu'à la rue Frédéric Mistral. Elle sera remplacée par une place minérale centrale ; la terminologie est belle mais, en bref, on nous vend un peu plus de béton.

Cette option de desserte est le signe d'un mépris flagrant pour une population vivant dans ce secteur de la Ferrandière et en particulier pour les résidents des logements sociaux. Je reprends à mon compte une question restée sans réponse sur les cahiers de concertation : "Si les immeubles de l'avenue Saint-Exupéry avaient été des copropriétés, comment donc auriez-vous desservi ce nouveau quartier ?" ; on s'autorise donc à faire ce que l'on n'essayerait même pas de faire face à des populations plus à même de défendre leurs droits et leur environnement.

Ce nouveau projet d'opportunité suite à la suppression du POS 2001 n'est pas acceptable. Ce projet urbain, qui va bien au-delà du périmètre de la ZAC, n'a plus désormais la transparence que l'on est en droit d'attendre, cela n'est pas acceptable. L'irruption dans un quartier de 1 000 nouveaux résidents est incompatible avec l'absence d'équipements publics adaptés. Cela n'est pas acceptable. Le mépris flagrant pour la population vivant dans ce secteur et en particulier les résidents des logements sociaux qui sont les "malgré eux" de ce projet est inacceptable.

La réalisation de la ZAC des Maisons Neuves est une nécessité. Le groupe UDF ne peut raisonnablement pas voter un projet qui ne répond pas pleinement aux logiques urbaines, sociales et environnementales. Notre groupe votera contre ce nouveau projet.

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Gautier.

**Mme GAUTIER :** je voulais informer nos collègues sur la façon dont ce dossier avait été initié, suivi par notre groupe, par notre municipalité, en accord et avec l'appui de l'Agence d'urbanisme et de la Communauté urbaine bien sûr qui nous a apporté son concours en matière d'études, en matière de conseil et aujourd'hui, en matière de mise en œuvre.

Je voulais rassurer mes collègues sur le fait que, d'une part, nous avons engagé, ici-même, la concertation préalable, la concertation officielle en mars 2003 mais que, préalablement, nous avons initié, dès mars 2001, un groupe de travail de façon à mettre en œuvre un nouveau projet dans la mesure où l'ensemble des habitants du quartier nous avait alertés, nous avait fait part de leurs inquiétudes sur un certain nombre de lacunes par rapport au projet qui était effectivement inscrit au POS 2001. C'était un engagement municipal, nous l'avons respecté et nous l'avons mis en œuvre dès notre élection. Donc, il paraît pour le moins curieux de nous faire le procès d'avoir profité d'une annulation ultérieure du POS pour engager ce travail. Cette réflexion a démarré bien avant.

Je voudrais également rassurer mes collègues sur le principe de la concertation que nous avons mis en place qui, je crois, fait valeur d'exemple, en tous les cas que nous pouvons qualifier d'exemplaire de la part des membres de ce groupe de travail

puisqu'il a permis, par une suite de réunions de travail continu pendant une année, pendant l'année 2002, complétée sur une partie de l'année 2003, de mettre en place un projet plus adapté aux souhaits des habitants.

Je voudrais également indiquer qu'aucune intervention n'a été faite en commission d'urbanisme, ici, en Communauté urbaine, et que nous avons passé ce dossier au conseil municipal du 2 juillet et que ce dossier a fait l'objet d'un accord d'une très large partie de nos collègues élus, bien au-delà de la seule majorité de gauche.

En ce qui concerne les critiques qui peuvent être apportées à ce projet, tout projet d'urbanisme ne peut faire l'objet d'un consensus absolu. Pour le moins, je pense qu'il y a eu une concertation bien menée, il y a eu un accord général sur le projet urbain. Je crois sincèrement que le projet auquel nous sommes arrivés, encore une fois avec l'appui technique de l'Agence d'urbanisme, nous amène aujourd'hui à approuver un bon projet.

Il y a également des éléments qui n'ont pas été cités par monsieur Moralès à l'instant et permettez-moi de le faire.

Il s'agit de réaliser des logements dans ce quartier pour la plupart des habitants qui sont logés dans les logements sociaux d'Axiade, nous allons leur offrir sur place un parcours résidentiel qui leur permettra de rester dans le quartier qu'ils habitent aujourd'hui. Nous avons engagé avec la société Axiade un travail pour mener de front la réhabilitation des logements sociaux et, pour certains, très vétustes. Cette réhabilitation va démarrer en s'appuyant justement sur ce dossier de ZAC.

Nous avons également demandé à la Communauté urbaine, qui a donné son accord, de mener un travail et une réflexion pour sécuriser l'avenue Saint-Exupéry qui, indépendamment de ce projet de future ZAC, doit faire aujourd'hui l'objet d'aménagements de sécurité puisqu'il s'agit d'un axe de desserte important du quartier de la Part-Dieu. Je voudrais également indiquer qu'en ce qui concerne les aménagements de voies publiques, d'espaces piétonniers, d'espaces réservés aux déplacements doux, il s'agit d'un programme important de ce nouveau quartier. Nous avons parlé de place publique ; ce serait une place publique végétalisée et nous avons associé, dans les études, un paysagiste, un cabinet d'études de paysage qui nous a accompagné pendant toute la période de définition du projet.

Je voudrais enfin indiquer que voter contre une opération de ZAC est assez rare dans cette assemblée et dire à nouveau que nous sommes très confiants sur la bonne conduite de cette opération dont la Communauté urbaine va prendre la maîtrise d'œuvre. Merci, monsieur le président et j'invite mes collègues à voter cette délibération bien entendu.

**M. LE PRÉSIDENT :** Très bien. Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Bourgogne, Mme Palleja,  
- contre : groupe UDF et apparentés,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

**N° 2004-2028 - déplacements et urbanisme** - Caluire et Cuire - Lyon 6° - Projet de passerelle sur le Rhône, entre la Cité internationale et le quartier Saint-Clair - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Buna a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2028. Monsieur Buna, vous avez la parole.

**M. le vice-président BUNA**, rapporteur : C'est un dossier qui est propre à donner satisfaction tout à la fois au sixième arrondissement, à la mairie de Caluire et Cuire et à notre collègue Vesco puisqu'il s'agit de la passerelle dédiée à Saint-Clair et aux déplacements doux.

Vous savez que c'est une passerelle qui était prévue dès le projet de la Cité internationale, dès le démarrage, que les objectifs sont assez évidents : désenclaver le quartier de Saint-Clair, permettre une liaison loisirs piste cyclable de part et d'autre du Rhône puis, enfin, relier le pôle tertiaire Cité internationale à Saint-Clair. En ce qui concerne le planning des études préliminaires, consultation, concours 2004-2006, c'est pour une réalisation qui est prévue en 2007. En ce qui concerne la maîtrise d'œuvre et les coûts d'études, 480 000 € seront assurés par la Communauté urbaine mais viennent en déduction de ce que la Communauté urbaine devait verser dans le cadre du bilan prévisionnel de la ZAC. Le coût prévisionnel de la passerelle est d'environ 5 M€ mais ce sont les études qui permettront d'affiner évidemment le coût réel. On vous demande pour 2004 100 000 € TTC et pour 2005 380 000 €. C'est un élément qui donne de la cohérence aux déplacements doux, en particulier piétons et pistes cyclables.

Je voudrais ajouter également, en ce qui concerne la Cité internationale, que l'ensemble des charges foncières ont été vendues et on rentre donc dans la dernière phase avant l'inauguration, en 2006, de la salle 3000. Donc la Cité internationale va s'achever dans les délais qui étaient prévus.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Deux minutes pour le groupe Synergies.

**M. MARQUEROL** : Monsieur le président, chers collègues, le mot le plus important à dire à l'occasion de ce rapport est sans doute "enfin !". La passerelle entre Caluire Saint-Clair et le sixième arrondissement de Lyon n'est pas une nouveauté, en tout cas dans son principe ; elle est depuis longtemps rêvée par les riverains du Rhône, comme le dit souvent un historien connu de Caluire et Cuire, monsieur Jo Basse. L'idée de cette passerelle est donc ancienne mais sa traduction opérationnelle provient du précédent mandat, à l'occasion du lancement des lourds aménagements de la Cité internationale. C'est ainsi que la passerelle s'est vue inscrite au programme des équipements publics de la ZAC Cité internationale. C'est ainsi également que cet équipement a été présenté comme indispensable lors de l'inauguration du tunnel du quai de Bellevue, en novembre 1999, par le président Barre. C'est ainsi enfin que la réalisation de la passerelle a été évoquée au cours de l'inauguration du parc urbain de Saint-Clair, par vous-même, monsieur le président.

Je voudrais tout simplement dire que cette passerelle n'est pas seulement un tronçon du plan des déplacements doux. C'est avant tout un trait d'union au-dessus du Rhône, qui ne se limite pas aux seules communes ou arrondissements riverains. Cet équipement est destiné à relier la rive droite du Rhône à Lyon, au parc de la Tête d'Or, à la Doua ou à la Feyssine. C'est en cela un véritable équipement d'agglomération qui présente

aussi l'avantage d'aider au développement économique et au rayonnement de la Cité internationale puisqu'il est un vecteur de rapprochement avec le pôle tertiaire et notamment hôtelier de Caluire Saint-Clair.

Je suis particulièrement heureux aujourd'hui du lancement de ces études et de la perspective de réalisation à l'horizon 2007 car je milite pour cette passerelle depuis bientôt dix ans au sein de la Communauté urbaine. Je voudrais donc remercier les élus et le président du Grand Lyon pour ce rapport, en n'oubliant pas d'associer à ces remerciements madame Dominique Nachury pour son implication constante dans ce dossier. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Union pour un Mouvement populaire, vous avez la parole.

**M. le vice-président JEANNOT** : Merci, monsieur le président. Je suis particulièrement heureux voire un peu étonné de constater que ce projet suscite aujourd'hui autant d'enthousiasme et surtout d'adhésion. Pourtant, monsieur le président, il me semble qu'il y a quelque temps, nous étions, Dominique Nachury, Bernard Marquerol et moi-même, bien seuls pour vous soumettre ce projet de création d'une passerelle entre le quartier de Saint-Clair et la Cité internationale. Je me souviens de votre visite du 9 novembre 2001 au cours de laquelle nous inaugurons comme l'a dit Bernard Marquerol le magnifique parc des berges du Rhône. Je me rappelle le discours que vous aviez alors prononcé ; c'était la première fois que nous entendions officiellement valider l'idée de cette passerelle.

Je tiens aujourd'hui à vous remercier officiellement, monsieur le président, car, deux ans après cette inauguration, vous proposez au vote de nos collègues communautaires l'engagement de la première étape technique de ce dossier. Je souhaite souligner tout particulièrement l'implication constructive des techniciens et des élus communautaires pour la naissance de ce projet qui me tient, il est vrai, tellement à cœur.

Saint-Clair a souffert du vieillissement de son parc immobilier, d'une circulation excessive par la configuration de la Grande Rue de Saint-Clair, du chantier bruyant du périphérique nord et, en fait, de plusieurs décennies de travaux. La passerelle permettra à ce quartier de retrouver sa vraie place dans l'agglomération, en liaison directe avec la rive gauche du Rhône et la Cité internationale de Lyon. Inversement, cette Cité internationale, symbole du futur de notre agglomération, s'ancrera dans un quartier pittoresque et vivant.

J'attends avec impatience, monsieur le président, le jour où les Caluirards et les Lyonnais pourront enfin franchir concrètement cet ouvrage qui représente à coup sûr un point très fort des actions de nos deux collectivités. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, monsieur Jeannot. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Bourgogne, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

**N° 2004-2030 - déplacements et urbanisme** - Irigny - Zone industrielle de la Mouche - Création d'une voie nouvelle de liaison entre la rue de la Mouche et la rue des Sources - Déclaration d'utilité publique - Levée des réserves du commissaire-enquêteur - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2030. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une intervention du groupe UDF.

**M. le vice-président DA PASSANO** : Monsieur le président, juste un petit mot pour me réjouir, ainsi que mon collègue Roland Crimier, maire de Saint Genis Laval, que cette affaire progresse enfin. Pourquoi avec Roland Crimier ? Parce que cet aménagement, s'il est sur la commune d'Irigny, débouche sur la rue des Sources à Saint Genis Laval et pour vous demander que, de grâce, on cesse d'étudier cette affaire parce que d'étude en étude, on a tout de même repoussé déjà depuis quelques années la réalisation de cette voirie qui est absolument indispensable à cette zone industrielle. Alors cette fois-ci, je crois que ce dossier est parfaitement étudié, que tout le monde est d'accord et, de grâce, ne l'étudions plus mais agissons ! Merci d'avance.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Bourgogne, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2004-2033 - déplacements et urbanisme** - Lyon 6° - Parc de stationnement Liautey - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Touraine a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2033. Monsieur Touraine, vous avez la parole.

**M. le vice-président TOURAINE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Trois minutes pour le groupe Aglo.

**M. le vice-président BERTRAND** : Monsieur le président, mes chers collègues, je n'en aurai pas pour trois minutes mais il m'apparaît important de vous préciser que ce parking, place Liautey, constituait déjà une priorité lors d'une dernière campagne municipale en raison des problèmes de stationnement inextricables dans le sixième arrondissement de Lyon.

L'aménagement des berges du Rhône rend maintenant ce projet impératif si nous voulons que ce quartier continue à vivre sereinement. Malgré tous nos efforts pour accélérer la procédure, il faudra attendre encore une ouverture pour fin 2006. Les négociations avec Lyon Parc Auto ont permis une

ouverture piétonne sur le quartier, et en particulier en direction de l'avenue Franklin Roosevelt et nous nous en réjouissons, et non d'un accès vers le quai. Nous nous réjouissons et tenons maintenant à ce que la procédure ne soit plus freinée afin de tenir nos délais. Voilà, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, ce dossier de concession-construction-exploitation d'un parking Liautey mérite trois observations.

La première, c'est qu'effectivement, Lyon Parc Auto remporte le morceau de ce dossier face à ses quatre concurrents mais c'est vrai qu'il y a un argument assez déterminant : c'est que, dans un cas, Lyon Parc Auto ne demande pas de subvention et, dans les autres cas, les subventions demandées allaient de 4,2 à 10,5 M€.

La deuxième observation est la conséquence de la première, c'est-à-dire que l'on peut s'interroger s'il n'y a pas in fine, par sa place prépondérante, par l'ensemble des parkings obtenus par Lyon Parc Auto, une situation de privilège qui fait que, sans parler d'adossement qui est une expression utilisée pour les autoroutes, nous ne sommes pas dans de l'adossement de fait et qu'après tout, notre partenaire qui est un partenaire de Lyon Parc Auto a relativement des garanties par rapport à la politique municipale et il suffit, on le sait bien d'augmenter les prix de surface pour augmenter le nombre de voitures dans les parkings souterrains.

Ce qui aboutit à ma troisième et dernière observation : de longue date, Les Verts ont proposé à l'agglomération lyonnaise et au débat l'idée de créer un grand service public des déplacements urbains dans lequel on intégrerait à la fois l'activité actuelle du Sytral et l'activité notamment de Lyon Parc Auto. Parce que l'on pense qu'il y a des corrélations assez étroites entre notre volonté de diminuer le nombre de voitures en ville et une volonté qui peut se traduire par une augmentation des tarifs du parking de surface, voire des parkings à l'intérieur des parkings payants et qu'en conséquence, comme l'on n'a pas véritablement vocation à entretenir une société, fût-elle d'économie mixte, tout au moins une société privée dans laquelle il y a des partenaires privés, que nous n'avons pas vocation à ce que cette société fasse des bénéfices puisque c'est entretenir l'Etat à hauteur de 33,33%, il y aurait donc un intérêt que l'ensemble de cette politique soit portée par une même structure et qui pourrait, peut-être de façon plus claire, plus évidente, en garantissant de la transparence, faire que la voiture paye un peu mieux la contrepartie aux transports collectifs.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Tête. Le groupe GAEC.

**M. BENARBIA** : Monsieur le président, chers collègues, je ne reviendrai pas d'une manière détaillée sur les fonctions de ce parking public, sinon pour rappeler le souci du groupe GAEC de voir se développer une politique cohérente de stationnement.

La vocation de cet ouvrage n'est pas d'attirer du trafic venant de l'extérieur de la ville mais bien de jouer un rôle actif dans la gestion du stationnement à l'échelle du quartier Brotteaux rive gauche au bénéfice de ses résidents. Nous prenons acte positivement d'une possibilité d'abonnement domicile à hauteur de 50 % et nous souhaitons que ceci soit un objectif atteint et pas un maximum indicatif. De manière complémentaire, la place donnée aux bicyclettes est appréciable. Nous notons que l'emplacement des sorties n'est pas définitivement arrêté ; il est souhaitable que celles-ci soit clairement déterminées avant le début des travaux au risque d'engendrer des surcoûts inutiles.

La durée de la convention est importante : trente-cinq ans. Elle est justifiée par la période d'amortissement de l'ouvrage. Si je n'ai pas d'observation sur la proposition qui nous est soumise sur le plan financier, je dois avouer les limites de ma capacité d'appréciation des prévisions d'activité, de recettes en l'absence d'informations de référence et d'une mémoire personnelle sur les conventions en cours.

Je souhaite profiter de ce dossier pour rappeler une demande qui aura bientôt deux ans. C'est qu'à l'occasion de la présentation du bilan de délégation de service public relative au stationnement, j'avais déjà suggéré et l'idée était partagée par d'autres conseillers qu'il puisse nous être communiqué une information à la fois rétrospective et prospective sur la réalisation des plans de financement et le fonctionnement des ouvrages concédés. Les engagements pris par le concédant et la collectivité doivent être assortis d'une parfaite lisibilité et d'outils de suivi dans la durée. Combien de membres de notre assemblée y siègeront encore, ne serait-ce qu'à la moitié de la durée de la concession prévue ? Nous avons, à l'égard de nos concitoyens et de nos successeurs, le devoir de retranscrire rigoureusement et durablement nos engagements ainsi que leur réalisation. Aussi, je me permets de rappeler cette utile et nécessaire amélioration des procédures de présentation des résultats de ce type d'ouvrage. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

**M. ROUX DE BEZIEUX :** Monsieur le président, j'entendais certains de mes collègues tout à l'heure nous dire enfin ou nous dire également qu'ils s'étaient sentis bien seuls au début du mandat ou du précédent mandat pour réclamer des équipements et de les voir enfin venir. Celui-là n'a pas attendu un mandat complet. C'est vrai qu'à la mairie du sixième arrondissement, nous aussi étions parfois bien seuls pendant la campagne électorale et après pour réclamer ce parking mais que vous avez su nous écouter et, peut-être à cause aussi du projet des berges, que vous avez accepté ainsi que votre exécutif de pouvoir étudier ce parking. Alors permettez-moi à mon tour de vous féliciter que notre mairie ait été entendue et écoutée et de nous féliciter également de la manière dont l'un de vos collaborateurs Alexis Perret pour ne pas le citer a su aussi gérer ce dossier au quotidien avec nous de manière régulière et pouvoir travailler en concertation.

Mais la concertation ne suffit pas, il faut aussi à un moment choisir. Vous avez présenté les dossiers d'un certain nombre d'entreprises. C'est vrai que LPA qui n'est pas une entreprise, faut-il le rappeler gagne mais il est vrai que ses conditions ne sont pas forcément les mêmes que celles des entreprises privées qui ont, elles, des actionnaires qui réclament bien évidemment parfois d'avoir des dividendes et que la concurrence n'est peut-être pas tout à fait la même partout. Mais ma foi, c'est ainsi, il faut en accepter les règles.

On parlait tout à l'heure de concertation. Je pense que maintenant s'ouvre une deuxième étape. Nous avons regardé avec attention le projet LPA, ses entrées et ses sorties, que ce soit véhicules ou piétons. C'est effectivement quelque chose qui nous satisfait mais il faut aujourd'hui ouvrir l'étape de l'écoute des habitants à ce sujet et une deuxième concertation, je pense, sera nécessaire. Des réunions de présentation avec les équipes qui auront remporté le concours, notamment sur la partie des accès mais également sur la partie devenir de la place après car un certain nombre d'arbres vont être coupés pendant les travaux ; on ne peut pas faire autrement mais il y aura un réaménagement après en l'état -est-ce que c'est souhaitable ?- de cette partie-là de la place. Je pense qu'il faudra également parce que, sous le prochain mandat, nous aurons à y travailler

un réaménagement total de la place Maréchal Lyautey qui, vous le savez, au fil des ans a été défigurée, notamment par l'arrivée du métro, et qu'il faudra là aussi peut-être profiter de ce parking pour lancer quelques études sur le réaménagement global de cette place.

Voilà, monsieur le président. Merci pour ce parking qui verra le jour et nous attendons avec impatience celui de la place Général Brosset prévu pour la délibération de septembre.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

**Mme NACHURY :** Merci, monsieur le président. Ce rapport a pour objet la désignation du délégataire et l'approbation du contrat de délégation du parc de stationnement de la place Maréchal Lyautey. Je n'interviens pas à ce propos mais plutôt à l'occasion de ce rapport pour faire état du débat qui a eu lieu à la commission urbanisme concernant les entrées et les sorties prévues pour ce parking et notées dans le contrat Lyon Parc Auto, respectivement rue de Sèze et quai Sarraill. L'impact sur la circulation et les aménagements de voirie nécessaires soulèvent encore bien des questions qui semblent aujourd'hui sans réponses claires. Il a été dit que les réflexions et les études continuaient. Nous souhaitons que cela soit bien réaffirmé en séance publique. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Buna.

**M. le vice-président BUNA :** Deux remarques à propos de ce dossier.

Bien évidemment, le réaménagement de la place est prévu mais vous savez que l'Architecte des bâtiments de France demande la requalification et la restauration de la place à l'identique. L'identique, c'est ce que l'on avait au XIX<sup>ème</sup> siècle ou l'identique, c'est ce que l'on a aujourd'hui. On est en train de discuter mais évidemment rassurez-vous, avec le parking, il y aura forcément requalification de l'espace.

Une remarque sur les entrées et les sorties : je crois que le projet de Lyon Parc Auto est celui qui est le plus adapté aujourd'hui pour éviter des problèmes de circulation. Il faudra continuer la concertation, je suis d'accord avec vous, madame Nachury. En ce qui concerne la sortie piétons, le positionnement proposé au nord de la place n'est pas forcément ce qu'il y a ni de plus esthétique ni de plus fonctionnel. Moi-même, j'ai proposé que l'on regarde si la sortie piétons ne peut pas se faire dans l'un des kiosques à fleurs dont la convention d'exploitation arrive à échéance dans deux ans. Cela semble possible et ce serait, à mon avis, une autre qualité que les émergences classiques que l'on a quand on crée une sortie piétons sur une place ordinairement.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais mettre ce dossier aux voix en demandant aux administrateurs de la SEM Lyon Parc Auto de ne pas prendre part au vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Bourgoigne, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté, les administrateurs de la SEM Lyon Parc Auto n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président TOURAINE.

**N° 2004-2071 - proximité, ressources humaines et environnement** - Service public de chaud et de froid urbains de Lyon et Villeurbanne - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, afin de rompre le consensus trop large qui risquerait de rendre monotone notre assemblée, je vous propose d'examiner tout de suite le dossier concernant le chauffage urbain. Monsieur Perret peut-il rapporter ?

**M. PERRET**, rapporteur : Ce dossier concerne la désignation du délégataire et l'approbation du contrat de délégation du service public de chaud et de froid de Lyon et Villeurbanne. Je dois dire que ce dossier a suscité un large débat lors de la commission. Nous avons eu une présentation du dossier faite d'une manière très claire concernant les candidats à la délégation. Par contre, je suis incapable de vous dire si la commission a émis un avis puisqu'il y a eu discussion et je crois que le sujet s'est terminé d'une manière brutale. Mais je crois que de nombreuses interventions sont demandées donc je pense qu'on aura un avis sur la question à la fin des différentes interventions.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Perret. C'est un peu curieux comme rapport mais enfin, c'est original ! La conférence des présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Aglo.

**M. le vice-président BERTRAND** : Monsieur le président, mes chers collègues, nous votons aujourd'hui pour le choix du nouveau délégataire en matière de chauffage urbain. Il s'agit de la dernière phase d'un dossier qui, au début de notre mandat, m'a été confié par notre président et qui m'a beaucoup occupé depuis.

Je voudrais d'abord rappeler dans quelles conditions nous en avons hérité. En avril 2001, plus aucun contrat juridique valable ne nous liait à la Prodith, filiale de Dalkia, qui exploitait ce réseau de chaud et de froid sur les communes de Lyon et de Villeurbanne depuis 1970. En effet, nos prédécesseurs avaient par deux fois délibéré par avenant pour prolonger la concession jusqu'en 2010. Toutefois, le contrôle de légalité n'avait pas accepté notre dernière délibération.

De son côté, le rectorat, qui était propriétaire du réseau de chauffage urbain de la Doua, avait remis en concurrence ce réseau qui était fortement imbriqué avec le nôtre, en particulier la chaufferie de la Doua alimentait nos besoins propres. Nous avons donc deux problèmes urgents à résoudre.

Le premier concernait la pérennité de l'approvisionnement en chaleur de nos concitoyens puisque la Prodith n'a plus voulu s'alimenter auprès de son concurrent, nouveau gestionnaire à la Doua et nous proposait une chaufferie au gaz en plein centre du huitième arrondissement, ce qui n'était acceptable ni pour les populations riveraines ni pour la DRIRE. Devant cette situation, nous avons été amenés, à titre conservatoire, à mettre en place une unité de secours à proximité de l'usine d'incinération de Gerland.

Quant aux difficultés d'ordre juridique, nous avons, après avis du président du tribunal administratif, décidé de lancer un nouvel appel d'offres pour désigner un nouveau délégataire qui devrait prendre effet à l'automne 2004. C'est dans cette procédure, que vous avez approuvée le 26 avril 2002, que nous sommes actuellement, dans sa phase finale.

Je voudrais rappeler que la Prodith nous avait alors menacés de recours contre cette décision, sauf si nous acceptions ses conditions pour finaliser le contrat antérieur. Je vous rappelle que Dalkia nous a demandé, au titre du rachat de l'usine de Lafayette et de l'indemnisation pour fin de contrat, un montant de 60 M€ environ. Pour notre part, nous avons estimé, avec nos conseils juridiques, ne rien devoir au titre de l'ancien contrat qui avait déjà duré plus de trente ans.

Objets de la présente délibération, les résultats de l'appel d'offres et de la négociation que j'ai menés depuis plusieurs mois par délégation de notre président sont particulièrement satisfaisantes : dès le prochain hiver, nos concitoyens raccordés au chauffage urbain devraient enregistrer une baisse de 30 % environ de leur facture de chauffage. Ils auront de plus la possibilité de revoir les puissances souscrites de leurs contrats qui ont été souvent surévalués dans le passé, ce qui augmentera d'autant la baisse de leur facture.

Les investissements que les candidats se sont engagés à faire permettront :

- une meilleure utilisation de la chaleur produite par l'usine d'incinération de Gerland ;
- le recours à une chaufferie bois, ce qui, avec le point précédent, entraînera l'utilisation de l'énergie fatale ou renouvelable pour plus de 60 % de nos besoins contre moins de 50 % aujourd'hui ;
- une meilleure sécurisation du réseau avec des redondances lorsque cela s'avère judicieux ;
- une certaine flexibilité dans l'utilisation des divers types d'énergie, ce qui nous apportera une parade au risque éventuel de pénurie qui pourrait toujours se produire à l'occasion de crises internationales ;
- cette flexibilité nous permettra aussi d'optimiser les coûts énergétiques de nos concitoyens, dont nous conserverons les choix stratégiques.

De plus, dans notre convention de délégation de service public, nous avons figé au maximum les engagements du futur exploitant afin de ne pas avoir trop vite à faire face à des réclamations d'augmentation de prix : engagements sur les investissements et leur substitution éventuelle, taux de financement couvert pendant toute la durée du contrat. De même, il a été imposé que le bénéfice de subventions à venir se reporte en priorité sur une baisse des prix aux usagers. En outre, en cas de non-obtention des objectifs de développement du chauffage urbain, un mécanisme de sanctions pécuniaires a été prévu. Enfin, les clauses d'indexation ne permettront pas une dérive anormale des prix comme nous l'avions dans le contrat antérieur ou comme nous le constatons souvent dans les accords de délégations de services publics.

Si nous avons pu obtenir de tels résultats, c'est que, dès le début, j'ai pu garantir aux concurrents une véritable compétition saine et loyale. En contrepartie, je leur ai demandé de ne pas se concerter entre eux, ce qui je crois a été globalement respecté.

Le choix du lauréat final peut s'avérer difficile entre trois candidats qui ont des offres tarifaires équivalentes et des propositions d'investissements différentes mais dont aucune n'est parfaite sur toutes nos attentes. Le groupe Aglo calquera sa position sur la majorité qui s'est dessinée lors de la réunion que vous avez provoquée sur ce thème à l'issue du dernier Bureau. Voilà, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Bertrand. Le groupe Les Verts.

**Mme la vice-présidente VESSILLER :** Merci. La décision que nous allons prendre ce soir engage notre Communauté urbaine pour vingt-cinq ans. Il est donc essentiel d'évaluer au plus juste les éléments du choix qui nous sont présentés. Au-delà de cette délibération et à l'heure de la libéralisation du marché de l'énergie, nous aurons à engager une réflexion approfondie sur une stratégie énergétique au Grand Lyon. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Mais revenons au rapport qui nous est soumis et pointons tout d'abord les éléments positifs.

En premier lieu, bien sûr comme vient de le dire notre collègue, la baisse de 27 % du prix pour l'utilisateur, qui sera significative en particulier dans des logements sociaux, une baisse qui découle de la résiliation anticipée du contrat avec Prodiith décidée par notre assemblée en 2003. Cette baisse est à mettre à l'actif de l'exécutif communautaire. Elle nous montre aussi la désinvolture des exécutifs qui ont été en place dans un passé proche, désinvolture qui a coûté cher aux usagers et aux contribuables.

Ensuite, la rigueur et la transparence avec lesquelles ont été conduites les négociations par le vice-président Bertrand et les services, assurant ainsi aux candidats le respect des règles de la concurrence.

Autre point positif, l'élaboration du règlement de service en concertation avec la commission consultative des services publics locaux.

Nous donnons acte également au président d'avoir permis qu'un débat s'instaure, où chacun a eu l'occasion d'exprimer sa position, à partir de la présentation des différentes offres. J'en profite également pour remercier les services de leur disponibilité.

Nous approuvons également que le Grand Lyon se dote des moyens nécessaires pour effectuer un véritable suivi de la délégation de service public, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ce sera possible grâce au recrutement récent d'un ingénieur spécialisé dans le domaine et grâce au recours d'une assistance à maître d'ouvrage.

Nous reconnaissons l'amélioration du contrôle par l'assemblée délibérante des conditions de passation du contrat. Ainsi, aucun membre de cette assemblée ne devrait pouvoir demain invoquer son ignorance pour se dédouaner de sa responsabilité si les dérives du passé devaient se reproduire.

Pour notre part, le choix proposé reconduire le délégataire précédent n'est pas le nôtre. Sur de nombreux points, l'offre faite par la société Dalkia que l'on nous demande d'approuver ne nous semble pas la meilleure, à la fois sur la proposition technique et sur la confiance que l'on pourrait accorder à une société dont la gestion passée nous paraît contestable au cours des années antérieures. Nous pensons en premier lieu aux sommes qui avaient été provisionnées pour des travaux qui n'ont jamais été réalisés et que la société n'a pas restituées aux usagers. Il nous paraît indispensable d'apurer les conflits du passé avant de s'engager à nouveau pour une durée très longue avec le même partenaire.

Ensuite, analysons les différentes offres au regard des trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

Du point de vue économique, l'offre de Dalkia est celle qui prévoit l'augmentation des volumes vendus aux usagers les plus importants : 50 % de plus qu'aujourd'hui. C'est vrai que cette hausse paraît intéressante mais est-elle vraiment crédible ? Ainsi, Dalkia réussirait à optimiser à ce point l'usine d'incinération de Gerland en passant de 150 000 KW/heure enlevés à 200 000 mégawatts/heure d'ici quelques années, ce qui signifie que la société reconnaît qu'elle était incapable de faire beaucoup mieux qu'elle ne l'a pas fait pendant trente ans. C'est vrai que, pour elle, il était sans doute plus intéressant financièrement de brûler du fuel à Lafayette que de tirer parti de l'incinération des ordures ménagères de Gerland.

Le plus préoccupant sur ce point, si le rapport présenté à notre assemblée mentionne bien le chiffre supérieur à 200 000 mégawatts/heure, ce n'est pas le cas du contrat qui seul fait foi. En effet, l'annexe X "délégation de service public, convention de livraison d'énergie" mentionne une obligation de l'article 4 "obligation du délégataire" de 130 000 mégawatts/heure seulement.

L'hypothèse d'un avenant qui dénaturerait le choix fait par notre assemblée n'est pas du tout à exclure, notamment du point de vue social car la proposition de Dalkia présente de réelles difficultés d'acceptabilité sociale. En effet, comment le projet d'implantation d'une chaufferie au bois dans le huitième arrondissement peut-il être envisagé après l'opposition forte des habitants manifestée il y a moins de quatre ans sur un projet de nouvelle chaufferie ? De ce point de vue, la proposition de Dalkia ne nous paraît pas très réaliste.

D'un point de vue économique encore, Dalkia assure un taux de couverture suffisant mais qui repose en partie sur une source de production externe au contrat avec la chaufferie de l'hôpital Edouard Herriot. Or, c'est un équipement qui n'appartient pas au Grand Lyon et donc qui ne reviendra pas au Grand Lyon en fin de concession. Ceci ne nous paraît pas correct par rapport aux éléments du concours.

Par ailleurs, soulignons un risque financier pour la collectivité. Officiellement, l'article 11 "garantie des emprunts" affirme que le délégataire n'apportera aucune garantie financière aux emprunts contractés par le délégataire. Or, avec un montage complexe où la collectivité accordera un bail emphytéotique administratif, le délégataire, c'est-à-dire notre collectivité, pourra s'engager dans le cadre d'une convention tripartite vis-à-vis de l'organisme financier. Parmi ces engagements, la collectivité devra racheter les biens, en fonction de l'option d'achat dans l'hypothèse d'une cessation anticipée de la délégation pour quelque cause que ce soit. Dans l'annexe IV "document financier prévisionnel", on lit que l'essentiel des investissements sont prévus en crédit-bail, soit 31 M€, ce qui signifie que la collectivité est le premier garant financier de l'opération.

Autre aspect du point de vue social encore, les élus des arrondissements concernés par le réseau de chaleur nous ont témoigné de la brutalité du délégataire qui, en cas d'impayés, coupait le chauffage en plein hiver à des familles déjà en difficulté. C'était notamment le cas sur Tony Garnier. Quelle drôle de vision du service public qui en exclut les personnes les plus fragilisées ! En tout cas, ce n'est pas la nôtre. Seule une offre, celle de Socram, prévoyait la création d'un fonds, prélevé sur le prix du service, pour la gestion des impayés pour éviter les coupures. Notre groupe souhaite que ce dispositif soit imposé au futur délégataire quel qu'il soit.

Enfin, du point de vue environnemental, la limitation de l'émission des gaz à effet de serre nous impose de mettre

en place une politique volontariste de maîtrise de l'énergie. Notons d'ailleurs que le kilowatt-heure le moins cher est celui qui n'est pas consommé. Alors, demander à celui qui s'enrichit par la vente de kilowatts-heure de financer de la publicité pour les économies d'énergie est une volonté qui peut paraître contradictoire. On aurait pu fixer un objectif d'augmentation du nombre de clients sans augmenter la production, c'est-à-dire en favorisant les économies d'énergie des clients. Nous regrettons que des propositions innovantes qui ont été formulées dans certaines offres n'aient pas été retenues.

Quant au recours aux énergies renouvelables, un candidat, Enerpart, propose une chaufferie bois au port Edouard Herriot dont le bois pourrait être apporté par barges, ce qui est tout à fait pertinent sur le plan environnemental alors que, pour l'offre de Dalkia, avec sa chaufferie bois dans le huitième arrondissement, l'approvisionnement par camions nous paraît être une nuisance difficilement acceptable.

Pour conclure, nous voyons que d'autres offres que celle de Dalkia étaient très intéressantes, sans doute plus intéressantes. Dalkia serait meilleure d'une courte tête, nous dit-on. Avec, d'un côté, une courte tête et, de l'autre, beaucoup de doutes sur la confiance et la sincérité à accorder à une société qui n'a pas joué correctement son rôle de concessionnaire de service public, nous aurions la possibilité d'aller plus loin dans notre volonté d'être une collectivité concédante d'un service public dans les meilleures conditions pour l'intérêt général et pour les usagers.

Alors, allons jusqu'au bout de notre volonté mais donnons-nous encore un peu de temps ! L'existence d'un recours en référé auprès du tribunal administratif nous impose d'être prudents et de surseoir à notre décision. C'est pourquoi nous renouvelons notre demande de retrait du dossier. Faute de report de cette décision et pour les raisons que nous venons d'invoquer, le groupe Les Verts votera contre cette délibération ; Gilles Buna et moi-même nous abstenons. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe GAEC, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente RABATEL** : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC apprécie l'évolution insufflée depuis deux ans au dossier du service public de chaud et froid urbains. Un gros travail d'analyse a été effectué par le Grand Lyon pour la remise à plat et la révision intéressante du contrat qui liait le Grand Lyon au délégataire.

Nous passons d'un contrat de type quasi léonin pour les usagers à un contrat plus transparent, plus solide et plus juste : une baisse du prix de chauffage de 27 % cela laisse rêveur sur les prix pratiqués jusque-là, la création d'une société dédiée ce qui permettra une analyse facilitée des résultats financiers, de gros investissements en vue d'améliorer le service, une meilleure valorisation des énergies renouvelables, etc., sans compter un meilleur contrôle de notre collectivité territoriale dont le manque de vigilance historique sur les précédents mandats est à relever, déficience qui avait été pointée par la Chambre régionale des comptes en septembre 2000. Désormais, le Grand Lyon a engagé un ingénieur qui nous a été présenté en commission proximité, ressources humaines et environnement et dont la mission principale sera de contrôler l'application du contrat. Nous souhaitons, de fait, un contrat désormais étroit des élus et des services et nous comptons aussi sur le travail documenté et les suggestions voire les critiques de notre commission des usagers des services publics locaux.

Deux remarques sur les investissements à venir : dans une stratégie de développement durable qui est l'un des trois objectifs

retenus pour ce nouveau contrat, le groupe GAEC s'interroge sur la proposition d'une centrale au bois dans le huitième arrondissement, ce qui suppose le passage quotidien dans la ville d'une douzaine de gros camions. On aurait pu profiter de l'existence du port fluvial pour y installer cette centrale, avec la livraison du bois par péniche. D'autre part, nous espérons que les investissements permettront de répondre à la demande de chauffage lorsqu'il fait moins 15° et pas seulement moins 10°, comme cela est arrivé par le passé et a posé problème.

Le groupe GAEC, par la voix de son élu Guy Front à Lyon et au Grand Lyon, est souvent intervenu en séance dans le précédent mandat pour défendre les intérêts lésés des usagers et souligner la mauvaise gestion sociale du service. Aujourd'hui, nous renouvelons toute notre confiance à l'exécutif et à son président et le groupe GAEC ne s'opposera pas à ce rapport car nous reconnaissons les avancées réalisées et le partage des responsabilités dans les mandats précédents entre le délégataire et le Grand Lyon sur les déficiences passées. Mais nous nous abstenons car nous regrettons d'en revenir au même groupe Dalkia qui, certes, sait assurer le service mais qui a longtemps mal assuré ses responsabilités vis-à-vis des usagers d'un service public touchant au confort quotidien des habitants.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je passe la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

**Mme la vice-présidente ELMALAN** : Monsieur le président, chers collègues, la majorité actuelle a hérité d'une situation existante qui résulte d'un contrat de délégation de service public négocié antérieurement. La nécessité de revoir cette situation était évidente.

En effet, les tarifs étaient anormalement élevés et opaques. D'ailleurs, des associations de locataires et d'usagers se sont mobilisés contre cette tarification excessive mais également contre les déficiences de gestion commerciales et sociales du délégataire. C'est également un manque de transparence des comptes et, pour les élus, aucune information. Cette situation résulte pour l'essentiel d'une absence de contrôle. Pourtant, les délégations de services publics ne peuvent se concevoir que si les élus mettent en place, parallèlement, un contrôle fort qui ne soit pas seulement juridique ce qui était le cas mais qui porte aussi sur les questions financières et techniques. Nos services concernés qui ont mené la procédure de consultation, aidés en cela par un assistant maître d'ouvrage, ne sont pas en cause mais ils ne possèdent pas l'ensemble des compétences nécessaires et il conviendrait que le contrôle futur l'élaboration du rapport annuel que je souligne est obligatoire dans une DSP soit confié à des prestataires pouvant nous assister sur tous ces aspects.

Comme nous avons renégoциé les contrats de distribution d'eau potable, la dénonciation de la DSP du chauffage urbain était indispensable. Aujourd'hui, la procédure de remise en concurrence livre ses résultats à travers l'analyse des offres.

L'offre de Dalkia apparaît la meilleure à l'issue d'une réelle concurrence visiblement acharnée comme le disait notre collègue Patrick Bertrand entre les différents groupes qui ont répondu et je crois que c'est ce qui est important aujourd'hui pour l'avenir, indépendamment du jugement sévère que nous portons sur le passé.

L'offre de Dalkia propose une baisse globale des tarifs de 27 % en moyenne, ce qui nous placerait au cinquième rang national par rapport à aujourd'hui, où nous sommes cinquante-septièmes

sur soixante-trois. Cette offre est bien placée du point de vue du développement durable car dans le panel des diverses énergies utilisées comme combustible, elle a une part importante pour le bois et c'est elle qui prélève le plus sur l'usine d'incinération des ordures ménagères, ce qui procurera des recettes au Grand Lyon. Son offre comprend également une provision pour gros entretien et réparations ; ceci nous semble important car c'est la garantie d'un réseau et d'installations en bon état à la sortie de la concession. Il faut savoir que si ce poste n'est pas consommé à la sortie de la DSP, le reliquat en reviendra à la collectivité. En même temps, cet élément conforte l'appréciation de la faiblesse de contrôle technique antérieur.

Nous approuvons donc ce choix et votons pour. Mais nous ajoutons qu'il est indispensable que nous engagions parallèlement un véritable contrôle et un suivi de la délégation tels que je l'ai évoqué plus haut, c'est-à-dire un contrôle des comptes par des prestataires internes ou externes qui connaissent également le fonctionnement technique et financier. Mais nous souhaitons également que soient améliorées la transparence et la lisibilité vis-à-vis de la population. Pour ce faire, il faudra nous appuyer sur la commission consultative des services publics locaux, composée d'élus et de représentants des associations de locataires, de syndicats de copropriétés et de consommateurs. Le groupe de travail "déchets et chauffage urbain" qui a été installé pourra ainsi procéder à une analyse critique du rapport du délégataire et faire part de ses réflexions et propositions au Conseil communautaire.

Je crois qu'il est important que nous votions aujourd'hui afin que les délibérations correspondantes puissent être préparées. Repousser la désignation, quels que soient les éventuels aléas de la procédure, ôterait toute chance d'avoir un exploitant contractualisé opérationnel pour la nouvelle saison de chauffe. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

**Mme BARGOIN :** Merci, monsieur le président. Tout d'abord, ce dossier appelle plusieurs interrogations de notre groupe.

Les premières sont d'ordres techniques. En effet, on se rend compte qu'avec le choix de Dalkia, il n'y a aucun engagement du site Lafayette. Or, vous savez très bien, monsieur le président, que si aujourd'hui le site Lafayette devait recevoir un certificat d'exploitation par la DRIRE, il ne l'aurait pas.

Deuxièmement, votre cahier des charges imposait une utilisation plus importante des énergies renouvelables (récupération des déchets de l'UIOM) et des énergies bois. On ne pourrait que s'en féliciter car, en effet, on sait que le chauffage urbain permet effectivement, par l'utilisation de ces matières premières, d'être un des éléments indispensables de réduction de la pollution atmosphérique. Mais le délégataire retenu prévoit la construction de sa chaufferie bois en plein site urbain dans le huitième arrondissement, à quelques mètres du site qui avait été refusé pour Dalkia pour la chaufferie gaz, ce à 500 mètres d'un site phare que va être votre médiathèque et la maison de la danse. On sait que l'approvisionnement comme cela a déjà été dit de cette chaufferie bois va nécessiter une rotation importante de véhicules lourds pour les livraisons. Entre les 20 et 30 tonnes des ateliers SNCF sur l'atelier de Croix-Barret et les véhicules de livraison pour cette chaufferie, le huitième et le septième vont véritablement devenir des plaques tournantes de poids lourds alors qu'avec beaucoup de raisons donc c'était possible ! d'autres candidats proposaient de mettre en place leur chaufferie bois sur le site du port Edouard Herriot où l'on sait effectivement et cela aussi était dit que les livraisons bois se font surtout par voie d'eau.

Notre seconde interrogation est plus un problème de fond sur la désignation d'un délégataire. Nous n'avons aucune objection à faire au travail effectué par les membres de la CCDSF qui ont fondé leur analyse et leur choix sur les dossiers tels qu'ils leur ont été présentés mais nous savons parfaitement que la décision a été prise ailleurs qu'à la CCDSF. D'ailleurs, quand on peut voir certains comptes-rendus de réunions de vice-présidents, on voit apparaître de grandes divergences sur ce dossier. Monsieur le président, vous avez tranché et vous avez opté pour le délégataire qui, depuis plus de vingt ans, profite de son monopole pour augmenter toujours le tarif aux usagers, qui arrive aujourd'hui à plus de .... ce n'est pas moi, monsieur Deschamps... 30 % par rapport aux autres sources d'énergie. Il a beau jeu aujourd'hui de dire qu'il va baisser de 27 % et, en prétextant des réserves pour travaux, le manque de transparence avait déjà provoqué de nombreuses réactions au sein de cette assemblée.

Monsieur le président, je sais bien qu'il ne servirait à rien de voter contre une désignation ficelée mais nous n'engagerons pas notre responsabilité dans ce choix qui engage notre collectivité pour vingt-cinq ans. Alors, notre groupe ne participera pas à ce vote.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

**Mme DESBAZELLE :** Monsieur le président et chers collègues, nous souhaitons rappeler que le groupe Union pour un mouvement populaire a totalement approuvé le principe de la remise en concurrence du contrat précédent afin de lever les ambiguïtés juridiques et de toutes sortes. Il salue également le travail des services chargés de ce dossier particulièrement difficile. Au vu de l'analyse présentée par rapport aux critères énoncés dans le cahier des charges, il semble toutefois difficile de nous prononcer sur l'attributaire. Aussi, considérant l'offre présentée par le candidat proposé mais également les solutions intéressantes des trois autres candidats et, d'autre part, compte tenu du référé en cours, le groupe Union pour un mouvement populaire s'abstiendra sur ce choix.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. RIVALTA :** Monsieur le président, si on refait un peu d'histoire, c'est dans les années 1977-1978 que la pensée sur le chauffage urbain s'est formulée de façon concrète dans notre agglomération. Elle est issue d'une centrale qui a été mise en place cours Lafayette. Le maire, à l'époque, s'appelait Louis Pradel.

Lorsqu'en 1977-1978, nous avons eu, nous, à Villeurbanne, à repenser ces problèmes de chauffage urbain compte tenu de la vétusté de l'installation, il y avait eu une discussion au sein de cette Communauté où on nous demandait de raccorder le réseau de Villeurbanne au réseau du cours Lafayette puisque celui-ci avait quelques problèmes d'équilibre financier. Nous l'avons fait en demandant qu'une véritable politique soit mise en place avec le fuel cours Lafayette, l'incinération des ordures ménagères à Gerland et le charbon à la Doua. Et c'est ce qui, au fil du temps, a composé le premier réseau maillé de chauffage urbain de l'agglomération.

Pourquoi, en ce qui me concerne, j'ai toujours défendu les réseaux de chauffage urbain, bien avant que l'on parle de développement durable et d'écologie tous les quarts d'heure ? C'est que je pensais qu'il était préférable que l'on ait une centrale importante bien réglée plutôt que 10 000, 20 000 ou 30 000 chaudières ou poêles mal réglés et que le niveau de la pollution en serait diminué et que la qualité de vie serait déjà améliorée. La deuxième chose, c'est qu'il me semblait nécessaire

d'utiliser la chaleur produite par la centrale d'incinération de Gerland, notamment l'été. L'été, la seule consommation de chaleur que l'on peut avoir, c'est celle de l'eau chaude, donc avoir un réseau important avec plus qu'une source de chaleur qui était l'incinération permettait d'économiser ces calories et de les rendre utiles pour l'ensemble de nos concitoyens plutôt que de les laisser partir dans l'atmosphère ou faire de fausses transformations énergétiques qui, de toute façon, perdaient beaucoup en intérêt. C'est ça, l'intérêt majeur d'un réseau de chaleur.

C'est vrai qu'au fil du temps et dans les exercices précédents, plus grand monde ne s'est intéressé à ce principe-là et à ces réseaux de chaleur-là et que, de fait, ce qui est reproché à celui qui a été l'exploitant de ce réseau devrait peut-être être reproché, madame Bargoin, à ceux qui étaient les initiateurs et qui géraient à ce moment-là. Donc, de ce point de vue-là, si effectivement, à un moment donné, la situation a été condamnable, elle l'a été par manque d'autorité et de surveillance de notre assemblée et elle l'a été par manque de volonté politique de continuer à développer ces réseaux de chaleur.

De ce point de vue-là, moi, je veux reprocher à Gaz de France, société publique que je défends par ailleurs, d'avoir fait pendant des années du dumping a permis de décrocher du réseau de chaleur un certain nombre de grands équipements et ainsi faire en sorte que le réseau de chaleur soit de moins en moins rentable et que ce soit nos concitoyens qui paient effectivement les factures en question. C'est une des raisons pour lesquelles je pense que la proposition de Gaz de France en tant que telle ne pouvait pas être retenue.

Deuxièmement, quand je sais ce qui s'est passé sur le réseau de la Doua où on a décroché et où l'université et donc surtout le rectorat a une responsabilité majeure une centrale au charbon de l'ensemble du réseau, le privant ainsi d'une source d'énergie différenciée pour le raccorder à Gaz de France, je pense que des erreurs fortes et importantes ont été commises à ce moment-là et, de mon point de vue, sont coupables.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? C'est que les prix de dumping qui ont été faits notamment sur le campus font que le système n'étant pas rentable, l'exploitant Gaz de France cherche à tout prix à récupérer le réseau de chaleur alors qu'il l'a combattu pendant des années pour permettre de revendre au réseau de chaleur des calories à un prix différent et lui permettre d'amortir l'opération qu'il a menée sur le campus de la Doua. Et comment cela se passe dans ces cas-là ? Ce sont nos concitoyens qui paient.

Donc, de ce point de vue-là, la solution que vous proposez, monsieur le président, est une solution cohérente parce qu'elle continue à vouloir la diversification et à demander à ceux qui ont assumé les responsabilités de les assumer complètement, dans un sens comme dans un autre. Je crois aussi que, si vous n'aviez pas été élu avec la majorité qui vous soutient aujourd'hui, je ne pense pas que le contrat aurait été remis en appel d'offres dans les conditions dont, je pense, tout le monde aujourd'hui se félicite, à la fois dans la transparence et à la fois sur le résultat économique.

Je rappelle tout de même que la source charbon reste une des sources importantes, dans une période où le fuel et le gaz dont le prix y est attaché sera entre 35 et 40 dollars le baril ; la source charbon, même avec du charbon venant d'Afrique du sud, permet une rentabilité à 14 dollars le baril en comparaison du prix du fuel. Je crois donc que, dans ce dossier, nous devons et nous aurons à prévoir un certain nombre d'organisations supplémentaires pour garantir les différentes sources, pour

éviter qu'il y ait des blocages et pour faire en sorte que nous trouvions l'équilibre de la calorie par un panier à la fois fuel, à la fois gaz, à la fois charbon et maintenant, effectivement, dans la solution qui est proposée, celle du bois.

De ce point de vue là, c'est vrai que nous aurons à demander que l'étude de l'emplacement et surtout l'étude des retombées technologiques en matière de pollution ou d'environnement soient affinées pour faire en sorte que la discussion avec les élus locaux puisse être prise en compte le plus possible, sachant tout de même qu'il faudra bien la poser quelque part et que l'on sait bien que c'est comme les autoroutes ou comme les bus : tout le monde veut que cela roule bien à condition que cela passe chez le voisin. Il faudra bien qu'à un moment donné, cela se pose quelque part mais il faudra surtout peut-être affiner la discussion, les études technologiques pour que la centrale au bois en termes de déchets, en termes d'évacuation de gaz, d'approvisionnement en bois soit la plus pertinente.

Personnellement, je me félicite, monsieur le président, que l'on revienne à cette politique des réseaux de chaleur, même en période de difficultés. Je vous rappelle que l'incinération de Gerland amène 40 % de la production de chaleur pour le réseau de chaleur en question, ce qui n'est pas rien et qui, en cas de crise aussi, assure une base qui n'est pas négligeable.

Je me félicite donc et je voudrais vous féliciter, monsieur le président, d'avoir réouvert cette discussion, réouvert cette négociation et de nouveau nous intéresser à cette politique de distribution de chaleur à partir des réseaux de chaleur comme vous souhaitez de nouveau la mettre en place. C'est pour cela que je crois que le groupe Socialiste votera pleinement le résultat de l'analyse qui a été faite et de la proposition que vous faites pour le dossier présenté par Dalkia, puisque l'on nous dit que, sur le plan économique, les offres sont à peu près comparables et que chacun doit assumer ses responsabilités. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Rivalta. Monsieur Claisse.

**M. le vice-président CLAISSE :** Merci de m'accorder une minute pour cette explication de vote. Je voulais, comme la plupart de mes collègues, tout d'abord exprimer ma grande satisfaction quant aux résultats très positifs qui sont obtenus dans le cadre de la remise en concurrence de cette DSP.

Résultat pour les usagers tout d'abord, avec une baisse tout à fait significative des prix ; résultat pour la collectivité ensuite avec l'utilisation accrue des énergies renouvelables, une meilleure sécurisation du réseau et une plus grande transparence du fait de la création d'une société dédiée.

Cependant, compte tenu de la gestion passée de la Prodith, de l'opacité de ses comptes, des tarifs tout à fait excessifs qu'elle a pratiqués jusqu'alors mais aussi en tenant compte de la qualité d'un certain nombre d'offres concurrentielles, nous avons la possibilité de sanctionner ce délégataire en ne lui renouvelant pas notre confiance. D'un point de vue strictement éthique, il m'est en effet difficile d'accepter de repartir avec ceux-là même qui ont géré notre chauffage urbain au détriment des intérêts des usagers et de la collectivité. Cette posture éthique personnelle entre aujourd'hui en conflit avec une autre valeur tout à fait importante à mes yeux dans l'action politique qui est celle du contrat de majorité qui nous lie et qui doit se traduire par une solidarité dans le cadre des choix stratégiques que nous avons à réaliser. C'est la raison pour laquelle, ne sachant pas ou ne pouvant renier ni cette posture éthique ni cet engagement de solidarité, je m'abstiendrai sur cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Mes chers collègues, j'aimerais tout d'abord vous dire que, dans les négociations qui ont eu lieu ou qui vont avoir lieu sur les délégations de service public ou dans les différents appels d'offres comme d'ailleurs, plus généralement, dans la gestion du Grand Lyon, un seul motif guide ma conduite : l'intérêt général des habitants de l'agglomération. Je pense d'ailleurs que ceux-ci commencent un peu à s'en apercevoir.

Alors, dans le problème qui nous est posé aujourd'hui, je veux rappeler ce qui a été notre démarche. Lorsque je suis arrivé à la tête de cette assemblée, il y a eu une très forte contestation, un très fort débat que nous avons lancé avec le groupe Dalkia. En effet, le groupe Dalkia disait que le terme du contrat était l'année 2010 alors que dans nos services, nous considérons que nos contrats arrivaient à son terme fin 2001. J'ai pris alors la décision de demander au Préfet de saisir le tribunal administratif de manière à ce que le tribunal puisse nous donner un avis. Ce dernier nous a donné raison. Afin d'assurer la continuité du service, il a été ensuite décidé, en accord avec le délégataire et à la suite de cette procédure, que le contrat prendrait fin en 2004 afin de nous permettre de relancer la procédure soit le 31 août 2004. C'est pour cela que nous avons quelque peu urgence à réaliser effectivement la décision d'aujourd'hui.

Je veux dire que, lorsqu'un contrat est passé avec n'importe quelle entreprise privée ou publique, il y a le déléguant et il y a le délégataire, que le but d'une entreprise privée c'est effectivement de gagner de l'argent et que, si le déléguant trouve tout à fait normal un certain nombre de conditions, à ce moment-là, pourquoi s'en priver ! Donc si faute il y a, c'est effectivement à ceux qui ont délégué, qui ont refait une série d'avenants, qui ont accepté les propositions qui ont été faites chaque fois. Il se trouve que ce n'est pas notre démarche et que, nous, avec nos délégataires, nous avons effectivement une politique de coopération mais une politique de coopération défendant les intérêts de la collectivité. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, nous faisons baisser le prix du chauffage de 27 % et nous avons fait, il y a quelque temps, baisser le prix de l'eau de 9 %. C'est cela qui m'importe et cela seulement.

La manière dont a été géré le passé relève de l'opinion publique des citoyens. Je ne veux rien en dire ici. Pour ma part, ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé, c'est l'avenir. C'est que l'on montre qu'il y a ici des élus responsables, capables de prendre leurs responsabilités et capables également de faire passer leurs exigences. C'est dans ce cadre-là que nous avons effectivement relancé, à la suite de l'avis du tribunal administratif et après une expertise du réseau pour laquelle nous avons été assistés par un bureau d'études Bonnard-Gardel-Bérim, de choisir la procédure de remise en concurrence. Cette expertise a conclu au bon état du réseau, à l'intérêt du rachat de l'usine Lafayette et a confirmé la nécessité de disposer d'une troisième source de production. Dans le même temps et sur ces bases, un cahier des charges a été élaboré et validé par le conseil de Communauté du 24 novembre 2003.

La délégation de service public a été relancée afin de poursuivre trois objectifs :

- repositionner cette activité dans une stratégie de développement durable, maîtrise énergétique et incitation à la maîtrise des consommations, utilisation prioritaire et valorisation des énergies renouvelables, maîtrise des risques industriels, optimisation des mouvements existants ;
- sécuriser l'approvisionnement en chaleur sur le long terme ;
- baisse du prix, sensible pour l'usager.

Pour ne pas faire pleurer Margaux, d'ailleurs, je rappelle que, dans le logement social, les sociétés vendent leur chaleur non pas directement à l'usager mais aux différentes sociétés d'HLM. Donc je doute que par exemple l'Opac du Grand Lyon et l'Opac du Rhône aient pris des décisions de couper brutalement parce que la décision relevait d'eux et non pas effectivement de la société délégataire le chauffage à de pauvres hères. Donc je crois qu'il y a des arguments qu'il est bon de ne pas utiliser.

A l'issue de l'appel de candidatures, la commission consultative de délégation de service public a retenu six candidatures : Cofatech, Dalkia, Elyo, Sinerg Idex, SEM Enerpart, ASM Brescia et Soccram. Après examen des six offres, la commission m'a proposé que des négociations soient engagées directement avec les six candidats. Elle ne m'a pas dit qu'untel devait être sorti de la liste qu'on me proposait, elle m'a dit de pouvoir négocier avec ces six candidats. Si elle avait effectivement des impératifs éthiques, c'était à ce moment-là qu'il fallait prendre des responsabilités par rapport au passé et dire que tel ou tel, on n'en voulait pas pour telle ou telle raison mais évidemment, on ne pouvait pas le faire parce que, en droit, quand on a signé un accord de déléguant à délégataire, c'est cet accord qui s'impose même si, d'une certaine manière, il est draconien pour le déléguant.

A l'issue de cette première phase de négociations, deux candidats ont été écartés car ils ne répondaient pas de manière satisfaisante aux objectifs poursuivis : Elyo, offre tarifaire peu concurrentielle et peu durable et Sinerg, offre tarifaire peu concurrentielle et peu sécurisée. A l'issue d'une seconde phase de négociations, l'offre des quatre sociétés restantes montrait effectivement des plus et des moins dans tel ou tel domaine. La difficulté de choisir est qu'effectivement, si, sur l'ensemble des points, c'était une société qui l'emportait, évidemment le choix ne serait pas difficile et nous la prendrions tous ensemble. Je remarque d'ailleurs que, dans les remarques qui m'ont été faites, on me dit : "Il aurait été mieux de prendre ce que Soccram nous proposait dans tel domaine et il aurait été mieux de prendre ce que l'autre société nous offrait dans tel domaine...". Sauf, mes chers collègues, qu'une offre est globale et que, pour pouvoir assurer un minimum de rentabilité, on ne donne pas satisfaction dans tous les domaines, le plus que vous avez dans tel domaine, vous ne l'avez pas dans tel autre domaine.

Quant aux arguments qui nous ont été quelquefois donnés ce soir, par exemple sur les camions de bois dévalant la ville, hier, les mêmes m'ont demandé de mettre une chaufferie au bois à la Duchère. Si jamais ce doit être l'apocalypse, alors il faut absolument tout revoir parce que je ne vois pas pourquoi la Duchère aurait le privilège des camions de bois déferlant sur la ville. Il faut avoir une cohérence de ses raisonnements et non défendre des positions à géométrie variable.

Alors, en examinant les offres faites par les différents candidats qui, comme je l'ai dit, sur tels ou tels points avaient des particularités, notre volonté a été de faire que le nouveau contrat permette d'avoir meilleur service au moindre coût avec, comme tout le monde l'a signalé, un contrôle strict exercé désormais sur le délégataire et nous nous sommes donné les moyens, à la Communauté urbaine, d'exercer le contrôle sur le délégataire. C'est-à-dire que lorsque l'on dit : "Ah ! mais oui, dans l'avenir est-ce qu'il n'y aura pas de dérapage ici ou là". Non ! Désormais, nous contrôlons nos délégataires et j'accepterai que dans deux ans, trois ans, quatre ans, on me renvoie à ce que je dis.

Lorsque nous prenons une décision et que nous faisons signer des contrats, je crois que nous prenons toutes les garanties. La proximité des offres traduit, c'est vrai, la qualité de la conduite

de la procédure qui s'est déroulée, comme nous l'avons dit, dans les meilleures conditions d'égalité des candidats et de transparence. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité être éclairé par les services, que je veux remercier pour l'excellence de leur travail. J'ai souhaité qu'ils présentent le dossier dans ses moindres détails devant l'ensemble de l'exécutif de manière à ce que la transparence soit totale et ensuite, c'est vrai, j'ai fait la proposition qui me semblait, en mon âme et conscience et de l'avis des services, la meilleure proposition et il se trouve que c'était Dalkia.

Quand je décide, ce n'est pas pour châtier pour le passé, c'est pour essayer de faire en sorte que nous construisions ensemble pour l'avenir. Le dossier suscite évidemment les passions et des concurrences âpres. Vu le volume du dossier, comment effectivement ne susciterait-il pas des concurrences âpres ? C'est normal compte tenu des enjeux financiers pour les candidats.

Comme nous l'avons souligné, il fait déjà l'objet d'un premier recours, la société Enerpart ayant introduit un référé contractuel devant le tribunal administratif de Lyon. L'audience est prévue le 15 juillet, la décision interviendra dans les jours qui suivent. J'ai souhaité, notamment à titre de mesure conservatoire, maintenir le dossier à l'ordre du jour. Je considère en effet que les services ont strictement respecté la procédure, que les règles de transparence et d'égalité des candidats ont été scrupuleusement assurées par le vice-président Bertrand que je remercie pour le travail qu'il a fait sur ce dossier et le contrat évidemment ne sera pas signé tant que le juge ne se sera pas prononcé. Je ne préjuge pas de la décision de justice mais le maintien du dossier à l'ordre du jour est indispensable pour permettre aux abonnés de pouvoir bénéficier des nouveaux tarifs dès le 1<sup>er</sup> septembre ; à défaut, la nouvelle tarification ne pourrait être mise en œuvre pas avant une année au minimum. Tous les moyens bien évidemment sont mis en œuvre pour la défense des intérêts du Grand Lyon comme des usagers qui seront les premiers bénéficiaires de la décision que nous prenons ce soir.

L'expérience m'a appris depuis que, lorsque l'on traitait ce type de dossier, cela se passait rarement sans contentieux de la part des sociétés qui effectivement avaient perdu mais je dois dire que, jusqu'à présent, la façon dont nous avons fondé juridiquement l'ensemble de nos dossiers a fait que, la plupart du temps, nous avons gagné les recours qui étaient faits.

Mes chers collègues, je vais donc mettre aux voix et vous demander de voter ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - UDF et apparentés, Mme Palleja, M. Bourgogne,
- contre : groupe Les Verts
- abstentions : groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - Mme Bertrix, MM. Moralès, Uhlrich (UDF et apparentés) - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Buna, Mme Vessiller (Les Verts), M. Claisse (Communiste et intervention citoyenne).

Adopté, le groupe Union pour la Communauté n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. PERRET.

#### Designations de représentants

**ACUF, conseils d'administration des lycées et collèges, comité de pilotage du contrat d'agglomération, Epida, Citynet**

#### Résultats des votes

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vais vous donner les résultats des votes :

#### ACUF -

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	116
- à déduire : bulletins blancs ou nuls .....	21
- reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	95
- majorité absolue.....	48

Ont obtenu :

- Mme Annie Guillemot .....	81 voix
- Mme Béatrice Vessiler .....	2 voix
- Mme Anne-Marie Dubost .....	1 voix
- M. Christian Philip .....	1 voix
- M. Michel Terrot.....	2 voix
- M. Bruno Gignoux .....	3 voix
- Mme Claudine Friehe.....	3 voix
- Mme Béatrice Bertrix.....	1 voix
- Mme Dominique Nachury.....	1 voix

Madame Annie Guillemot ayant obtenu la majorité absolue est élue.

#### Conseils d'administration des lycées et collèges -

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	135
- à déduire : bulletins blancs ou nuls .....	21
- reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	114
- majorité absolue.....	68

Ont obtenu :

*Lycée Blaise Pascal à Charbonnières les Bains -*

Suppléant : M. Vincent Bourgogne.....	112 voix
M. Jacques Meyer .....	1 voix

*LEP Emile Béjuit et lycée Jean-Paul Sartre à Bron -*

Suppléant : Mme Annie Guillemot.....	106 voix
M. André Sardat .....	6 voix
M. Lelièvre .....	1 voix

*Collège Clément Marot à Lyon 4° -*

Suppléant : M. Gaël Petit .....	114 voix
---------------------------------	----------

*Collèges Charles Sénard et Elie Vignal à Caluire et Cuire -*

Titulaire : M. Gaël Petit.....	114 voix
--------------------------------	----------

#### Comité de pilotage du contrat d'agglomération -

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	132
- à déduire : bulletins blancs ou nuls .....	19
- reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	113
- majorité absolue.....	68

Ont obtenu :

- M. Jean-Paul Bret .....	88 voix
- Mme Dominique Nachury.....	6 voix
- M. Christian Philip .....	5 voix
- Mme Anne-Marie Dubost .....	2 voix
- M. Marc Gonon .....	2 voix
- M. Gilles Assi.....	1 voix
- M. Patrick Bouju .....	1 voix
- M. François-Noël Buffet.....	1 voix
- M. Jean-Michel Dubernard.....	1 voix
- Mme Claudine Friehe.....	1 voix
- M. Alain Imbert .....	1 voix
- M. Jacques Meyer.....	1 voix
- M. Charles Millon.....	1 voix
- M. Michel Sardat .....	1 voix
- M. Michel Terrot.....	1 voix

Monsieur Jean-Paul Bret ayant obtenu la majorité absolue est élu.

**Conseil d'administration de l'Epida -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	133
- à déduire : bulletins blancs ou nuls .....	10
- reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	123
- majorité absolue .....	62

Ont obtenu :

- M. Alain Lelièvre .....	127 voix
- M. Bruno Polga .....	104 voix
- Mme Estelle Mosnier-Lai .....	6 voix
- M. Gaël Petit .....	6 voix
- Mme Anne-Marie Dubost .....	2 voix
- Mme Claudine Friehe .....	2 voix
- M. Christian Barthelémy .....	1 voix
- M. Alain Imbert .....	1 voix
- M. Christian Philip .....	1 voix
- M. Michel Terrot .....	1 voix
- M. François Turcas .....	1 voix

Monsieur Alain Lelièvre ayant obtenu la majorité absolue est élu.

**Réseau Citynet -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	120
- à déduire : bulletins blancs ou nuls .....	12
- reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	108
- majorité absolue .....	55

Ont obtenu :

- M. Jean-Michel Daclin .....	86 voix
- M. Bruno Gignoux .....	5 voix
- Mme Anne-Marie Dubost .....	3 voix
- M. Michel Forissier .....	3 voix
- Mme Estelle Mosnier-Lai .....	3 voix
- M. Jacques Meyer .....	2 voix
- M. François-Noël Buffet .....	1 voix
- M. Gérard Collomb .....	1 voix
- Mme Marie-Chantal Desbazeille .....	1 voix
- M. Alain Imbert .....	1 voix
- M. Pierre-Alain Muet .....	1 voix
- M. Michel Terrot .....	1 voix

Monsieur Jean-Michel Daclin ayant obtenu la majorité absolue est élu.

**N° 2004-2038 - développement économique** - Neuville sur Saône - Demande de subvention auprès du Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour le développement et le renforcement commercial du centre-ville - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant au rapport numéro 2004-2038 présenté par monsieur le vice-président Muet. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET**, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'une demande de subvention auprès du Fisac pour le développement et le renforcement commercial du centre-ville de Neuville sur Saône pour lequel la commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Deux minutes pour les Verts.

**M. DURIEUX** : Monsieur le président, nous nous réjouissons que Neuville sur Saône voit aboutir un projet de requalification pour l'attrait commercial de son centre-ville sous l'entregent d'un fonds du Fisac. Ce centre est sans doute un grand pôle

de chalandises de l'agglomération, surtout pour le nord-est de notre agglomération. Nous regrettons néanmoins que le budget affecte une partie substantielle pour la vidéo-surveillance pour un montant proche de 45 000 € pour les trois tranches de travaux, soit plus de 10 % de la participation du Fisac et quelques pourcentages et à peine plus pour la participation des commerçants.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Bourgogne,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

**N° 2004-2042 - finances et institutions** - Adoption de statuts pour la Communauté urbaine, actualisation des compétences dans des domaines d'activités déjà exercées, travaux de la commission spéciale dans le cadre de la loi Chevènement en date du 12 juillet 1999 - Délégation générale aux ressources - Direction -

**N° 2004-2043 - finances et institutions** - Transfert de compétences - Coordination ou soutien financier à des manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération - Délégation générale aux ressources - Direction -

**N° 2004-2044 - finances et institutions** - Transfert de compétences : soutien financier aux clubs sportifs professionnels - Délégation générale aux ressources - Direction -

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons aux compétences. Trois rapports et une discussion commune. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, j'ai le plaisir de présenter le résultat de quelques années de travail puisque la commission spéciale a été mise en place en 2000 puis renouvelée par la suite par notre assemblée en 2002 pour examiner la façon dont la Communauté urbaine pourrait prendre de nouvelles compétences.

Il ne s'agit bien sûr que d'une partie des travaux conduits par la commission spéciale mais le nombre de réunions et de séances de travail passées par un bon nombre d'entre vous pour réfléchir à notre organisation et aux compétences que nous exerçons se traduit aujourd'hui par cette proposition de vote de trois délibérations.

La raison pour laquelle nous délibérons aujourd'hui est que la loi Chevènement a été promulguée il y a cinq ans jour pour jour, le 12 juillet 1999, après un travail parlementaire qui avait vu un vote par les deux chambres après une commission mixte paritaire et a conduit à un certain succès puisque, au cours de ces cinq ans, le nombre de communautés de communes, de communautés d'agglomération et de communautés urbaines puisqu'il y a eu celles de Nantes et de Marseille ont montré que cette loi a eu de l'importance dans notre pays, dans son organisation. L'intercommunalité devient plus que jamais une réalité de l'exercice des compétences des collectivités locales.

Vous savez que nous avons aussi examiné la possibilité de mettre en œuvre la taxe professionnelle unique, ce que nous avons fait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 avec un an de retard par rapport à ce que nous comptons. Cette taxe professionnelle unique était aussi le résultat de l'évolution des compétences et de la loi Chevènement, même s'il était possible de mettre en œuvre une taxe professionnelle unique avant ce dispositif mais cela a été organisé pour cette raison.

Au-delà du cadre légal, je le rappelle, nous avons, en dehors de la commission spéciale qui a été présidée par plusieurs d'entre nous, dans le mandat précédent d'abord puis dans ce mandat par Alain Bideau qui, après sa démission de vice-président, n'a pas continué à exercer cette responsabilité mais je salue le travail qu'il a conduit bien sûr et par moi-même après, par ailleurs, nous avons créé une commission locale d'évaluation de transfert de charges. Juridiquement, cette commission doit donner son avis sur les transferts financiers qu'il peut y avoir entre les communes et la Communauté urbaine lorsque des compétences sont transférées des communes à la Communauté urbaine. Cette commission locale d'évaluation des charges a donc fait un travail complémentaire de la commission spéciale. Avec un partage de responsabilités qui est précisé dans la loi et par nous en tout cas, la commission spéciale est chargée de réfléchir à l'opportunité et la commission locale d'évaluation est simplement une évaluation des conditions financières de transfert.

Le fondement juridique de notre travail, c'était évidemment de régulariser, depuis la loi de 1966 qui a fondé notre Communauté urbaine et d'autres d'ailleurs mais qui a été complétée par toute une série de textes postérieurs sans que la Communauté urbaine ait toujours délibéré comme il conviendrait, c'est-à-dire que les faits ont pris parfois le pas sur le droit et il y a un certain décalage entre ce que nous faisons et ce qui était prévu par la loi de 1966 et par la loi ultérieure. C'est pourquoi nous aurons une délibération de régularisation qui est faite pour donner à notre Communauté urbaine une base juridique plus solide.

Je précise qu'au-delà de l'aspect régularisation, nous votons aujourd'hui sur deux nouvelles compétences. Cela ne veut pas dire que nous n'intervenons pas du tout pour ces nouvelles compétences mais dans des conditions particulières et, en tout cas, qui ne font pas simplement partie de la régularisation puisque ce sont des nouvelles compétences prévues par la loi de 1999. Donc, en réalité, toute une partie de notre travail est de partir de la loi de 1966 pour aller vers des compétences de 1999 des nouvelles communautés urbaines sans que nous ayons décidé de prendre en bloc toutes les compétences de la loi de 1999, c'est-à-dire que les nouvelles communautés urbaines sont tenues de prendre d'office toutes les nouvelles compétences et que nous, nous cheminons entre des compétences historiques vers des perspectives qui se rapprochent évidemment des compétences qu'exercent les nouvelles communautés urbaines.

Je précise ensuite que, dans ces délibérations, il y a trois étapes. Je le dis parce qu'il faut que chacun ait bien conscience qu'au-delà de ce que nous votons aujourd'hui, une première délibération du 12 juillet 2004 pour autant qu'elle soit approuvée bien évidemment, nous aurons ensuite d'ici le mois d'octobre je l'espère il faudrait ne pas aller au-delà, pour les communes, une délibération concordante qui doit être approuvée par une majorité qualifiée. Pourquoi la date d'octobre 2004 est-elle importante ? Parce que la date d'effet de ces nouvelles compétences serait le 1<sup>er</sup> janvier 2005, qu'il convient donc de les intégrer dans le budget qui sera voté en fin d'année et je souhaite que toutes les communes aient délibéré à ce moment-là.

Si par hasard il y avait quelques "mauvais coucheurs" qui ne délibèrent pas, ce n'est pas dramatique : la non-délibération vaut approbation. Donc ceux qui ont la volonté de s'opposer sont priés de délibérer ; pour les autres, je souhaite qu'il y ait une adhésion et pas simplement une adhésion par passivité mais que l'on exprime tous ensemble que nous partageons la même vision de cette agglomération et que nous sommes ensemble parce que nous le voulons et pas parce que nous le subissons. Je souhaite donc évidemment que toutes les communes délibèrent mais, je le répète, si une ou deux est en retard, cela ne changerait pas notre approbation.

Que veut dire le mot "majorité qualifiée des communes" ? Qu'il y a deux possibilités : soit un vote des deux tiers des communes représentant la moitié de la population dont la commune centre donc Lyon, soit l'inverse (les deux tiers de la population et majorité des communes), soit l'un ou soit l'autre mais c'est une majorité qualifiée.

Une fois que nous aurons fait cette délibération, le Préfet devrait prendre un arrêté, je pense en décembre 2004 mais il n'est pas impossible que ce soit en janvier 2005 mais, là encore, il serait bon que ce soit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 qui validera notre délibération, qui donnera donc une sorte de statut de référence à notre Communauté urbaine et qui constituera la base légale.

Les trois délibérations que nous avons aujourd'hui sont donc celles-ci :

- une régularisation d'ajustement de compétence ;
- une deuxième délibération qui est plus qu'une régularisation, qui est une prise de compétence, même si nous dépensions déjà de l'argent sous forme de subventions pour les clubs sportifs professionnels ;
- une nouvelle compétence qui est "manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération" ; là encore, nous versions déjà par la politique de la ville ou par d'autres dispositifs des aides dans ce domaine-là mais aujourd'hui nous prendrions compétence, ce qui est un élément tout à fait nouveau pour nous, que je considère et que je souhaite que vous considériez comme une étape très importante dans notre compétence de Communauté urbaine.

Je vais aller assez vite pour vous dire ce que nous régularisons, parce que chacun sait que la philosophie est simple : c'est que nous avons, par enquête auprès des communes et par analyse du droit, regardé la façon dont nous exerçons les compétences et toute cette partie régularisation a été de dire : "Mettons dans notre droit ce que nous faisons en faits" pour que les deux soient en harmonie sans qu'il y ait la volonté d'innovation ou de création nouvelle.

**En matière de logement :** logements sociaux (actions foncières, soutien financier aux opérateurs, renouvellement du parc HLM), amélioration du parc privé et subventions aux propriétaires, élaboration du plan local de l'habitat. Des lois en cours peuvent donner un contexte un peu différent demain à ce qui est notre délibération aujourd'hui mais nous le verrons et nous assumerons bien sûr.

**En matière économique :** événements nationaux ou internationaux, opérations liées au rayonnement international de l'agglomération, soutien à des filières prioritaires, tourisme, immobilier d'entreprise.

Pour l'économie comme pour d'autres sujets, une des difficultés que nous avons eues, entre nous d'abord pour trouver le bon

équilibre et avec les juristes ensuite, avec la préfecture encore, cela a été de trouver les bonnes formulations qui nous permettent de comprendre de façon intelligente le concept d'exclusivité des compétences car la loi dit : "Quand l'un exerce une compétence, la commune ou la communauté urbaine, l'autre, la commune ou la communauté urbaine, ne peut pas l'exercer" et tout est une question de finesse en ce domaine parce que, très souvent, ce que nous voulons, c'est exercer une partie des compétences et que l'autre, la commune ou la communauté urbaine, exerce l'autre partie des compétences. C'est vrai dans beaucoup de domaines et c'est évidemment très difficile.

La réponse, nous avons tenté de la trouver en disant qu'une compétence n'est pas un bloc trop général, cela se divise en éléments particuliers. Nous avons donc tenté de concilier ce principe juridique d'exclusivité avec notre volonté pratique d'être plus près de nos concitoyens quand cela doit être le cas, c'est-à-dire qu'il y a la proximité mais, en même temps, sachons donner du sens par une politique d'agglomération. C'est difficile, bien sûr, tous ceux qui ont participé à ce long travail de dénonciation s'en sont rendus compte et, pour les autres, ils peuvent parfois avoir l'impression que l'on a mis beaucoup de temps pour simplement régulariser parce que c'est réellement difficile, peut-être que notre droit l'est mais c'est ainsi.

**En politique de la ville :** aménagement d'espaces, gestion de proximité, logements sociaux. La politique de la ville est un exemple typique d'une organisation qui nous convient actuellement, en gros bien sûr, on a toujours besoin d'adaptations, de moyens différents mais, en gros, cela nous convient et on cherche surtout à consolider cela sans avoir la loi contre nous.

**Pour les espaces naturels,** ce sont des choses plus nouvelles : aménagement et gestion de sites pour l'accueil du public, actions d'information et de sensibilisation du public, maintien de l'agriculture un nouveau président dans ce domaine, notre collègue Laurent, qui est en charge tout particulièrement de dispositifs comme celui-ci.

Je dois dire d'ailleurs que notre délibération de régularisation ne veut pas dire que nous ne bougerons plus, que nous cherchons à constater aujourd'hui ce qu'il en est mais au contraire à trouver ensuite, par des délibérations nouvelles, des améliorations dans l'exercice de nos compétences mais qui aient l'accord tant des communes que de la Communauté urbaine parce que c'est ce qui est recherché ici, je vous l'ai dit tout à l'heure, par la nécessité des délibérations à majorité renforcée mais aussi pour que les habitants de cette agglomération s'y retrouvent et puissent bénéficier de services meilleurs, parce que, comme dans le rapport précédent sur le chauffage, cela n'a de sens que si, évidemment, on ne perd à aucun moment, on ne doit faire évoluer nos textes que si on assure mieux le service public pour les habitants sinon ce n'est pas la peine de faire du changement.

**Les déchets des ménages :** je dirai tout d'abord que nous avons différé la gestion des encombrants proprement dits de quelques mois parce que le dossier ne recueillait pas un accord suffisamment large des communes et que c'était difficile pour les services ; pour l'instant, nous sommes essentiellement sur l'extension du réseau des déchetteries qui, lui, ne pose pas de problème.

L'incinération et la valorisation thermique, nous en avons parlé tout à l'heure de façon indirecte. La mise en décharge pose un vrai problème tout de même à terme parce que la capacité des décharges et la fermeture des décharges dans les départements voisins font que ce que l'on peut collecter, on ne sait pas toujours où le traiter. Là, je ne parle pas que des ménages mais bien sûr

des déchets industriels, des déchets assimilés aux ménages qui sont véritablement compliqués.

Je ne fais que pointer les sujets dans une énumération plus que les traiter ; ce n'est pas le lieu, naturellement, que de faire autrement. Ici, nous allons délibérer en adoptant les statuts, en prenant comme référence l'article 5215-20 du code général des collectivités territoriales, où nous cherchons à décrire de manière courte mais exhaustive l'ensemble des activités déjà exercées. Là aussi, c'est un travail qui a fait l'objet d'adaptations de vocabulaire dans la commission spéciale qui, en principe, est validé par le contrôle de légalité. Donc j'espère que cela nous permettra de travailler dans de bonnes conditions.

Cette délibération de régularisation, puisqu'elle a comme fonction de consolider ce que nous faisons puisque c'est ensuite que nous aurons des délibérations nouvelles, la commission d'évaluation de transferts de charges a constaté que c'était sans transfert de charges : il n'y a pas de mouvement financier à enregistrer entre la Communauté urbaine et la commune pour ces éléments-là.

*Pour les clubs sportifs professionnels,* je rappelle que le cadre de référence pour nous est la loi Buffet qui a limité, pour les sociétés anonymes qui exercent des activités clubs professionnels, les concours des collectivités locales et de l'ensemble des collectivités locales, ce qui rend les choses un peu compliquées puisque aujourd'hui Département, Communauté urbaine et Commune interviennent, demain peut-être la Région, et que les limitations de financement, qu'il s'agisse de subventions ou de prestations de services, sont limitées en additionnant les concours de toutes les collectivités. Il y a donc une nécessité de coopération, de collaboration entre, d'une part, les sociétés qui gèrent ces sports et, d'autre part, les autres collectivités locales et la Communauté urbaine.

Jusqu'ici, les trois clubs qui sont sous forme de sociétés anonymes et pour lesquels nous versions des aides sous forme d'actions de communication sont l'OL, le LOU et l'Asvel Basket. Aujourd'hui, comment cela se passe-t-il ? Nous achetons des prestations de services pour des espaces de communication et des places au coup par coup. Quelle est l'idée demain ? Vous en avez tous parlé à l'occasion des débats précédents dans cette assemblée ; vous souhaitiez une clarification, c'est ce qui est proposé aujourd'hui.

Cette clarification se traduit d'abord par la volonté d'afficher, de promouvoir l'identité de l'agglomération à travers ces grands clubs sportifs parce qu'ils portent notre image bien au-delà. Il y a donc une validation ici. Ce que l'on veut changer, c'est simplement qu'au lieu d'assurer des dépenses sans respecter pleinement les orientations légales qui sortent des lois précédentes, c'est d'avoir des conventions pluriannuelles avec des clubs professionnels sur des missions. L'orientation qui est choisie, ce sont les missions de formation. Cela a été le résultat des échanges entre les communes aujourd'hui impliquées, les clubs sportifs et nous-mêmes pour qu'il y ait une transparence, la plus grande possible, dans ce financement des clubs. Donc, dans le budget prochain, puisque cela s'applique au 1<sup>er</sup> janvier 2005, je le rappelle, cela n'a pas modifié les façons de financement de 2004. Les financements pour ces clubs seront parfaitement transparents.

Je précise que la commission d'évaluation de transfert de charges a considéré qu'il n'y avait pas de transfert de charges parce que cette compétence que nous prenons, on va y consacrer l'argent qui aujourd'hui était donné sous la forme des subventions de communication. Cela ne veut pas dire que, dans l'avenir, il n'y aura pas des demandes nouvelles. Des clubs

sportifs progressent, d'autres ont des évolutions diverses et donc, prendre une compétence, cela veut dire aussi examiner chaque année les projets des clubs et donc y consacrer des moyens financiers que nous souhaiterons, nous Communauté urbaine. Mais, pour l'instant, il n'y a pas de transfert de charges, pas de versement des communes à la Communauté urbaine. Chacun regarde ses responsabilités sans qu'il y ait cette évolution.

Je préciserai tout à l'heure que c'est une étape bien sûr parce qu'il y a eu un souci de nombreux membres du groupe sport d'abord et maintenant de la commission spéciale puis de nombreux élus composant la commission spéciale, la commission d'évaluation, qui ont dit : "Attention, ce n'est pas parce qu'on travaille sur trois clubs aujourd'hui que cela arrête toute réflexion sur l'évolution du sport dans l'agglomération". En même temps, chacun a conscience qu'il faut y aller avec prudence. On essaie de concilier la prudence nécessaire puis cette idée qu'il ne doit pas y avoir quelques privilégiés puis d'autres qui seraient laissés au bord du chemin. C'est pourquoi nos travaux ne sont pas évidemment terminés.

Manifestations culturelles : c'est considérer aujourd'hui qu'il y a des manifestations culturelles qui bénéficient d'aides de la Communauté urbaine mais qui ne sont pas reconnues comme de notre compétence, ce qui est tout de même dommageable alors que deux événements majeurs, la Biennale de la danse et le défilé qui est un des aspects de cette manifestation, d'une part et la Biennale d'art contemporain et l'Art sur la place qui en est le pendant un peu comme l'est le défilé, d'autre part, sont à l'évidence deux manifestations reconnues aux niveaux national et international comme originales dans notre agglomération et qui ne sont pas des opérations simplement lyonnaises ou villeurbannaises ou je ne sais quoi mais qui sont bien d'agglomération, même si toutes les communes aujourd'hui n'y participent pas. Il y a la volonté d'ailleurs, en devenant une compétence d'agglomération, que des communes qui jusqu'ici ne sont pas impliquées par la Biennale de la danse ou par le défilé ou par la Biennale d'art contemporain et par l'Art sur la place le soient et qu'il puisse y avoir un élargissement. Sinon, là encore, cela ne servirait à rien de prendre cette compétence. Mais je crois que c'est un élément qui va permettre d'afficher encore plus notre existence d'agglomération.

Aujourd'hui, c'est un fonds de concours versé chaque année à la ville de Lyon et les objectifs sont d'accroître le rayonnement de ces manifestations aux cinquante-cinq communes je viens de l'indiquer. Ce qui va changer, ce n'est pas seulement sur les deux Biennales mais il y a également la volonté de prendre en charge une meilleure coordination des actions sur le patrimoine. Il y a déjà eu une première action de coordination l'année dernière.

Cette année, en prenant la compétence sur la coordination de la fête du patrimoine, c'est sous l'égide du Grand Lyon que cette coordination sera faite et donc, là encore, ce n'est pas du tout pour se substituer aux communes, chacune apporte beaucoup, c'est au contraire pour aider chacune de façon à ce que nos habitants circulent d'une commune à l'autre et que l'on arrive à donner, par la thématique, une dimension d'agglomération et donc le sentiment d'appartenance à une agglomération qui soit plus fort qu'il n'est aujourd'hui. Donc pour cette manifestation de la fête du patrimoine, il n'y a pas de transfert de charges, il y aura simplement une dépense ; il y a déjà une ligne supplémentaire qui a été mise dans le budget au titre du plan de communication puisqu'il y aura un supplément de seize pages dans le journal du Grand Lyon qui sera distribué dans toutes les boîtes et qui sera la présentation de l'action de toutes les communes. Cela n'empêchera pas bien sûr les communes, dans leurs bulletins municipaux, de décliner cela mais il y aura, je crois, un plus significatif fait par rapport à l'année dernière.

Pour les deux Biennales, il y a un transfert de charges puisque c'est la commune de Lyon aujourd'hui qui a consacré ces sommes pour la Biennale et donc, il y a eu un travail, par la commission d'évaluation, de négociation avec la ville de Lyon, assistée par un cabinet d'expertise comptable pour que les chiffres soient indiscutables ; mais ils ne sont jamais indiscutables parce que les Biennales n'ayant pas la régularité annuelle mais étant bisannuelles, changeant ensuite de cadre, etc., c'est toujours compliqué. Je crois que le chiffre auquel nous sommes arrivés est le plus juste possible. Je souhaite que l'on en fasse l'évaluation d'ailleurs une fois que se sera passé, que l'on vérifie bien que l'on ne s'est pas trompé. Les sommes seront transférées de la ville de Lyon à la Communauté urbaine pour les sommes qui ont été donc évaluées et qui figurent dans la délibération et qui ont été présentées en plusieurs réunions à la commission d'évaluation puisque cela a été un sujet assez compliqué et sur lequel nous sommes parvenus à un accord général.

Voilà pour les trois délibérations. En conclusion, je voudrais juste projeter trois diapos pour dire qu'évidemment, nous allons améliorer encore la répartition des compétences entre le Grand Lyon et les communes dans les activités déjà exercées. Un certain nombre d'enquêtes ont été faites en matière d'habitat, en matière d'espaces naturels, en matière d'encombrants, de politique de la ville, d'actions de développement économique qui ont donné lieu à un certain nombre de propositions. J'espère que, pour les encombrants, ce sera pour la fin de l'année. En matière d'aires d'accueil des gens du voyage, nous en avons parlé à plusieurs reprises, ce sera aussi dans les mois à venir puisque le principe a été acquis. Puis, dans les actions que nous exerçons déjà (développement économique, politique de la ville et habitat, espaces naturels), l'idée n'est pas le bouleversement mais, en pleine coopération entre les communes et les vice-présidents, les services en charge de ces différents domaines, des adaptations qui devront améliorer notre efficacité. Sur le reste, je viens de vous le dire, les gens du voyage seront une des prochaines délibérations que nous devrions avoir.

Sur le sport et la culture, au-delà des deux délibérations qui sont aujourd'hui je le dis parce que cela m'a été demandé par plusieurs des membres de la commission spéciale ou de la commission d'évaluation, pour les clubs sportifs de haut niveau, les événements sportifs et les équipements métropolitains, sans précipitation mais de façon volontariste, nous examinerons la façon dont la Communauté urbaine peut intervenir.

Il est bien clair que, pour les équipements métropolitains, nous avons dit que ce ne serait pas dans ce mandat mais qu'il convenait de bien comprendre, de voir les enjeux c'est-à-dire de préparer, d'avoir le matériau qui permette de ne pas avoir de rupture dans les années futures, donc de disposer de la réflexion. Mais il y a toujours une grande prudence : ne faisons pas espérer à des clubs sportifs, à des communes, à des maires qu'il va y avoir des transformations alors qu'il n'y a pas toujours soit les moyens financiers soit un partage pas suffisant entre nous.

Je rappelle qu'il faut des majorités de deux tiers des communes et moitié de populations et les choses ne peuvent donc se faire que si on prend le temps de trouver un consensus. On ne le trouve que si l'intérêt général est partagé, que la vision que l'on a de l'intérêt général est partagée par tous. Pas de faiblesse ! J'ai bien vu comment c'est difficile et je souhaite bien sûr que chacun ait cette volonté d'avancer, même si c'est lentement mais d'avancer parce que l'on peut apporter beaucoup plus. Regardez dans la culture, dans ce qui est dit ici sur l'enseignement musical, sur la lecture publique, sur les équipements métropolitains. Chacun sait bien que l'on peut faire mieux que ce que l'on fait aujourd'hui et il ne faut donc pas faiblir sur ces affaires-là, même si l'on a des intérêts très particuliers, mais avançons bien sûr.

*L'insertion économique et sociale* : cela fait partie des compétences aussi sur lesquelles il y a des évolutions avec les compétences du Département.

*Télécommunications* : c'est une ville numérique qu'il convient de construire avec les réseaux à faire ; ce sont des choses qui seront à examiner, ce sont les sujets de demain.

Pour avancer, je vous invite toujours à vous référer à ce qui existe dans d'autres communautés urbaines ou dans d'autres communautés d'agglomération qui ont fait des pas. Parfois ça marche, parfois ça marche moins bien. Nous ne sommes pas plus doués mais pas plus bêtes non plus que les autres. Donc, dans les prochaines commissions là encore, les présentations qui seront faites des expériences nous permettront d'avancer de façon décidée mais sereine sans mettre la charrue avant les bœufs, sans vouloir énoncer des compétences que l'on ne serait pas capable d'assurer. Les délibérations d'aujourd'hui sont une étape significative même si, par rapport à tout ce qui sera fait dans les dix ans, cela paraîtra peut-être modeste mais je préfère des pas partagés, tranquilles, qui nous permettent de marquer des étapes que de la précipitation ou de la lenteur trop grande.

Merci à vous, merci surtout à tous ceux qui ont travaillé. Je l'ai dit je crois en cours de séance mais c'est vraiment un travail qui a mobilisé beaucoup de services et de conseillers communautaires ; donc merci à chacun parce que l'on éprouve toujours un peu d'impatience dans ces commissions, moi le premier, quand, sur un sujet, on a l'impression que cela traîne un peu, que la "réunionite" prend le pas sur l'esprit de décision mais marquer une étape est tout de même un réel plaisir.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Darne. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, mes chers collègues, sur ce dossier, trois approches.

La première, c'est de souligner que ce débat était intéressant et que la présentation en a été claire. Ce n'est pas inutile de rappeler le principe d'exclusivité : ce que la commune fait, la Communauté urbaine ne peut pas le faire et réciproquement, même si au cours des débats nous avons apporté quelques nuances car ce principe est vrai quand on est dans les compétences issues du code général des collectivités locales, c'est un peu moins vrai lorsque les sources de compétences proviennent d'autres dispositions législatives j'avais cité le code de l'environnement.

La deuxième remarque, toujours sur la présentation générale, c'est qu'il a été clairement exposé là où il y aurait transfert de charge et là où il n'y aura pas transfert de charge et nous avons entendu avec satisfaction que le transfert de charge ne serait que sur les Biennales. Je ne sais pas si tout le monde a bien mesuré mais, pour certaines autres compétences, ce sera bien de fait une baisse des dépenses utiles à l'activité qui aura lieu et, sur certains points, nous nous en réjouissons.

Sur les trois rapports, le premier est une forme de régularisation du passé ; qui dit régularisation du passé veut bien dire que l'on s'engage aujourd'hui à appliquer nos textes et non pas à être dans le flou du passé et cela est une bonne chose.

Il y a donc deux autres dossiers : une évolution en matière culturelle et l'autre en matière sportive.

En matière culturelle, les Verts tiennent à rappeler leur attachement à une culture proche des citoyens, à la multiplicité

des cultures. On ne peut pas imaginer qu'il n'y ait qu'une seule pensée culturelle sur l'ensemble de l'agglomération. C'est pour cela que, d'une manière générale et à quelques exceptions près, les Verts ne sont pas favorables au transfert de la culture à la communauté urbaine de Lyon. En revanche, le dossier qui nous est proposé est extrêmement minimum en termes d'opérations, même si ce sont des opérations d'importance qui sont les Biennales, et c'est pour cela que nous acceptons volontiers ce pas de transfert de la culture vers la Communauté urbaine. Mais notre intention est bien d'exprimer ici que cela ne peut pas aller beaucoup au-delà, voire au-delà, car nous pensons que la culture doit avoir ses formes multiples et on ne peut pas imaginer une pensée générale et uniforme sur ce point.

En ce qui concerne le sport, notre approche est un peu différente et c'est pour cela que, si nous votons les deux premiers rapports, nous voterons contre le dernier. Nous sommes défavorables pour des raisons de principe qui se posent sur nos relations avec le sport professionnel, que nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer dans cette assemblée comme dans d'autres.

Les Verts estiment deux choses : d'abord que le sport professionnel est devenu une profession comme les autres et qu'elle ne peut pas être éligible à des gratifications, des subventions ou des modes de financement dérogatoires. fussent-elles maintenant autorisées et cadrées par la loi mais combien ? depuis 1984. Depuis l'origine, les collectivités ont empiété au-delà de la loi pour continuer à financer les sports professionnels. Nous, nous pensons aujourd'hui que les masses financières qui sont dans le sport professionnel, notamment avec les droits de retransmission télévisée, sont largement suffisantes pour faire vivre ces activités sportives et que les collectivités il est temps doivent se désengager. Ensuite, il a été écrit je pense avec un peu d'humour "diffuser les valeurs du sport". Autant les Verts partagent cette diffusion pour le sport amateur, autant ils expriment les plus vives craintes en ce qui concerne le sport professionnel car si le sport c'est la santé, ce n'est vrai qu'à un certain niveau de sport et, au niveau professionnel, le taux de mortalité étant plus élevé chez les sportifs que chez les gens qui ne pratiquent aucune activité sportive, nous ne sommes pas dans les valeurs sportives à un certain niveau de sport.

Donc, pour ces deux motifs, nous voterons contre les transferts de compétence car nous pensons que le sport professionnel doit vivre uniquement de crédits privés et non pas avec des crédits publics.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Tête. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**M. FOURNEL** : Monsieur le président, chers collègues, j'interviendrai au nom du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne sur l'ensemble des rapports concernant le nouveau statut de la Communauté urbaine, le rapport cadre sur la première étape avant la définition de l'intérêt communautaire, les rapports sur les nouvelles compétences sportives et culturelles et enfin le rapport d'attente sur les gens du voyage.

Après deux années de travail intense, il était indispensable d'avancer, de déboucher sur des décisions dans la mesure où nous avons déjà mis en œuvre le volet recettes avec la taxe professionnelle unique et qu'il était aussi urgent de régulariser des interventions sans fondement juridique. Nous approuverons donc le rapport-cadre et les autres délibérations.

Il reste cependant devant nous un travail de conviction important. D'abord parce que les communes ont transféré à la Communauté urbaine leurs recettes les plus dynamiques sur le long terme et

qu'il faut bien équilibrer ces apports par des interventions du Grand Lyon qui se jouent d'abord sur les dépenses courantes de fonctionnement et d'investissement, même si les dispositifs de compensation ne sont pas négligeables, mais aussi car les débats en groupe de travail et en commission ont bien fait apparaître des différences sur la conception du rôle de la Communauté urbaine.

On voit bien que, derrière chaque question, revient la crainte de communes et de leurs élus de perdre leur identité et leur autonomie et, du côté de la Communauté urbaine, la crainte d'avoir à assumer des charges au-delà de ses capacités. Mais le Grand Lyon ne peut pas et ne pourra pas assumer des charges nouvelles sans avoir une véritable compétence avec les pouvoirs de décision et de gestion qui vont avec, tout en dialoguant en permanence avec les communes. Mais les transferts de compétences envisagés ne devront pas se traduire, dans certains cas, par une baisse du service rendu, doublée d'une baisse de ressources pour la commune, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Nous sommes donc en train de défricher la voie étroite qui doit nous conduire à la deuxième étape avec la définition précise des répartitions de compétences. Le pas à pas débouchera positivement si l'accord reste global et se vérifie sur tous les dossiers concernés.

Le soutien aux clubs professionnels par la Communauté urbaine aura un sens si nous arrivons à définir le champ, les objectifs et les critères de la compétence sportive communautaire sur le haut niveau, professionnel ou non, dans un calendrier assez proche comme le rapport le prévoit, l'un ne va pas sans l'autre.

Le soutien aux grands événements culturels reconnus aura un sens si leur impact sur toute l'agglomération se renforce et si tous les habitants du Grand Lyon les identifient comme tels, à l'image du défilé de la Biennale. Au-delà, nous devons tous tirer dans le même sens pour définir la ou les compétences culturelles sans lesquelles des discussions sur le sort de tel ou tel équipement n'ont pas d'intérêt. Ainsi avons-nous évoqué l'enseignement de la musique ou la lecture publique comme des pistes à explorer.

Pour les gens du voyage, nous regrettons que le retard pris par un certain nombre de communes remette en cause l'accord initial et reporte après le 23 avril 2005 le véritable transfert. Nous avons bien noté les dispositions transitoires décrites dans le rapport qui préserveraient l'avenir. Nous espérons ainsi que le retard pris aujourd'hui pourra être résorbé demain car ce sujet est emblématique des enjeux communautaires.

En conclusion, pour ne pas revenir sur tous les sujets qui ont été abordés par le vice-président Darne, je voudrais réaffirmer notre conception de l'avenir de l'agglomération : l'avenir du Grand Lyon passe par la réaffirmation et le développement du grand projet commun sur les enjeux communautaires que l'exécutif a amorcé. Cela impliquera à la fois que nous dépassions le stade du syndicat intercommunal tout en allant plus loin dans la prise en compte des avis des maires, en nous appuyant sur les avancées de ce mandat et que nous franchissions, à long terme, une nouvelle étape dans le rapprochement des citoyens en introduisant au moins une part d'élection au suffrage direct.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe UDF.

**M. MORALES :** Merci, monsieur le président. Ces délibérations s'appuient sur les travaux de la commission spéciale et la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Nous sommes d'accord sur la nécessité de légaliser, au sens de préciser le cadre juridique, et d'actualiser les compétences de la Communauté urbaine dans l'objectif de mieux répondre à l'évolution de nos actions dans des domaines qui nous ont été attribués.

Mais attention à bien respecter la raison d'être de notre collectivité. Harmonie, coordination et mise en cohérence en sont les maîtres-mots ; il y en a un quatrième qui est le mot rayonnement. Nous sommes, je crois, tous d'accord sur la nécessité du rayonnement de notre agglomération car le rayonnement implique l'attractivité. Alors rayonnons mais ne nous laissons pas emporter à vouloir donner à tout prix une envergure toujours plus importante à notre collectivité, surtout quand ce prix est celui à payer par le contribuable.

À l'heure de la décentralisation, même si elle a du mal à se mettre en place, avec des tentations politiciennes oubliant trop souvent la logique et le bon sens, nous devons développer les actions du Grand Lyon en complémentarité avec les autres collectivités locales et surtout ne pas se positionner en concurrent pour des raisons élémentaires d'efficacité et des raisons fondamentales de responsabilité des finances publiques. Le "qui fait quoi" ne doit pas être une interrogation mais devenir une réponse dans les différentes compétences définies, qu'elles soient partagées ou exercées directement par la Communauté urbaine.

Il est aujourd'hui nécessaire et raisonnable de bien cadrer notre domaine de compétences et nos objectifs afin d'offrir des engagements et des actions adaptés aux besoins et cohérents avec les interventions des autres collectivités. Plus le rôle de la Communauté urbaine sera clair, plus elle sera lisible par nos concitoyens. Nos concitoyens, il est vrai, perdent souvent leurs repères dans la construction complexe des responsabilités administratives et le négatif qui en ressort n'améliore pas l'image et la crédibilité de l'action politique.

Pour les nouvelles compétences, deux premières délibérations ce soir abordent le champ culturel et le sport.

Dans le domaine culturel, avant de vouloir donner une âme à notre institution comme le souhaite notre ami Patrice Béghain, nous pensons que cette vision romanesque doit s'appuyer, cartésianisme oblige, sur une logique organique claire. Les trois objectifs proposés montrent bien que notre réflexion n'est pas aboutie car si les Biennales de la danse et d'art contemporain s'intègrent parfaitement au cadre des nouvelles compétences, les journées européennes du patrimoine relèvent d'une initiative du ministère de la Culture et l'on doit se demander si le rôle de notre collectivité est de se substituer à l'Etat et de prendre en charge, finalement à notre initiative, la coordination de la manifestation.

Dans le domaine sportif, nous allons dans un premier temps accompagner trois clubs, l'Olympique Lyonnais, l'Asvel Basket et le Lou Rugby. Nous comprenons bien la présence de l'OL et de l'Asvel, rayonnement oblige, et même du Lou bien qu'il évolue en deuxième division. Mais, pour les années à venir, nos critères de sélection devront être plus exigeants et précis en s'intéressant aussi aux autres clubs de haut niveau de l'agglomération même moins médiatisés. Mais, là encore, la réflexion n'est pas aboutie et cette délibération montre la nécessaire évolution et adaptabilité de ces nouvelles compétences. Que vont amener en retour les soutiens concrétisés par des conventions avec ces clubs en dehors de l'image valorisée de l'agglomération ?

Dans les missions d'intérêt général, ne sommes-nous pas véritablement à la frontière de ce que nous devons et pouvons faire ? En commission, nous avons joué sur les mots de façon

consensuelle en passant de l'organisation tout court au soutien à l'organisation. Car, enfin, comment parler d'organisation de journées de détection, de sessions de formation d'entraîneurs ou encore de mutualisation du suivi médical en n'évoquant même pas le rôle et les compétences de la ligue, de la fédération et du ministère ? Le président de la ligue ou celui de la fédération serait tout à fait en droit d'être surpris de la pénétration de la Communauté urbaine dans leur domaine de compétences. Qui allons-nous aider finalement pour, par exemple, les sessions de formation d'entraîneurs, les clubs ou les fédérations qui ont la compétence ? Nous sommes véritablement à la frontière de notre action et je crois que nous l'avons même un peu franchie.

Adaptabilité est également un maître-mot. Si demain on peut rêver un petit peu tout de même l'Olympique Lyonnais devient ce grand club européen que nous souhaitons tous avec Jean-Michel Aulas et les performances sportives étant liées à ce niveau aux performances financières ne nous voilons pas la face !, à l'instar de Manchester qui fait son entrée en bourse, nous serons dans l'obligation légale de cesser toute subvention. Alors quid des missions d'intérêt général appliquées au football par exemple ?

On le voit bien, ce dossier des nouvelles compétences est intéressant à plus d'un titre : pour le rayonnement et l'attractivité de notre agglomération, pour la mise en cohérence et en harmonie technique et financière avec les différentes collectivités. Car, enfin, est-il normal qu'un contribuable lyonnais mette trois à quatre fois la main à la poche pour subventionner l'OL au titre de chaque collectivité comme les contribuables villeurbannais d'ailleurs pour l'Asvel ?

L'intérêt de ce dossier des nouvelles compétences trouve son sens aussi dans la crédibilité affichée de notre action politique en rappelant ce que j'ai pu dire au début de mon propos : ne nous laissons pas emporter à vouloir donner à tout prix une envelopure toujours plus importante à notre collectivité surtout quand ce prix est celui à payer par le contribuable. Plus humblement, nous sommes encore à un stade natif sur l'approche et la définition des nouvelles compétences ; un premier pas est franchi mais beaucoup reste à faire. Le groupe UDF votera ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Groupe communiste.

**M. PLAZZI :** Monsieur le président, chers collègues, depuis la loi Chevènement de 1999, notre assemblée a entrepris un parcours long et progressif avec notamment la mise en place de cette commission spéciale, comme le rapport l'exprime en préambule, pour asseoir juridiquement l'existant et projeter ce que pourrait être le futur avec de nouvelles compétences.

Même si cette délibération ne concerne que la première partie, l'adoption des statuts, les deux aspects politiques de ces questions restent posés et sont donc intimement liés.

La création par la loi, en 1966, de la Communauté urbaine nous a en quelque sorte exonérés d'ouvrir un véritable chantier de mise en commun des besoins et des moyens des communes membres. Dans notre esprit et vision des solidarités, pour notre groupe, le socle de base incontournable, c'est la commune. Certes, la tâche n'est pas aisée de rassembler cinquante-cinq communes, 1 200 000 habitants avec des situations aussi diverses d'un point de vue social, économique, géographique et culturel.

Il faut convenir qu'au fil des ans, il s'est trouvé une intelligence politique créée par des rapports de force sains et démocratiques et pour ne point nier le travail accompli même si, ça et là, la critique est justifiée. En tout état de cause, elle est constructive et cela dans l'intérêt général puisque, dans les faits, la

Communauté urbaine a progressivement accru ses activités et s'est impliquée dans des actions partagées. A ce stade, aujourd'hui, peu de voix s'élèveraient pour les refuser. Elle a pris une place prépondérante mais reste que le fil conducteur de toutes ces actions est en premier lieu la concertation avec la commune si nous voulons faire de notre agglomération une grande agglomération où tout le monde s'y retrouve. La question de la détermination de l'intérêt communautaire prend là une dimension encore plus sensible sur le "qui fait quoi ?" et "quel financement ?". L'alchimie de la répartition des rôles n'est pas toujours évidente à trouver, d'autant plus que les habitants, qui sont à juste titre exigeants, demandent toujours plus et demandent du concret et ils ont bien raison.

Nous avons souvent insisté sur la mutualisation des moyens et, par là même, des solidarités. La mise en place de la taxe professionnelle unique amène les communes à plus d'exigences. Or, dès aujourd'hui, nous sommes budgétairement tendus pour l'existant. Les moyens financiers venant de l'Etat ne sont pas à la hauteur. Nous pouvons même dire que la décentralisation n'est pas une déconcentration des moyens de l'Etat puisqu'il n'est pas envisagé de donner des moyens financiers supplémentaires ou même correspondants. Nous avons soulevé des questionnements et en particulier ceux liés à la dotation de solidarité, notamment avec tout ce qui concerne la suppression de la part salariale sur la TP et les moyens qui manquent. Qu'en sera-t-il aussi avec des entreprises en zone franche comme recettes ? Il est certain qu'une nécessaire évaluation des recettes de la Communauté urbaine et, par-là même, avec les communes doit être mise en commun et des rapports s'imposent donc.

En quoi et comment la Communauté urbaine doit trouver des financements qui ne mettent pas en cause ceux des communes ? Ne faut-il pas inventer autre chose, et pas seulement communautaire puisque même -et je peux le citer à titre d'exemple sans être gêné- la ville de Lyon a perdu sa dotation de solidarité ?

Il est certain qu'à ce stade, nous avons intérêt à cadrer et à sécuriser l'ensemble de nos actions engagées depuis plusieurs décennies. Cela aiderait grandement nos services, aussi ceux de nos villes, avec l'ensemble des élus, pour accroître l'efficacité.

Pour les nouvelles compétences, nous sommes toujours interrogatifs. Si l'on veut considérer cet effort communautaire comme valable, reste toujours la question des moyens financiers. En tout cas, cela pose le problème d'une nouvelle grille financière de participation du secteur économique et commercial à la vie des collectivités locales, tenant compte du potentiel des actifs financiers.

Le transfert des compétences va donc ajouter c'est naturel des dépenses et des recettes. Comment allons-nous les équilibrer en gardant une pression fiscale contenue ? Il ne faudrait pas que cela accentue le déséquilibre entre les moyens pour les objectifs communautaires partagés et les moyens pour les communes pour leurs activités de proximité.

Aussi, monsieur le président et chers collègues, notre groupe apportera-t-il un avis favorable à cette délibération avec les interrogations que nous posons. Nous apporterons aussi notre soutien aux délibérations concernant la culture et les clubs sportifs et la proposition de financement d'aide aux clubs sportifs, notamment parce que nous restons dans les starting-blocks de la loi Buffet puisque nous ne dérogeons pas. Nous apporterons aussi notre soutien à la délibération, par anticipation, concernant les aires d'accueil des gens du voyage. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Synergies, vous avez la parole.

**M. MANSOT** : Monsieur le président, chers collègues, nous voici donc arrivés à l'aboutissement d'une première série de décisions institutionnelles concernant notre collectivité.

Depuis trois ans, la commission spéciale et la CLEC travaillent assidûment et régulièrement sur de nombreux sujets qui, pour certains, ont fait l'objet d'âpres débats, conduisant à des prises de position qui pouvaient paraître inconciliables. A l'issue de ce long processus, nous sommes conduits aujourd'hui à entériner les trois premières délibérations relatives aux compétences communautaires.

Il faut saluer ici la qualité des débats et la volonté d'aboutir au plus large accord possible qui a animé les présidents successifs de ces commissions, Alain Bideau puis Jacky Darne. Il faut aussi souligner la qualité et l'importance des documents produits par les services communautaires et la parfaite analyse des enjeux qu'ils ont su présenter pour préparer les décisions politiques qui incombent aux élus.

Notre groupe s'est efforcé de participer au maximum à ces réunions et nous sommes satisfaits de constater que la majorité de ses interpellations et propositions ont été entendues. Il est vrai que nous avons d'abord considéré la démarche de transfert de compétences avec recul. Mais, si nous croyons au rôle essentiel de l'échelon communal, le plus proche de nos concitoyens, nous sommes aussi persuadés que nous devons rechercher sans cesse, au sein de notre agglomération, l'organisation des services publics la plus efficace et la plus économe.

La clarification du partage des rôles et des compétences, les domaines de collaboration nécessaires, les garanties à mettre en place sont autant de sujets que nous avons abordés très directement et parfois avec rudesse mais toujours avec la volonté de construire de nouvelles bases solides pour notre Communauté.

Nous accueillons donc favorablement les nouveaux statuts communautaires. Nous sommes cependant conscients que l'exercice des compétences partagées devra progressivement se préciser de façon pragmatique, dans l'esprit de nos discussions. La richesse de notre langue a permis de larges accords, parfois inespérés ; elle ne devra pas pour autant autoriser des interprétations divergentes.

Dans les domaines de l'action économique, de la gestion des espaces naturels et agricoles, de l'habitat, nous pensons que le niveau communal reste souvent le plus pertinent pour assurer le lien avec les acteurs économiques de proximité et les habitants. Dans chaque domaine et pour chaque action, trois questions de base devront, nous semble-t-il, guider nos réflexions : Quels sont les enjeux d'agglomération et quel sont les enjeux locaux ? Quelle est la collectivité la mieux placée pour répondre à ces enjeux ? Comment coordonner nos actions et améliorer l'efficacité des moyens mobilisés ?

Enfin, en ce qui concerne le soutien aux clubs sportifs ou aux événements métropolitains, il ne s'agit pas véritablement d'un transfert de compétences mais d'une nouvelle compétence communautaire limitée à des événements, bien sûr fortement mobilisateurs pour les habitants et les structures associatives culturelles et sportives de notre agglomération au niveau national et international, promotions dont les retombées sont de toutes natures : économiques, sociales, culturelles. La

possibilité d'inscrire désormais notre intervention dans un cadre contractualisé et pluriannuel, comme nous ne le souhaitons, certes, nous permettra des examens périodiques des objectifs et des résultats mais aussi devra renforcer le lien avec les structures associatives culturelles et sportives.

Monsieur le président, le groupe Synergies votera ces rapports et demeurera évidemment attentif et assidu pour la suite des travaux relatifs à cette démarche institutionnelle. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

**M. BARTHELEMY** : Monsieur le président, chers collègues, l'intercommunalité est un fait déjà ancien puisque, avant même la loi du 22 mars 1890 qui instituait les premiers syndicats de communes à vocation unique, les municipalités s'organisaient déjà dans le cadre informel de rencontres et de conférences. Pourtant, il a fallu attendre la loi du 31 décembre 1966 pour voir se former les quatre premières communautés urbaines dont la nôtre. Ce statut devait servir à créer des métropoles d'équilibre destinées à faire le pendant au désert français, selon l'expression du géographe Jean-François Gravier. Après quoi l'intercommunalité s'est développée bon gré malgré sous des formes multiples, diverses et pour tout dire confuses.

La loi Chevènement du 12 juillet 1999 avait dès lors deux objectifs : le premier, fort louable, était de simplifier le cadre de la coopération intercommunale ; le second, plus contestable, était d'uniformiser le territoire français et d'intégrer parfois de façon contraignante les communes au sein de l'intercommunalité. C'est suite à cette dernière loi et aux différences qui peuvent encore exister entre les communautés urbaine de 1966 et celles de 1999 que nous sommes appelés aujourd'hui à délibérer.

Naturellement, monsieur le président, mes chers collègues, nous voterons favorablement cette délibération dans la mesure où elle vise, pour l'essentiel, à valider les compétences déjà exercées par la Communauté urbaine et à actualiser le cadre de nos délibérations à la loi de 1999. Cette délibération est d'autant plus importante que l'arrêt commun de Saint Vallier du 16 octobre 1970 rappelle, en effet, que dès lors qu'une compétence est transférée à un groupement, la commune en est immédiatement et totalement dessaisie.

Cependant la portée de notre délibération ne peut être appréciée qu'à la lecture de la définition de l'intérêt communautaire, définition que nous serons appelés à voter lors d'une délibération ultérieure. Il convient donc et notre groupe sera très vigilant sur ce point de veiller à ce que la définition de cet intérêt communautaire permettra à notre assemblée d'assumer tout son rôle mais rien que son rôle pour ne pas venir priver les communes de leurs marges de manœuvre et de leur indépendance. Je rappelle à ce propos que l'amendement Hoeffel vient de préciser je cite que "les Communes qui constituent le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité ont vocation à assurer à égalité de droit avec la Région et le Département les responsabilités qui doivent être exercées localement".

Mais, au-delà du contenu de cette délibération que nous prenons aujourd'hui, nous ne pouvons que regretter une fois de plus l'enchevêtrement des compétences qui caractérise le système français et qui a été encore renforcé par l'acte II de la décentralisation. En effet, nous persistons à penser qu'une véritable clarification s'impose en confiant l'exercice de compétence et la gestion d'équipement à une seule et même personne publique. En son temps, le général de Gaulle faisait

déjà le constat que la France devait se réformer ou se briser. Face à une telle alternative, je suis convaincu qu'ici, dans cette assemblée, nous serons tous dans le camp des réformateurs.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Groupe Union pour un mouvement populaire.

**Mme DESBAZEILLE :** Monsieur le président, vous nous présentez ce soir un rapport à minima sur une question pourtant importante et qui concerne le transfert des compétences.

Le 10 juillet 2000, notre conseil instituait la commission spéciale chargée d'examiner les modalités de la mise en œuvre de la loi du 12 juillet 1999 et, le 18 décembre 2000, il arrête le principe de la prise progressive de nouvelles compétences en confiant à cette commission le soin de proposer les périmètres et les conditions des transferts. Quatre ans se sont écoulés et si nul ne peut nier le travail mené par la commission spéciale, on est bien obligé de constater que ce chantier n'a toujours pas débouché sur des orientations fortes, faute d'objectifs politiques clairement affirmés et d'incapacité à réunir une majorité sur de tels objectifs, et d'abord au sein même de votre propre majorité, monsieur le président.

L'actualisation des compétences était déjà largement actée dans la délibération du 18 décembre 2000. Son approfondissement avait été décidé à l'orée de votre mandat pour prendre en compte les ajustements qu'il était nécessaire d'opérer sur un certain nombre de compétences visées à l'article 5 de la loi du 12 juillet 1999, notamment sur l'action économique, les espaces naturels et la politique de la ville. Ces ajustements n'ayant encore pu être faits après quatre ans d'étude, on est obligé de nous présenter une actualisation qui ignore les évolutions qui viendront à être décidées ultérieurement. Au point où nous en sommes, il nous aurait paru préférable d'attendre que ces ajustements soient décidés avant d'acter l'existant.

Dans de nombreux domaines où l'existant est celui de nos compétences partagées entre la Communauté urbaine et les communes, votre rapport retient des transferts par blocs de compétences en faisant l'impasse sur les conclusions des réflexions en cours ayant justement pour objet de définir un nouveau partage de compétences. Il anticipe dès lors sur ce que seront ces conclusions et induit par là-même un désaisissement actif des communes au nom du principe d'exclusivité présidant aux rapports entre la Communauté urbaine et les communes.

Vous nous dites, par exemple, que l'usage du pluriel pour qualifier la compétence de la Communauté urbaine en matière d'action économique n'induit pas que la Communauté urbaine prenne la compétence "actions économiques". Nous n'en sommes pas sûrs au vu du rapport d'expertise juridique que vous nous avez communiqué et dont vous n'avez pas retenu les préconisations.

Notre inquiétude sur l'avancée du chantier compétences est d'autant plus vive que, s'agissant toujours d'actualisation, il n'a pas pu encore déboucher sur les encombrants, pourtant partie intégrante de la compétence "déchets ménagers". Dix-huit mois d'études sérieuses et de discussions pour en arriver, par défaut de consensus au sein de votre propre majorité, à une incapacité de définir une solution définitive. Inquiétude également devant l'enlisement du dossier des aires des gens du voyage après quatre ans de tergiversations. Inquiétude enfin devant l'absence de boussole devant éclairer la poursuite des réflexions sur les compétences partagées et les nouvelles compétences qui reposent sur une segmentation outrancière des compétences sans vision d'ensemble, par exemple sur la culture ou le sport, le

rapport sur le soutien aux clubs sportifs professionnels n'ayant pour objet qu'une actualisation de l'existant.

Notre groupe votera cependant les rapports qui nous sont présentés ce soir pour ne pas faire davantage prendre de retard au chantier compétences, et ce malgré ses imperfections. Nous souhaitons qu'une nouvelle dynamique lui soit impulsée, éclairée par les deux principes davantage réaffirmés, énoncés dans la délibération fondatrice du 18 décembre 2000 :

- premièrement, l'action de la Communauté urbaine doit être centrée sur des fonctions stratégiques ou basée sur des politiques communautaires propres ou constituant pour les communes une plus-value justifiant le transfert de compétence ;

- deuxièmement, le principe de subsidiarité et la reconnaissance de l'échelon de proximité qui est la commune sont réaffirmés par la mise en œuvre des compétences.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président BRET :** Monsieur le président, mes chers collègues, monsieur Patrice Béghain interviendra après moi pour parler davantage du transfert de compétence concernant les manifestations culturelles, notamment tout ce qui concerne ce soir les deux Biennales et la journée européenne du patrimoine. Pour ma part, sans être trop redondant par rapport aux propos qui ont déjà été entendus ce soir, et notamment ceux du rapporteur mais qui ont été repris largement dans d'autres groupes, je voudrais tout de même souligner le travail qui a été effectué depuis le début 2002 par la commission spéciale, sous la présidence d'abord de monsieur Alain Bideau et ensuite de monsieur Jacky Darne, et également par la CLEC.

Ceux qui ont suivi assidûment les travaux de ces deux commissions ont pu mesurer la complexité d'un tel dossier et on l'a vu encore ce soir dans la présentation du rapporteur qui, même si elle avait une volonté de simplification, restait tout de même, je crois, une première approche et montrait cette complexité, sa complexité juridique, sans oublier aussi la nécessité pour avancer elle a été rappelée par quelques-uns, elle figure in extenso dans la délibération d'obtenir une majorité qualifiée et celle-ci, que ce soit celle des deux tiers des conseillers municipaux représentant la moitié de la population ou, à l'inverse, la moitié des conseillers municipaux représentant les deux tiers de la population, c'est une réalité qui s'impose. Et pour avancer sur ces dossiers-là, il faut à la fois débrouiller cette complexité juridique, ce que nous avons commencé à faire avec ces deux commissions et également prendre en compte aussi cette réalité qui est, elle, une réalité politique.

A partir de là -je le dirai par rapport aux derniers propos que je viens d'entendre, les déclarations d'intention qui, un peu communément ou un peu de manière démagogique, peuvent nous accuser ici de timidité ou de politique à minima voire de tergiversations ou d'absence de boussole puisque ce sont les termes que vous avez utilisés madame Desbazeille, je trouve qu'elles restent un peu gratuites, elles ne tiennent pas compte aujourd'hui de la réalité de cette assemblée. Vous avez dit que ces débats traversaient notre majorité, permettez-moi de me retourner également vers les membres non pas de votre majorité mais de votre groupe pour savoir qu'un certain nombre participe également de ces doutes et que, dans ce domaine-là, il est un peu trop commode peut-être de se retourner aujourd'hui vers la majorité de l'exécutif pour l'accuser de tergiversations ou plus simplement de timidité.

Alors, sur la délibération cadre je m'en tiens et je parle de l'esprit des deux délibérations de ce soir qui l'accompagnent, je crois que chacun comprend aujourd'hui, chacun en accepte la nécessité. Je crois qu'en prenant en compte les principes de spécialité, le principe d'exclusivité, le cadre aussi de la délibération de 1966, je crois que cette délibération -je parle de la première- va nous permettre à la fois de consolider l'aspect juridique et de garder aussi une certaine souplesse. Donc, c'est dans cette dialectique un peu subtile entre un aspect juridique dont on savait bien qu'il fallait le régulariser pour consolider les actions que nous menons et en même temps la nécessité de garder une certaine souplesse parce que, comme l'a rappelé monsieur Jacky Darne, on reste dans un domaine de compétences qui, qu'on le veuille ou non, reste un domaine de compétences partagées. Alors, on peut essayer de s'en sortir, ce que l'on fait à travers la définition de blocs de compétences mais, dans sa globalité, quelque chose comme l'action économique reste un domaine de compétences partagées entre la Communauté urbaine et l'agglomération.

Donc, c'était en quelque sorte à ces obstacles que nous avons à nous confronter. Je crois que nous avons su les affronter tout de même, avec sans doute un peu de lenteur mais avec beaucoup de persévérance aussi, c'est cela que je voudrais souligner, nous avons su les dépasser. Je crois que l'on ne peut être, ce soir, que satisfaits d'être parvenus à un tel résultat. Certes, c'est une première étape, certes, c'est une étape modeste mais c'est une étape tout de même et je vois difficilement comment on pouvait en faire, ce soir, l'économie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Béghain.

**M. BÉGHAIN :** Monsieur le président, mes chers collègues, les différents intervenants ont évoqué les aspects techniques, juridiques et financiers de ces délibérations. Je n'y reviendrai donc pas, ce sont des aspects tout à fait essentiels.

Je voudrais davantage intervenir, au fond, sur la perspective stratégique dans laquelle s'inscrivent ces délibérations. Ce n'est pas, monsieur Morales, une perspective romanesque, c'est une perspective politique et je crois que la commission spéciale, la commission d'évaluation des transferts de charges, les différents groupes de travail ont eu toujours présente à l'esprit cette double donnée : les aspects techniques, juridiques et financiers des questions que nous abordons et, en même temps, ce que nous voulions comme projet politique pour notre Communauté urbaine et donc pour le territoire dont elle a la charge avec les cinquante-cinq communes qui la composent.

Bien évidemment, des craintes se sont exprimées qui sont, me semble-t-il tout à fait légitimes, des craintes de transferts générateurs de charges nouvelles par glissement progressif au détriment des missions qu'exerce aujourd'hui la Communauté urbaine, des craintes liées, pour certaines communes, à la peur de perdre son identité, lorsque l'on a depuis très longtemps investi dans l'action culturelle et dans le soutien aux activités artistiques. Je crois que chacun s'est exprimé librement à ce sujet et que tout ce qui a été dit était pleinement recevable et pleinement légitime. Je n'aimerais pas que l'on jette l'opprobre sur ces comportements et sur ces aspects.

Mais, face à cela, face à ces questions, face à ces hésitations, je crois que sont apparues aussi un certain nombre de préoccupations essentielles. C'est d'abord la nécessité de répondre de façon politique à la communautarisation d'une partie importante de l'activité culturelle et de nombreux parcours artistiques sur le territoire du Grand Lyon, qui dépassent très souvent les limites de chacune de nos communes. C'est aussi l'exigence de mieux adapter l'offre culturelle, le service public

de la culture, à la mobilité de la population. Nous savons tous aujourd'hui nous le voyons quand nous abordons les questions relatives aux déplacements urbains qu'une grande partie des habitants du Grand Lyon sont en capacité de solliciter ou de recevoir l'offre culturelle sur des territoires qui ne sont pas nécessairement celui de la commune où ils habitent. Enfin, c'est aussi et je crois que pour notre collectivité ce devrait l'être demain quelque chose d'essentiel : l'impératif politique de réduire les inégalités géographiques et sociologiques ; elles se regroupent souvent d'ailleurs dans l'accès à la culture.

Les orientations qui sont proposées aujourd'hui sont donc une première étape. Elles sont, oui, le résultat d'un compromis, madame Desbazeille, mais je crois qu'il vaut mieux rechercher un compromis plutôt qu'une partie de l'assemblée s'efforce vainement d'imposer sa volonté à ceux qui ne seraient pas entraînés dans le même mouvement.

Je crois que la gestion de la commission, sous la présidence de monsieur Alain Bideau, sous la présidence de monsieur Jacky Darne, le travail des groupes de travail j'ai eu l'honneur d'en animer un ont tenu compte de cette capacité d'avancer ensemble. C'est comme cela que cette institution a toujours progressé, c'est comme cela aussi qu'elle ira plus loin demain je suis de ceux qui le souhaitent.

Aujourd'hui, les grandes manifestations culturelles qui ont connu cette année un développement nouveau et un rayonnement accru sont bien évidemment les Biennales, que, ces dernières années, vous avez d'ailleurs pu voir de plus en plus ouvertes sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et nous nous en réjouissons tous. Il donc normal que nous commencions par-là dans des conditions qui ont et c'était légitime fait l'objet, quant aux transferts financiers, d'une attention vigilante de la ville de Lyon ; mais je n'en dirai pas plus, je n'interviens pas ici au nom de la ville de Lyon. Demain, d'autres manifestations pourront être concernées : nous avons évoqué les grandes manifestations de théâtre de rue, les Invites de Villeurbanne, nous avons évoqué la Fête du livre de Bron ; la liste n'est pas close, il y a dans notre agglomération, par exemple, un certain nombre de manifestations dans le domaine musical qui demain ou après-demain pourraient tout à fait légitimement être prises en compte.

Je me réjouis aussi particulièrement que soit proposée à notre délibération l'intervention de la Communauté urbaine dans la coordination, la fédération et la dynamisation des journées européennes du patrimoine. C'est là une compétence de l'Etat, c'est une impulsion qui a été donnée il y a vingt ans par l'Etat à l'initiative de Jack Lang mais elle a toujours été relayée par les collectivités territoriales ; la ville de Lyon, mais aussi d'autres villes d'agglomération s'y impliquent depuis de nombreuses années. Il est bien, aujourd'hui, que ce soit le Grand Lyon qui s'en occupe, ce qui ne va en aucune façon déposséder les communes, les associations locales de leurs activités mais au contraire, voilà l'exemple d'une portée stratégique. Pourquoi ? Il s'agit, à travers l'implication du Grand Lyon, de faire connaître et reconnaître la légitimité patrimoniale de l'ensemble des territoires du Grand Lyon. Trop souvent dans cette agglomération, lorsque l'on pense patrimoine, on désigne un secteur étroit de la ville de Lyon et plus précisément le secteur qui lui a valu d'être inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité. Or, l'ensemble des territoires du Grand Lyon sont des territoires qui ont une identité patrimoniale. Je crois que l'intervention du Grand Lyon va permettre cette reconnaissance en égale dignité des patrimoines des territoires du Grand Lyon.

Demain, d'autres thèmes seront abordés. Sous quel angle allons-nous travailler ? Nous avons effectivement, comme cela a été évoqué par l'un d'entre nous, travaillé sous l'angle de la plus-value que le Grand Lyon peut apporter. C'est bien le cas dans le domaine de l'enseignement, de la musique et de la danse, c'est bien le cas demain, je l'espère dans le domaine de la lecture publique. Cela ne signifiera pas la disparition de l'enracinement territorial de ces actions culturelles. La prise en compte par la Communauté urbaine ne signifie pas évidemment la déterritorialisation de l'action qui est menée ou de l'institution qui mène cette action mais elle doit impliquer l'amélioration de l'intervention publique. Il faudra pour cela travailler encore, inventer les moyens, les formes juridiques, définir les calendriers.

Pour conclure, je voudrais dire qu'une chose est sûre : dans le domaine culturel comme dans tout ce qui a fondé la constitution progressive de l'identité et de l'action du Grand Lyon à partir de l'acte fondateur des années 60 qui a été rappelé tout à l'heure, ce qui a entraîné l'adhésion, c'est la recherche de la solidarité et du partenariat. Je pense que demain, en matière de culture, dans la solidarité du territoire et les partenariats entre les territoires, c'est comme cela qu'il faudra avancer.

À l'heure de la recomposition des politiques culturelles, à l'heure de l'europanisation de la culture, qui sera entre autres fondée sur le rayonnement culturel des grandes agglomérations, nous aurons à faire face à nos responsabilités, c'est-à-dire être à l'initiative de nouveaux modes de présence de l'art et de la culture dans la cité et, pour cela, il ne faudrait pas que nous soyons en retrait par rapport aux attentes de nos concitoyens et aux exigences de notre rayonnement commun.

En tout cas, l'étape de ce soir est une étape importante. Elle a fait l'objet de débats approfondis et clairs. Elle va, je l'espère, donner une âme -oui, monsieur Moralès, je revendique ce terme- mais en tout cas, sans être aussi philosophique, des couleurs à notre Communauté urbaine dont j'ai eu plusieurs fois l'occasion de dire qu'elle était essentiellement une communauté de services et de réglementation et que, par la culture, elle peut trouver une identité qui, me semble-t-il, correspondra à l'attente de la population.

C'est pour ces raisons que le groupe Socialiste et apparentés votera ces trois délibérations.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Darne.

**M. le vice-président DARNE** : Trois commentaires en écho aux interventions qui viennent d'avoir lieu.

Le premier commentaire, hors le groupe les Verts qui conteste le financement des clubs professionnels d'une façon précise et qui exprime un choix politique, c'est qu'il y a convergence sur les délibérations qui sont proposées et une volonté tant de régulariser que d'aller marquer un pas en avant en matière culturelle et sportive, avec évidemment un certain nombre de précautions que chacun aura l'occasion de réénoncer au sein de la commission spéciale ou de la commission d'évaluation puisqu'elles continueront leurs travaux.

Le deuxième commentaire, c'est qu'il y a évidemment un certain nombre de références qui ne dépendent pas de nous mais qui sont des problèmes qui se posent au niveau national, que ce soit la complexité des collectivités qu'énonce monsieur Barthélémy, que ce soit le problème des finances locales qu'évoque monsieur Plazzi, que ce soit le suffrage universel direct qu'énonce monsieur Fournel. Ce sont des vraies questions qui peuvent mettre en difficulté l'exercice de compétences actuelles

et pas simplement celles que nous pouvons prendre, qui sont une vraie difficulté mais qui dépassent évidemment le cadre de notre compétence aujourd'hui.

Le troisième commentaire, c'est que j'ai trouvé beaucoup de références à l'allure : est-ce que nous allons assez vite ou non ? Je pensais inévitablement aux fables de la Fontaine. La question que je me posais est : sommes-nous lièvre ou tortue ? Partons-nous trop vite ou pas assez ? Et ma conclusion, c'était finalement que nous sommes un grand lion, que nous savons par moments dormir d'un œil ou donner cette impression mais, à d'autres, aller vite dans l'exécution et saisir l'occasion. C'est en tout cas, si je continue d'exercer cette responsabilité, ce que je m'efforcerai de faire.

*(Applaudissements dans la salle)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vais passer au vote :

**dossier n° 2004-2042 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Bourgogne,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

**dossier n° 2004-2043 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Bourgogne,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

**dossier n° 2004-2044 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Bourgogne,  
- contre : Les Verts,  
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

---

**N° 2004-2049 - finances et institutions - Exercice 2004 - Décisions modificatives - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons maintenant au rapport numéro 2004-2049. Monsieur Darne rapporte.

**M. le vice-président DARNE**, rapporteur : C'est le rapport sur la décision modificative. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une demande de parole pour le groupe Union pour la Communauté.

**M. BARTHELEMY** : Monsieur le président, je veux simplement indiquer que notre groupe s'abstiendra.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Bourgogne,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**N° 2004-2057 - proximité, ressources humaines et environnement** - Conférences locales des maires - Pérennisation de l'organisation mise en place expérimentalement le 4 novembre 2002 - Direction générale - Mission coordination territoriale -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Duport a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2057. Monsieur Duport, vous avez la parole.

**M. le vice-président DUPORT,** rapporteur : Merci, monsieur le président. Nous allons donc parler des conférences des maires. Je rappelle qu'en novembre 2002, la Communauté urbaine a mis en place neuf conférences des maires sur son territoire et l'objectif annoncé était d'améliorer la gestion du quotidien par une meilleure information et implication des maires.

Nous avons décidé une phase expérimentale qui a été prolongée de six mois, afin d'en évaluer les actions et de proposer des réajustements. Le travail réalisé, l'assiduité des maires et l'attention des services communautaires aux demandes des conférences sont autant de points positifs qui démontrent l'intérêt de cette démarche.

En revanche, il est fait le constat d'une difficulté de passage en phase opérationnelle, conduisant au constat que des améliorations sont à apporter en termes de lisibilité et de suivi des actions. Pour cela, il est proposé d'intégrer au dispositif les outils suivants d'ici à la fin 2004 :

- mise en place d'un outil de suivi des demandes initiées par les conférences et des actions engagées,
- point d'avancement annuel des opérations inscrites en PPI sur chacun des secteurs,
- organisation des services communautaires de plus en plus tournée vers les conférences, avec interlocuteur unique pour tous les domaines opérationnels,
- outil de suivi des demandes et des réclamations pour une meilleure réactivité des services et une traçabilité des questions-réponses,
- mise en œuvre de projets de développement territoriaux à l'échelle des conférences.

Sous réserve de la mise en place de ces outils méthodologiques, le bilan à mi-mandat de ces conférences des maires confirme que ce n'est pas une forme de démembrement communautaire mais bien un dispositif politique innovant.

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Duport. Deux minutes pour le groupe UDF et apparentés.

**M. VINCENT :** Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais souligner la qualité du rapport qui nous est présenté et souligner les points positifs de la mise en place de la conférence des maires.

Pour ma part, en tant que président de la conférence ouest-nord, je peux attester de la qualité des débats tout au long de ces trois années qui ont vu une participation active de mes collègues maires et, dans la mesure où l'on peut améliorer certains points et le vice-président Duport l'a indiqué, je crois que nous sommes sur la bonne voie. Bien évidemment, nous restons parfois un peu sur notre faim parce qu'on souhaiterait être un peu plus concrets et je pense que les points qui sont développés dans ce rapport nous permettront justement d'être plus concrets.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour la Communauté, vous avez la parole.

**M. BARTHELEMY :** Monsieur le président, chers collègues, associer les maires à la prise de décisions paraît une chose tellement naturelle pour une instance de coopération intercommunale que l'affirmer pourrait sembler superfétatoire et, s'il ne fallait citer qu'un exemple de cette impérieuse nécessité, les récents débats préparatoires aux nouvelles compétences qui nous ont occupés il y a quelques instants en sont une évidente démonstration. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons qu'être favorables à l'existence et au fonctionnement d'une conférence des maires.

Cependant, monsieur le président, je l'avais indiqué il y a quelques mois lorsque nous avons délibéré sur ce texte, nous aurions souhaité que, sur un tel dossier, notre assemblée prenne une longueur d'avance et se positionne clairement à l'avant-garde des communautés urbaines de France. Elle en a d'ailleurs la vocation puisque Paris n'étant pas organisé autour d'un système intercommunal, le Grand Lyon occupe de facto la place de première communauté urbaine de France.

Le constat que nous pouvons tous dresser aujourd'hui consiste à remarquer que le système intercommunal n'a pas fini son évolution. Cependant, dans le même temps, nous percevons la crainte de voir la sphère intercommunale supplanter l'échelon communal. Or, nous l'avons rappelé il y a quelques instants encore, ce serait un non-sens de dévier de son objectif, le système intercommunal qui doit rester un système de coopération entre les communes. Pour notre part, nous sommes même convaincus que ce système coopératif doit s'intensifier. C'est la raison pour laquelle nous aurions préféré que vous mettiez en place une conférence des maires unique plutôt que neuf conférences sectorielles qui perdent en lisibilité et en pouvoir décisionnel.

Aujourd'hui, nous avons une réelle opportunité de démontrer qu'à Lyon, la coopération intercommunale n'est pas un vain mot. En effet, la révision constitutionnelle du printemps 2003 a permis aux EPCI de mener des expérimentations et le champ de ces expérimentations peut être organisationnel. Saisissons donc cette chance pour qu'une conférence des maires unique entre dans le champ de cette expérimentation et soit dotée de pouvoirs propres qui la placent à côté de l'exécutif communautaire. Elle constituerait une forme de chambre haute de notre assemblée et témoignerait de l'importance que nous accordons à la coopération intercommunale et aux maires qui sont et qui doivent rester les élus majeurs de la sphère locale.

Tel est le sens de la proposition que je formule aujourd'hui : soyons innovants, permettons au Grand Lyon de dessiner des contours de l'organisation territoriale de demain.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Barthélémy, je reconnais bien là votre goût pour la Haute Assemblée. La parole au groupe Union pour un mouvement populaire.

**M. FORISSIER** : Monsieur le président, mes chers collègues, à titre personnel, initialement, j'étais plutôt défavorable à la mise en place de ces conférences, le fonctionnement me paraissant compliqué ; je craignais que cela n'aboutisse à la mise en place d'une strate supplémentaire.

Mais maintenant, après quelques réglages, je trouve le travail très positif au niveau de ces conférences. Cela nous permet d'avancer sur certains dossiers avec un accord local, ce qui est beaucoup plus difficile à obtenir au niveau des groupes politiques de ce conseil pour les raisons que l'on sait. Les maires d'une même conférence ont tout intérêt à travailler ensemble pour élaborer des positions communes, surtout au niveau de la coordination et des stratégies de territoires. Cette harmonisation peut aussi s'effectuer sur des territoires plus larges, en interconférences, quand il s'agit de débattre de dossiers qui s'élargissent sur des territoires plus importants. La conférence locale des maires permet d'échanger sur des sujets de tous niveaux, en dehors de tout contexte passionnel.

A mon avis et à l'avis du groupe UMP, il faut renforcer cette coordination pour harmoniser l'ensemble des projets dans le cadre de la conférence des maires pour mieux prendre en compte la répartition des équipements dans l'intérêt de l'agglomération, également les projets d'intérêt sectoriel d'agglomération.

En ce qui concerne l'est lyonnais, naturellement, on se retrouve sur Lea. Au niveau du développement économique, il y a une cohérence de bassin qui est une logique qui peut également s'appliquer sur le logement social. Au niveau de l'analyse locale des performances des services de proximité, je crois que c'est le lieu également privilégié. Par contre, on nous parle de larges infos ; quelquefois, les questions qui dérangent sont restées sans réponse jusqu'à ce jour, je crains qu'elles le soient dans l'avenir.

Il y a, par contre, un sujet qui m'interpelle : c'est que, sur les neufs conférences, il y en huit qui ont pris des noms qui sont complètement déconnectés des villes alors que Lyon et Villeurbanne gardent ce titre-là. N'aurait-il pas mieux valu choisir un mot qui indique la centralité, par exemple, centre de l'agglomération ou centre agglomération ? C'est un exemple, une idée. Il me semble que cela aurait été beaucoup plus logique de mon côté parce que je pense que certains maires y voient une perte d'identité au profit des grandes villes des agglomérations.

De toute façon, monsieur le président, nous voterons ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Groupe Socialiste.

**Mme la vice-présidente GUILLEMOT** : Merci, monsieur le président. Je ne vais pas revenir sur ce qu'ont dit l'ensemble des intervenants. Je voudrais, au nom du pôle proximité que j'anime avec Pierre Crédoz, Jacques Paoli, Gérard Claisse et Michel Dupont qui était rapporteur de ce dossier, remercier l'ensemble des maires et remercier aussi les présidents des conférences et les assurer que nous sommes totalement impliqués dans l'évolution de ce dossier, selon effectivement deux axes principaux qui sont dans cette délibération, après

l'évaluation que nous avons faite en commun avec l'ensemble des présidents de conférence des maires.

Le premier est la mise en place d'un outil de suivi à la fois des demandes initiées par les conférences, des actions engagées mais aussi des réclamations pour améliorer la réactivité des services et assurer la traçabilité des demandes. J'en profite pour remercier aussi la mission coordination territoriale ainsi que la direction générale pour avoir pris en compte les demandes des maires concernant ces réclamations et d'avoir un outil de suivi.

Le deuxième point que vient d'ailleurs de signaler monsieur Forissier porte sur l'élaboration, d'ici la fin du mandat, des futurs contrats d'objectifs et de développement qui justement permettront de décliner les politiques communautaires sur chaque territoire de conférence. Nous avons volontairement décidé d'aller lentement mais plus sûrement pour que ces futurs contrats d'objectifs permettent la recherche de consensus et permettent aussi des prises de décisions et l'adaptation des services communautaires parce qu'il semble que, sur un certain nombre de points, nous ayons bien sûr encore des progrès à faire mais je crois que, comme l'a dit Michel Dupont, il ne s'agit absolument pas de faire une autre communauté urbaine bis mais que l'ensemble des neufs secteurs se révèle effectivement largement équilibrés.

Aujourd'hui, l'utilité des conférences est fortement revendiquée, il nous reste à la conforter ensemble et à renforcer leur opérationnalité. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Guillemot. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Bourgogne,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

**N° 2004-2060 - proximité, ressources humaines et environnement** - Meyzieu - Zone industrielle de Meyzieu - Avenue Lionel Terray, impasses des Panettes, des Trois chaussons, Lionel Terray et avenue de Lattre de Tassigny - Travaux de construction d'un collecteur - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2060. Madame Dubost, vous avez la parole.

**Mme DUBOST**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Deux minutes pour le groupe Union pour un mouvement populaire.

**M. FORISSIER** : C'est simplement, monsieur le président, au niveau de la requalification de la zone industrielle, pour vous remercier et remercier les services communautaires d'avoir pris en compte l'intérêt de l'entrée de l'agglomération qui est à Meyzieu et qui, en même temps, est non seulement une porte de la zone industrielle mais une porte d'entrée d'agglomération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Bourgogne,  
 - contre : néant,  
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

**N° 2004-2063 - proximité, ressources humaines et environnement** - Charbonnières les Bains - Craponne - Corbas - Dardilly - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Francheville - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Vénissieux - Projet nature du vallon des Echets, des vallons de Serres et des Planches, de la vallée de l'Yzeron, des vallons du Ribes et de ses affluents, des plateaux des Grandes Terres et des Hautes Barolles - Participation financière aux programmes d'actions 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2063. Monsieur Perret, vous avez la parole.

**M. PERRET**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une demande de temps de parole pour le groupe UDF et apparentés.

**M. UHLRICH** : Monsieur le président, je souhaite en premier lieu rappeler que l'espace naturel des vallons des ruisseaux de Serres et des Planches, d'une superficie approximative de 160 hectares, de grande qualité écologique comme le souligne le rapport, abrite plus de cent espèces d'oiseaux, quinze espèces de batraciens et reptiles et quatorze espèces de mammifères. Il s'agit donc surtout et avant tout d'un lieu de vie d'une remarquable diversité de faune et de flore aux portes de notre agglomération qu'il convient de préserver autant que faire se peut de toutes les formes de la pollution urbaine.

Le syndicat intercommunal, créé en 1994, regroupe les communes de Charbonnières les Bains, Dardilly et Ecully. Il fête cette année ses dix ans d'existence : à ce titre, il a organisé, dans le cadre du mois de l'environnement 2004, une opération conjointe avec ses trois communes adhérentes de découverte de son territoire sous la forme d'un rallye à pied et à bicyclette qui a connu un certain succès, preuve de l'intérêt que portent les populations riveraines à ces actions.

Comme le montre le rapport présenté, le syndicat intercommunal intervient essentiellement sur deux axes :

- préserver, gérer, mettre en valeur naturelle et agricole les deux vallons,

- faire connaître et reconnaître la valeur du site.

La plupart des actions conduites sont menées en partenariat avec des associations locales, à l'image de celles relatives à la restauration des berges des ruisseaux, à la sauvegarde des batraciens et à l'implantation de haies vives. Une attention toute particulière est apportée par le syndicat intercommunal à l'éducation à l'environnement dont l'objectif premier est de sensibiliser le public, les enfants en priorité, à la fragilité des

vallons. Cette attention se traduit par l'organisation de sorties nature, de conférences thématiques, d'animations pédagogiques en faveur des écoles et centres de loisirs.

En complément des actions historiques et pérennes citées dans le rapport, il convient également d'observer que le syndicat s'implique depuis plusieurs années dans deux grands projets fédérateurs :

- celui de la gestion et de la mise en valeur des vallons du nord-ouest lyonnais qui concernerait les communes de Dommartin, Lentilly, Marcy l'Etoile et La Tour de Salvagny,

- celui de la gestion du ruisseau des Planches qui concernerait les communes de Lyon et de Tassin la Demi Lune.

Une réunion de présentation d'un projet de plan de gestion s'est d'ailleurs tenue à Ecully le 5 juillet dernier.

L'engagement financier du Grand Lyon, complémentaire à celui apporté directement par les communes adhérentes au syndicat et à celui attendu du Conseil général, témoigne de l'intérêt porté par la communauté urbaine de Lyon à la préservation de son territoire naturel et à l'action développée, directement ou indirectement, par ses communes constitutives. Il ne constitue pas un chèque en blanc mais repose sur la présentation et la réalisation par le syndicat intercommunal d'un projet nature pragmatique, véritable plan d'actions annuel dont les grandes lignes sont reprises dans le rapport. Cela contribue fortement à l'avis favorable que je propose aux membres du groupe et j'attire l'attention de celles et ceux qui souhaiteraient mieux connaître le syndicat intercommunal et ses actions à consulter son site Internet.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Bourgogne,  
 - contre : néant,  
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. PERRET.

**N° 2004-2064 - proximité, ressources humaines et environnement** - Charly - Saint Genis Laval - Contrat de rivière du Garon - Aménagement de l'étang de Virieux - Participation financière aux actions 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2064. Madame Dubost, vous avez la parole.

**Mme DUBOST**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe UDF et apparentés.

**M. CRIMIER** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Bourgogne,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

**N° 2004-2066 - proximité, ressources humaines et environnement** - Rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Rabatel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2066. Madame Rabatel, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente RABATEL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour le rapport 2003 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Les Verts.

**Mme la vice-présidente VESSILLER** : Merci. Une courte intervention pour insister sur l'enjeu d'élimination des déchets dans notre politique d'agglomération.

Nous sommes la plus grande communauté urbaine à trier. Soyons aussi celle qui a un tri exemplaire et un taux exemplaire de tri. Or, notre situation s'est dégradée ces dernières années, comme nous le disons dans le rapport, avec près de 40 % de camions de tri refusés dans nos centres de tri alors que ce taux était seulement de 20 % au début de la mise en place il y a à peine quatre ou cinq ans. Nous devons donc retrouver ce taux de 20 %. Cela signifie qu'il nous faut améliorer le tri de 5 % par an comme nous l'avons déjà évoqué.

C'est un enjeu de développement durable ; en effet, en terme environnemental, plus de tri, c'est moins d'incinération, c'est plus de recyclage, c'est moins de gaspillage. C'est un enjeu social car le tri et le recyclage sont créateurs d'emplois, même si ce sont des emplois peu qualifiés ; c'est aussi un enjeu social dans la mesure où c'est un acte citoyen que de participer à une meilleure gestion de la ville, à réfléchir à ses propres pratiques de consommation ; autre aspect social, pour le personnel du Grand Lyon qui collecte, c'est plus valorisant de collecter des bacs bien triés, sinon les agents peuvent avoir l'impression qu'ils travaillent pour rien. Enfin, c'est un enjeu économique puisque mieux trier, c'est optimiser les moyens humains et matériels du Grand Lyon et cela permet de dégager des économies que l'on peut mettre sur d'autres actions, d'autres postes.

Avec la réorganisation du service de la propreté qui vient d'être opérée, engageons un vaste programme d'éducation au tri, au recyclage, réfléchissons éventuellement avec la grande distribution, avec les marchés forains, pour réduire nos déchets, pour faire réfléchir nos concitoyens sur des achats avec moins d'emballages, notamment dans l'alimentation et faisons aussi, par exemple, du recyclage le thème de l'année 2005 sur lequel nous pourrions tous nous engager au sein du Grand Lyon pour progresser dans le développement durable et la mise en œuvre de notre agenda 21 puisque nous avons évoqué l'idée de travailler sur un thème. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe GAEC, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD** : Monsieur le président, la présentation annuelle du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est une obligation légale depuis quatre ans. Nous voudrions donc, en préalable, souligner les améliorations très importantes apportées à la troisième édition de ce document qui va maintenant très sensiblement au-delà de ces seules obligations réglementaires.

En effet, en plus des résultats de l'activité, on trouve dans le rapport un rappel des objectifs que s'est fixés notre Communauté dans ce domaine, un descriptif des moyens humains et matériels qui sont consacrés, avec un éclairage sur la difficulté des conditions de travail des 1 800 agents de la propreté, des éléments d'orientation pour l'avenir comme l'action entamée concernant la limitation de la collecte des déchets non ménagers qui, rappelons-le, ne relève pas de notre compétence ou l'opération à l'incitation au compostage individuel lancée sur cinq communes. Une présentation donc en net progrès qui ne peut que s'améliorer encore.

Revenons maintenant sur le fond du rapport, c'est-à-dire sur les questions de prix et de qualité du service.

Tout d'abord, savez-vous ce que coûte ce service aux habitants ? C'est là une information peu habituelle en matière de service urbain mais très instructive, c'est d'ailleurs également une innovation du rapport. Il en coûte 77 € en moyenne par habitant, ce que l'on peut traduire, pour une famille de deux personnes desservie en fréquence 3, par environ 1 € de la collecte. Ce chiffre démontre qu'il y a certainement des services urbains qui coûtent bien plus cher aux usagers que l'élimination des déchets. Mais bien sûr, ce sont surtout les évolutions qu'il faudra suivre.

Quant à la qualité, sujet déjà abordé tout à l'heure par ma collègue, c'est effectivement le point le plus négatif du bilan puisqu'en matière de tri sélectif, en résumé, plus cela va et moins cela va. Pourrions-nous continuer longtemps ainsi ? Il faut savoir que le refus de tri coûte à la Communauté urbaine 1,5 M€ par an. La sensibilisation des usagers pour le geste du tri est donc toujours autant d'actualité. Si les choses sont plus simples en habitat individuel, les habitants des immeubles, qu'ils résident au centre ou en banlieue, doivent continuer à faire l'objet d'une communication soutenue. C'est à cette condition que cette action réellement durable de notre collectivité trouvera toute son efficacité. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Bourgogne,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

**N° 2004-2077 - finances et institutions** - Programmation pluriannuelle 2002-2007 - Révision de la liste des opérations - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2077. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE**, rapporteur : C'est un rapport qui met à jour la programmation pluriannuelle des investissements pour la période 2002-2007, qui a reçu un avis favorable de la commission mais qui comporte deux oublis : le premier, monsieur Vincent, concerne Limonest avec la ZAC des Bruyères qu'il convient donc d'ajouter à la liste et le second, pour Vénissieux, il convient d'ajouter la ZAC des Puisoz et la liste sera ainsi complète. Enfin, complète, non, elle sera complète par rapport à ce que nous avons à délibérer ; je sais bien que chacun des maires de cette salle ajouterait un nombre significatif d'opérations mais je signale que nous tentons d'entrer dans un cadre financier donné et que l'ajout de ces opérations ne conduira pas à dépenser plus qu'il n'était prévu. J'en ai terminé, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe UMP.

**M. FORISSIER** : Monsieur le président, chers collègues, nous voterons ce rapport avec quelques observations parce que ce rapport essaye de nous faire comprendre et croire que je cite "l'évolution des besoins et des projets locaux ou de projets plus généraux rend nécessaire une nouvelle révision de cette liste sans toutefois remettre en cause les orientations du plan de mandat".

Compte tenu des taux de réalisation, de deux choses l'une, monsieur le président, soit vous êtes un magicien, dans ce cas, nous applaudissons le numéro en attendant la facture...

**M. LE PRÉSIDENT** : J'essaye.

**M. FORISSIER** : ...soit le navire n'a toujours pas trouvé son cap, ce qui serait beaucoup plus grave.

Il est aussi évident que, pour des raisons techniques, certaines réalisations peuvent être victimes d'un effet mécanique et retardé alors que d'autres bénéficient d'une opportunité et soient réalisées. Une programmation doit vivre et être ajustée chaque année.

Cependant, respectueux des finances publiques et du contribuable, les élus de cette assemblée connaissent les conséquences budgétaires des opérations nouvelles rajoutées à un plan de mandat. Comment allez-vous financer ces dépenses nouvelles ? En augmentant les impôts comme vous l'avez déjà fait en début de mandat ? Dans le cas contraire, à part annoncer la suppression d'une partie des investissements initialement prévus ou pire ne pas les réaliser en comptant sur le temps qui passe sans voir la montre sur certains investissements, quels sont vos autres solutions ?

Dans tous les cas, monsieur le président, il est temps, à mi-mandat, de nous faire part justement de votre projet pour l'agglomération et de nous faire savoir, au niveau des réalisations non engagées à ce jour, celles qui sont vraiment vos priorités et qui seront engagées avant la fin du mandat. En effet, l'agglomération ne peut plus continuer sur cette voie des effets d'annonce sur lesquelles vous entraînez, malheureusement pour nos administrés, l'ensemble de nos communes.

Il ne suffit pas de concentrer les investissements sur Lyon pour faire une grande politique d'agglomération. Je vous rappelle vos engagements en début de mandat au sujet d'une juste répartition des investissements sur l'ensemble de nos communes. De nombreux maires attendent avec impatience la concrétisation de ces promesses. Il serait dommageable que l'idée d'une grande agglomération solidaire et efficace souhaitée par l'ensemble des élus de cette assemblée soit mise à mal par une inconstance politique, voire pire une absence de projet global pour notre Communauté urbaine.

Monsieur le président, avec ce petit clin d'œil avant vos prochaines vacances, je conclus en vous demandant de redresser rapidement la barre. Je vous remercie de votre attention et mon collègue Gilles Assi a quelques éléments à ajouter.

**M. ASSI** : Monsieur le président, les élus de Sainte Foy constatent une fois de plus avec un certain désarroi que le programme de la voirie individualisée avenue de Limbourg, bien qu'initié lors du précédent mandat, qui a fait l'objet d'études avancées et validées de la part des services, que les acquisitions foncières nécessaires ont été effectuées, que cet aménagement de sécurisation demandé et attendu par plus de 4 000 habitants n'est toujours pas inscrit à la PPI. Doit-on penser que ce projet est maudit ou doit-on y voir un acharnement à ne pas prendre en compte ce projet communal au titre de la PPI ?

J'espère, monsieur le président, que vous nous rassurerez rapidement et que vous rassurerez surtout la population du quartier de la Gravière. En attendant, vous comprendrez d'autant mieux notre abstention. Merci, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Pour répondre à monsieur Forissier, on essaiera de prendre la baguette magique pour résoudre l'ensemble des problèmes. Cela peut se faire : regardez, on nous annonçait ce soir que ça allait chauffer dans l'assemblée, je constate que nous avons pris la quasi-totalité des délibérations à l'unanimité, ce qui prouve finalement que cela ne fonctionne pas si mal.

Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Bourgogne,  
- contre : néant,  
- abstention : M. Assi (groupe Union pour un mouvement populaire).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, chers collègues. Bonnes vacances. La séance est levée.

(La séance est levée à 22 heures 50).